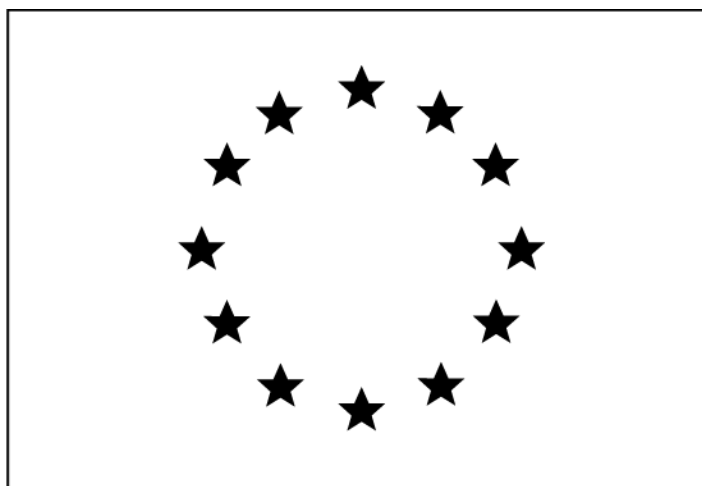




COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**ILE DE LA REUNION
FRANCE - OBJECTIF 1**



**RAPPORT ANNUEL 2005
D'EXECUTION DU
DOCUP 2000 2006**



SOMMAIRE

1. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES AYANT UNE IMPORTANCE POUR L'EXECUTION DE L'INTERVENTION : EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES SIGNIFICATIVES, MODIFICATIONS DES POLITIQUES NATIONALES OU SECTORIELLES, MODIFICATIONS DU CADRE DE REFERENCE.....	6
2. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS AXES PRIORITAIRES ET DES MESURES AU 31/12/2005.....	14
2.1 CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2005.....	14
2.1.1 <i>Comités de programmation tenus en 2005</i>	14
2.1.2 <i>Comités de Suivi tenus en 2005</i>	15
2.2 AVANCEMENT DES AXES ET MESURES PAR FONDS	23
2.2.1 <i>Avancement des axes et mesures FEDER</i>	23
2.2.2 <i>Avancement des axes et mesures FSE</i>	74
2.2.3 <i>Avancement par axes et mesures FEOGA</i>	105
2.2.4 <i>Avancement par axes et mesures IFOP</i>	144
3. EXECUTION FINANCIERE	157
3.1 EXECUTION FINANCIERE DU FEDER.....	157
3.2 EXECUTION FINANCIERE DU FSE.....	164
3.3 EXECUTION FINANCIERE DU FEOGA	170
3.4 EXECUTION FINANCIERE DE L'IFOP.....	175
3.5 MISE EN ŒUVRE DES MESURES OU LE COFINANCEMENT COMMUNAUTAIRE EST DIFFERENT DU TAUX MOYEN DU COMPLEMENT DE PROGRAMMATION	179
4. MISE A JOUR DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	180
5. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE MISE EN ŒUVRE, EN 2005	194
5.1 ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION	194
5.2 ACTIONS DE CONTROLE FINANCIER.....	212
5.3 SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES	229
5.4 UTILISATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	231
5.5 MESURES PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DE L'INTERVENTION.....	232
6. MESURES PRISES AFIN D'ASSURER LA COMPATIBILITE AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2005.....	239
6.1 CONCURRENCE : INFORMATIONS COMMUNES A TOUTES LES REGIONS.....	239
6.2 CONCURRENCE : INFORMATIONS RELATIVES A LA REUNION.....	239
6.3 COMPATIBILITE AVEC LA STRATEGIE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI.....	244
6.4 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	247
7. ETAT D'AVANCEMENT ET DE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS ET DES SUBVENTIONS GLOBALES	253
7.1 SUBVENTIONS GLOBALES	253
7.2 GRANDS PROJETS.....	254



Rapport annuel d'exécution 2005

Approbation du DOCUP et du Complément de Programmation

Le DOCUP initial de l'Ile de La Réunion a été approuvé et signé par la Commission Européenne le 30 octobre 2000.

Après sa confirmation par le Comité de Suivi de Juillet 2000, le complément de programmation de La Réunion a été communiqué à la Commission Européenne le 26 septembre 2000¹ et la Commission en a accusé réception, à titre d'information selon les termes de l'article 15 §6 du règlement n°1260/1999, le 22 février 2002. Le 14 juin 2002, la Commission Européenne a estimé, après analyse, que le Complément de Programmation contenait tous les éléments requis par l'article 18.3 du règlement 1260/99, était en conformité avec le Document Unique de Programmation auquel il est rattaché, et contenait un plan de financement cohérent avec celui attaché à la décision C (2000) 2578.

Proposée par le Comité National de Suivi de décembre 2001 afin de prendre en compte les différentes dérogations liées aux RUP, la procédure de modification du DOCUP 2000 2006 a finalement abouti à une décision modificative de la Commission Européenne le 30 Août 2002.

Les références du DOCUP modifié deviennent donc :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2002) 1764 qui modifie la décision initiale C (2000) 2578.

Cette proposition de modification du DOCUP s'est accompagnée simultanément de la modification du Complément de Programmation. Une lettre de conformité a été envoyée le 15 novembre 2002 par la Commission Européenne.

Révision à mi-parcours du DOCUP

Le processus de révision à mi-parcours du DOCUP a fortement mobilisé le partenariat local au cours de l'année 2003, avec un effort particulièrement soutenu au cours du 2^{ème} semestre 2003. Etabli sur la base des préconisations de l'évaluation à mi-parcours ainsi que des lignes directrices et critères d'arbitrage définis par le Comité National de Suivi du 26 Juin 2003, le projet de DOCUP révisé a été approuvé par le CNS du 24 Octobre 2003 qui a donné mandat au CLS pour conduire et conclure les négociations avec la Commission Européenne.

Comme le prévoit l'article 14 du règlement (CE) n°1260/1999, ce projet de DOCUP révisé a été transmis à la Commission le 17 Novembre 2003 et réceptionné par les autorités communautaires le 20 Novembre 2003, cette date constituant ainsi la date d'éligibilité des nouvelles dépenses introduites dans le programme.

¹ Il s'agit de la date d'envoi du complément de programmation par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer au SGCI.



Sur la base de ce projet, deux réunions de négociation avec les services de la Commission se sont tenues en Décembre 2003 et en Mars 2004. Si les négociations sur le contenu des options de révision à mi-parcours ont été bouclées en Mars 2004, les échanges se sont poursuivis jusqu'à Novembre 2004 sur des modalités techniques de reconfiguration des axes qui prennent en compte les demandes de la Commission en matière de non-rétroactivité.

Le DOCUP révisé a été approuvé par la Commission par décision en date du 11 Août 2004, les références du DOCUP modifié devenant :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2004) 3021 du 11 Août 2004 modifiant la décision initiale C (2000) 2578.

Le Complément de Programmation révisé a été approuvé par le Comité National de Suivi consulté par procédure écrite au mois d'Août 2004 avec néanmoins une réserve générale de la Commission sur les maquettes financières. Ces réserves ont été levées par courrier de la Commission en date du 03 Novembre 2004 ouvrant ainsi la voie à la déclinaison finale de l'exercice de révision au niveau des sous-mesures de gestion.

Le Comité National de Suivi du 16 Novembre 2004 a enfin adopté le Complément de Programmation révisé complété des informations sollicitées par la Commission le 30 Octobre 2004 (indicateurs, compléments pour le volet Feoga), ce dernier document ayant été transmis par l'autorité de gestion aux autorités communautaires le 24 Novembre 2004.

Attribution de la réserve de performance

La méthode de répartition proposée par l'Etat Membre à la Commission mi-Décembre 2003 pour la répartition de l'enveloppe Objectif 1 entre les quatre DOM était fondée sur une approche en deux temps :

- attribution d'une réserve de 4% à chacun des DOM ayant été déclarés performants au niveau des 3 familles de critères de performance, la répartition se basant sur le poids financier de chaque DOCUP ;
- en cas de non atteinte par un DOM des objectifs sur une ou plusieurs des familles de critères, répartition du reliquat aux autres DOM sur la base du taux d'absorption financière sans prise en compte du poids des DOCUP, méthode plus favorable aux programmes à faible dotation financière.

A la demande de la Commission, le critère finalement retenu fin Janvier 2004 pour répartir les reliquats éventuels a été le taux d'absorption financière pondéré par le poids financier des DOCUP.

Sur cette base, les programmes de la Réunion, de la Martinique et de la Guyane se sont vus attribuer une dotation de base de 4% de leur enveloppe, ces trois programmes ayant été jugés performants sur l'ensemble des familles de critères de performance. Le programme Guadeloupe s'est vu attribuer 2/3 de sa dotation de base, le reliquat étant réparti entre les trois autres DOM.

Ainsi, la décision de la Commission C 883/2004 du 23 Mars 2004 a attribué au DOCUP Réunion 72,1 M€ de réserve de performance, ce montant ayant été anticipé dans le cadrage financier des travaux de révision du DOCUP.



L'affectation de la réserve de performance a privilégié le FEDER et le FSE avec :

- pour le FEDER, un soutien renforcé aux infrastructures de gestion de l'environnement, au développement des TIC, aux pôles de recherche, au développement du tourisme et aux infrastructures sanitaires ;
- pour le FSE, un soutien renforcé à la mobilité dans le domaine de l'emploi.

Ajustement financier du Complément de programmation

L'exercice d'ajustement s'est inscrit dans un strict objectif de sécurisation de la fin de la gestion financière du programme sans modification des orientations stratégiques du programme, ni du contenu des mesures.

Ces propositions limitées (3,5% des crédits du programme concernés) ont été approuvées par le CNS du 08 Juillet 2005 et elles ont été jugées conformes par la Commission par courrier en date du 17 octobre 2005 avec une demande de mise à jour du plan financier du DOCUP et d'indicateurs du FSE.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté "*dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre*".

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir à la mise en œuvre des programmes ou à sa préparation à la date du 31/12/2005.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2005 a constitué la première année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable en 2005 sur la mise en œuvre du DOCUP.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2005 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;



- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Au delà de ces dispositifs, l'année 2005 a aussi vu la poursuite du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2005 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traités par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2005, l'instruction a concerné globalement 81 projets dont 50 ont reçu un agrément.

Ces projets concernent majoritairement les secteurs des transports et de l'industrie et correspondent à environ 160 emplois générés suite à l'agrément.



1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2005.

1.4 Un environnement de gestion plus stabilisé

L'année 2005 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de simplification en matière de gestion des fonds structurels tant au niveau communautaire que national. Cette volonté s'est poursuivie à tous les niveaux :

- au niveau communautaire, par la mise en œuvre de la Communication de la Commission C(2003) 1255 sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000-2006 ;
- au niveau national, par la consolidation des mesures de simplification dont la déclinaison est rappelée au point 5-1-1 du présent rapport ;
- au plan local, d'une part, par la consolidation du livre de procédures en intégrant notamment ces mesures de simplification, aménagées le cas échéant.

Sur le plan de la gestion financière du programme, des difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales ont pu être constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national.



1.5 Des résultats encourageants sur le plan des demandeurs d'emploi

Au 31 Décembre 2005, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion :

CATEGORIES	EVOLUTION 2005/2004	Pour mémoire EVOLUTION 2004/2003
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 5,3% (-2,9%)	- 6% (-5,1%)
Jeunes de moins de 25 ans	- 5,3%	- 2% (-2,8%)
Demandeurs d'emploi de longue durée	- 6%	- 12,1%

1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	305 762	2004
Hommes	174 030	
Femmes	131 732	
Taux de chômage (au sens BIT) :	33,5%	2004
Hommes	31,8%	
Femmes	35,8%	
Moins de 25 ans	56,4%	
Hommes	55,1%	
Femmes	58,1%	
PIB régional par habitant	13 291 euros	2002
Solde migratoire	1 800 personnes	moy. 1990 1999
Accroissement naturel	10 600 personnes	2004
Taux d'accroissement population	1,49%	2004
Source :	TER 2005/2006	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,6% par an	1999-2004 (INSEE)



Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2005 (Estimation INSEE au 1/1/2005*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	141 005	135 969	276 974	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	56 208	57 398	113 606	15%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	58 287	62 310	120 597	16%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	52 078	54 179	106 257	14%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	33 178	34 123	67 301	9%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	34 120	44 349	78 469	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	374 876	388 328	763 204	100%

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2004 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2004 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 1999-2004, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif.

Principaux indicateurs économiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
		Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	13 291	2002
FBCF	MEur courants	1 098	1995	1 830	2002
	% du PIB (8 641 M°€)	17%	1995	18%	2002
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	79%	2002
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 078	2003
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	1 681 061	2004
	Arrivées	677 487		841 162	INSEE
	Départs	674 651		839 899	
	Transit	111 411		10 253	
Trafic passagers portuaire	Croisières		1998	10 006	2004
	Inter îles	28 985	(départ)	29 041	INSEE
Fret aérien	Tonnes	22 330	1998	28 337	2003
	Arrivées	15 060		20 237	INSEE
	Départs	7 270		8 100	
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 891	2004
	Quantités débarq.	2 597,3		3 304	INSEE
	Quantités embarq.	467,9		586	

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.



En 2002, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 13 291 euros soit une progression de 15% par rapport à 1999 (et 36% par rapport à 1995) : il représente 53% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993 malgré un léger rattrapage sur 2000-2002). Le PIB a sensiblement accéléré en 2002 (+ 6,5% en valeur par rapport à 2001) toujours soutenu par la consommation qui contribue pour 7,4 points à son évolution. Après 4 années de forte croissance, l'investissement a peu progressé en 2002 contribuant pour 0,4 points à cette évolution.

La production électrique livrée au réseau pour 2003 est de 2 079 GWh. L'énergie hydraulique (30%) et l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (14%) assurent 44% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (27%) et charbon (29%).

Le trafic passagers croît de 8,3% en 2004 après une stagnation constatée sur les trois années précédentes. La liaison avec Paris représente 58% des mouvements de passagers et les mouvements avec les pays de la zone sont en augmentation assez nette avec Madagascar, Mayotte et l'Afrique du Sud.

Le fret aérien, pour sa part croît de nouveau en 2004 (+12%) après une diminution en 2003, cette reprise se retrouvant également au niveau des exportations.

Le fret portuaire s'est accru de 13% en 2004, sous l'impulsion des produits pétroliers, du clincker et des exportations (hors sucre qui reste stable).

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	305 762	2004 (TER)
	Hommes	152 656		174 030	
	%	57%		57%	
	Femmes	115 775		131 732	
	%	43%		43%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	203 284	2004 (TER)
	Hommes	98 824		118 703	
	%	59%		58%	
	Femmes	68 438		84 581	
	%	41%		42%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	102 478	2004 (TER)
	Hommes	53 832		55 327	
	%	53%		54%	
	Femmes	47 337		47 151	
	%	47%		46%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total	1 470	1997-98	X	
	Total	838			
	% total empl créés	57%			



Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	62 821	12/2005
Hommes	Nombre	53 499		36 176	DTEFP
	%	55%		58%	SEPES
Femmes	Nombre	44 164		26 645	
	%	45%		42%	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	23 094	12/2005
Hommes	%	47%		36,8%	DTEFP
	Nombre	25 590		14 072	SEPES
	% tot hom.	48%		61%	
Femmes	Nombre	19 995		9 022	
	% tot fem.	45%		39%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total	21 303	août-99	14 767	12/2005
	%	22%		23,5%	DTEFP

La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1999, environ 7250 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Depuis 2001, l'accroissement de la population active est moindre et le taux d'activité des femmes, qui avait atteint 47% en 2001 et 2002 a baissé de 2 points en 2 ans.

La diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) se poursuit : cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes. Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Principaux indicateurs Environnement

Indicateurs	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	12,3%	12/05 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 446	2004 (EDF)
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	332	2002 (TER)

L'effort en terme de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions.

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la demande croissante des abonnements électriques.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%.



La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2005 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	12,80% (Pour les 2 niveaux) 30,7% 56,7%	2003* (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	04-05
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre		1998		2002
		4 248		10 218	carif oref
		6 869		3 705	carif oref
		3 190		3 909	TER 2005/6
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme
- pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 4% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2004/2005 (15 359) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2004/2005 est en croissance par rapport à la session précédente pour l'ensemble des niveaux et spécialités de formation concernés. Il est à noter l'apparition de la première promotion d'apprentis au niveau II ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière.

Les filles ne représentent que 27% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais 63% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2005

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2005

2.1.1 Comités de programmation tenus en 2005

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2005, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

02 Février 2005	04 Mai 2005	10 Août 2005	14 Novembre 2005
02 Mars 2005	08 Juin 2005	07 Septembre 2005	07 Décembre 2005
06 Avril 2005	13 Juillet 2005	12 Octobre 2005	

De plus, le CLS s'est réuni à onze reprises dans une configuration restreinte (02 Mars 2005, 18 Mars 2005, 04 Mai 2005, 17 Juin 2005, 18 Août 2005, 20 Septembre 2005, 19 Octobre 2005, 28 Novembre 2005). On constate que le nombre de ces réunions a fortement augmenté par rapport à l'année 2004. Cela s'explique car le CLS restreint avait été fortement mobilisé en début d'année par l'exercice d'ajustement du complément de programmation, et au second semestre, par la préparation des contributions locales au cadre stratégique national et au plan stratégique national de développement rural en prévision de la mise en place des programmes de la période 2007 – 2013.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2005 :

Au cours de cette année, 743 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 372 millions d'euros programmés, tous fonds européens confondus. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP	TOTAL
Fonds UE programmés du 01/01/2005 au 31/12/2005	228,61 M€ 62%	77,22 M€ 21%	60,25 M€ 16%	4,31 M€ 1%	370,39 M€ 100%
Rappel Année 2004	143.633 M€ 51%	81,353 M€ 29%	55,536 M€ 19%	1,429 M€ 1%	281.950 M€ 100%

On constate une forte hausse du montant de fonds structurels programmés. Cela s'explique par la programmation de deux opérations, relevant de la procédure « grand projet » :

- L'extension du Port Est, qui mobilise 29 M€ de FEDER,
- La Route des Tamarins, qui mobilise 73,68 M€ de FEDER.



On constate que, pour chacun des fonds, le nombre de dossiers examinés a légèrement diminué à l'exception de l'IFOP. La possibilité de soutenir la construction de nouveaux bateaux arrivant à échéance le 31 décembre 2005, la programmation s'est accélérée en fin d'année pour mobiliser l'ensemble des crédits disponibles.

Années	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL
2000	211	56	122	15	404
2001	457	134	144	51	786
2002	422	204	153	98	877
2003	670	273	143	87	1173
2004	390	207	126	67	790
2005	371	185	108	80	744

2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2005

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2005 dans la cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

•Comité National de Suivi du 08 Juillet 2005 •

Le Comité prend acte :

— de l'approbation de cahier des charges de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000 - 2006 intégrant les réponses apportées aux différentes remarques formulées par les membres du Comité ;

— des premiers éléments communiqués à l'occasion de ce point d'étape sur la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000 – 2006 ;

— de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds ;

— des éléments d'information relatifs à la période de programmation 2007 – 2013 ;

Le Comité approuve :

— le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2004 ;

— le rapport annuel 2004 d'exécution du DOCUP avec une prise en compte :

- des corrections de forme qui seront directement intégrées dans la version finale du rapport annuel ;
- et des remarques formulées par les services de la Commission.



— les propositions d'ajustement financier du complément de programmation y compris les derniers ajustements suite aux travaux de la semaine ;

Les modifications, qui visent uniquement un objectif de bonne gestion financière de la fin du programme, s'inscrivent dans un champ contraint :

- pas de modification du DOCUP (texte ou maquette financière) ;
- pas de transferts financiers entre fonds (ou entre axes pour le FEDER) ;
- pas d'introduction de nouvelle mesure.

A Pour le FEDER, les principaux ajustements à la baisse proposés concernent :

- le domaine **des TIC** compte tenu,
 - d'une part, de la réorientation des stratégies d'investissement des EPCI en matière de haut débit depuis la révision à mi-parcours
 - et d'autre part, de l'absence de projet relais en matière de centre de veille depuis la disparition de PROTEL ;
- les reliquats de crédits non programmés au niveau des outils **d'ingénierie financière** ;
- les reliquats sur **opérations soldées** pour les dossiers relevant de la mesure export ;
- les études de maîtrise d'œuvre liées à la réalisation du **TCSP** compte tenu de la réorganisation des marchés de maîtrise d'œuvre depuis la révision à mi-parcours ;
- les études liées à la **protection contre les mouvements de terrain** compte tenu du décalage de planning généré par le caractère infructueux du marché de sondages profonds ;
- les études liées aux **projets d'incinérateurs**, les dépenses en études s'avérant inférieures aux crédits prévus lors de la révision compte tenu du rythme d'avancement des opérations prévues.

Les principaux ajustements à la hausse proposés concernent :

- les investissements en matière **d'immobilier d'entreprise** ;
- le soutien aux programmes d'actions des organismes de **développement économique** ;
- le renforcement des capacités **d'investissement dans le domaine industriel** ;
- l'abondement en faveur de la réalisation du **projet global de darse de pêche** ;
- le redéploiement en faveur des **routes** au profit de l'opération **Route des Tamarins** dans la limite des montants prévus au dossier grand projet en cours d'approbation à la Commission ;
- l'accompagnement de la **poursuite des travaux du transfert Est-Ouest** dans le cadre des orientations retenues lors de la révision à mi-parcours reprises dans le complément de programmation révisé .

Sur le renforcement des capacités d'investissement dans le domaine industriel, le Comité prend acte qu'afin de respecter les valeurs minimales 2000-2003, la mesure 11-09 « export » a été abondée au lieu de la mesure 11-02 « investissements matériels » en élargissant son champ aux investissements éligibles au titre régime d'aide sur l'appui aux investissements des unités industrielles. Cette modification figurera dans le texte final du Complément de Programmation modifié.

Le Comité prend acte que sur la mesure aide aux entreprises, la diminution d'enveloppe est uniquement liée aux reliquats sur les opérations soldées



Au titre de les axes 11 et 12, quelques points particuliers ont été approuvé par le Comité :

S'agissant de la mesure 11-05 – Aménagements liés au tourisme, ports pêche et plaisance, les travaux d'ajustement ont été conduits en prenant en compte les risques liés aux plannings de réalisation des travaux très tendus pour la darse de grande plaisance du Port, le port de Vincendo et la cale de Saint Philippe. Compte tenu de ces problèmes de décalage de calendrier et dans un double souci de transparence et de responsabilité dans les décisions vis-à-vis des maîtres d'ouvrage concernés, il a été proposé au Comité de retenir le principe d'inscrire prioritairement ces trois opérations au titre du prochain programme 2007-2013.

S'agissant de la mesure 12-08 – Prévention des risques naturels, les travaux d'ajustement ont été conduits en prenant en compte les retards importants pris au niveau des études techniques préalables aux travaux de prévention des risques à Salazie. Compte tenu de ces problèmes de décalage de calendrier et dans un double souci de transparence et de responsabilité dans les décisions vis-à-vis du maître d'ouvrage concerné, il a été proposé au Comité de retenir le principe d'inscrire prioritairement cette opération au titre du prochain programme.

Les propositions d'ajustement **au titre de l'axe 13** n'induisent aucune modification notable dans l'équilibre général de l'axe avec toutefois à noter le soutien à une action spécifique d'investissement dans le cadre de l'égalité des chances hommes-femmes mise en œuvre par le SMA.

B Pour le FSE, les principaux **ajustements à la baisse** proposés concernent :

- Les chantiers d'insertion et chantiers de proximité (Mesure 14-01)
- Les actions d'accompagnement (mesure 14-13)
- Le dispositif régional de mobilité (mesure 14-04)

Les principaux **ajustements à la hausse** proposés concernent :

- Les programmes sectoriels de formation qualifiante (mesure 14-08)
- Le dispositif de l'apprentissage (mesure 14-09)

Par ailleurs, pour respecter les seuils minimaux 2000-2003, il est proposé de modifier légèrement les ajustements proposés, d'une part, en diminuant la mesure 14.02 (insertion de prévention de l'exclusion par la mise en parcours) de 1,4 M€ et en augmentant les mesures 14.13 (actions sur les systèmes et dispositifs) et 14.14 (innovation, individualisation et Tice) de 700 K€ chacune.

C Pour le FEOGA, les principaux ajustements à la baisse proposés se concentrent sur les dispositifs d'aides aux exploitations agricoles (aides aux améliorations foncières, aides à la diversification au niveau des filières animales et végétales et opérations de replantation de canne) et les réseaux d'irrigation. Il convient de signaler que les projets liés aux antennes d'irrigation du projet d'irrigation du littoral Ouest sont maintenus. Par contre, ceux liés à l'interconnexion et l'extension du réseau sur le Bras de la Plaine et Bras de Cilaos et au réseau mixte de Saint Joseph ont été modifiés afin de privilégier les projets se réalisant sur 2006-2007 plutôt que sur 2007-2008.

Les principaux ajustements à la hausse proposés se concentrent sur les investissements de stockage, de conditionnement et de transformation, les voiries rurales et les aménagements et l'entretien des forêts publiques.



En conclusion, les abondements proposés contribuent pleinement au développement rural par la mise en place d'infrastructures essentielles (voiries, réseaux d'irrigation, forêt et industries agroalimentaires).

D Pour IFOP, compte tenu de la fin des aides à la construction de navires le 31 décembre 2005, de la mise en place du dispositif SOFIPECHE fin 2004 et de la nécessaire adaptation de la flottille de la pêche au large qui est actuellement contrainte et limitée dans son rayon d'action, les partenaires ont privilégié la mesure sur la flottille par rapport à d'autres mesures qui pourront être mises en œuvre dans le cadre du prochain FEP.

Parallèlement, sur la mesure transformation et commercialisation, priorité a été donnée aux investissements pour la filière petite pêche et aquaculture compte tenu des dispositions prises en 2004 donnant accès aux petites unités industrielles au FEDER.

Les principaux ajustements à la baisse proposés portent sur :

- l'aménagement des zones marines côtières,
- les expérimentations et actions de promotions de nouvelles techniques de pêche.

Les ajustements à la hausse proposés se concentrent exclusivement sur la flottille

— les propositions d'ajustement technique du complément de programmation portant sur l'annexe 7 relatives aux investissements dans les exploitations agricoles ;

— la priorité d'inscription au prochain programme 2007 – 2013 des opérations relatives à la darse de grande plaisance du Port, au port de Vincendo, à la cale de mise à l'eau de Saint – Philippe et aux travaux de prévention des risques naturels à Salazie compte tenu des plannings de réalisation très tendus des projets sur la fin du programme ;

— le complément de programmation modifié incluant les derniers ajustements identifiés au cours des réunions techniques et donne mandat au CLS pour négocier avec la Commission les modalités de définition d'un plan financier adéquat en autorisant, le cas échéant, le recours à une décision modificative du DOCUP.

•Comité National de Suivi du 10 Novembre 2005 •

Le Comité prend acte :

— des résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000 – 2006 étant entendu que le projet de rapport final enrichi des débats intervenus en CNS sera transmis à l'ensemble des membres pour observations éventuelles ;

— de l'état d'avancement du DOCUP 2000 – 2006 et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds ;

— des éléments d'informations relatifs à la préparation des programmes 2007 – 2013.

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité de Juillet 2005.

Le Comité reporte l'examen de la proposition de modification du complément de programmation au titre de la mesure « 11.04 - Accompagnement et soutien au développement du tourisme ».

MONTANTS PROGRAMMES TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	FONDS	Décision C(2004) 3021				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OLI	116,648	91,076	53,553	3,884	23,488	10,151	25,571
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	324,319	307,474	153,941	13,365	89,870	50,298	16,846
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	35,200	35,200	21,120	0,233	7,180	6,667	0,000
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMENT	108,996	108,574	77,224	5,564	24,220	1,566	0,422
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	129,864	99,730	60,248	6,375	30,357	2,750	30,134
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE LA	11,355	5,164	4,307	0,609	0,313	-0,066	6,191
TOTAL FEDER			476,167	433,750	228,614	17,482	120,538	67,115	42,417
TOTAL FSE			108,996	108,574	77,224	5,564	24,220	1,566	0,422
TOTAL FEOGA			129,864	99,730	60,248	6,375	30,357	2,750	30,134
TOTAL IFOP			11,355	5,164	4,307	0,609	0,313	-0,066	6,191
TOTAL TOUS FONDS			726,382	647,218	370,394	30,030	175,428	71,365	79,164

Situation indicative.

MONTANTS PROGRAMMES TOUS FONDS

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005) Décision C(2004) 3021		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 11	FEDER DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OU	448,114	92%	413,879	87%	321,615	87%	281,409	80%	206,479	165,189	80%	24,929	74,519	16,773	132,470
Axe 12	FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	872,338	97%	850,184	90%	866,188	90%	780,273	89%	470,253	418,757	89%	32,541	261,284	67,691	69,911
Axe 13	FEDER INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,349	58%	141,956	58%	244,347	58%	141,778	56%	146,654	82,724	56%	2,958	45,944	10,152	0,178
Axe 14	FSE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPE	627,536	105%	658,703	105%	621,048	105%	650,830	105%	459,736	483,891	105%	34,670	122,671	9,598	7,874
Axe 15	FEOGA SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	620,920	89%	551,631	89%	463,813	89%	413,885	84%	290,612	243,198	84%	28,396	126,684	15,607	137,746
Axe 16	IFOP DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'	28,833	96%	27,671	83%	19,404	83%	16,129	83%	14,369	11,986	83%	1,818	2,114	0,210	11,542
TOTAL FEDER		1 564,801	90%	1 406,020	84%	1 432,150	84%	1 203,461	81%	823,386	666,670	81%	60,428	381,747	94,616	202,559
TOTAL FSE		627,536	105%	658,703	105%	621,048	105%	650,830	105%	459,736	483,891	105%	34,670	122,671	9,598	7,874
TOTAL FEOGA		620,920	89%	551,631	89%	463,813	89%	413,885	84%	290,612	243,198	84%	28,396	126,684	15,607	137,746
TOTAL IFOP		28,833	96%	27,671	83%	19,404	83%	16,129	83%	14,369	11,986	83%	1,818	2,114	0,210	11,542
TOTAL TOUS FONDS		2 842,089	93%	2 644,025	90%	2 536,415	90%	2 284,304	89%	1 588,103	1 405,746	89%	125,312	633,215	120,031	359,721

Situation indicative.

MONTANTS DECLARES TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	Decision C(2004) 3021 FONDS						
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVE	51,942	31,171	18,585	12,586	20,771
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	164,328	150,916	82,977	67,939	13,412
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	16,572	16,487	9,554	6,933	0,084
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMI	83,484	82,445	59,944	22,501	1,039
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	90,229	69,057	47,979	21,079	21,172
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AG	2,200	1,587	1,214	0,373	0,613
TOTAL FEDER			232,842	198,575	111,116	87,458	34,267
TOTAL FSE			83,484	82,445	59,944	22,501	1,039
TOTAL FEOGA			90,229	69,057	47,979	21,079	21,172
TOTAL IFOP			2,200	1,587	1,214	0,373	0,613
TOTAL TOUS FONDS			408,756	351,664	220,253	131,411	57,091

Situation indicative

MONTANTS DECLARES TOUS FONDS

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)			MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2004) 3021	Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%		
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	448,114	195,091	44%	321,615	121,609	38%	206,479	72,728	35%	48,881	73,482		
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	872,338	416,268	48%	866,188	393,876	45%	470,253	218,920	47%	174,956	22,392		
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,349	69,462	28%	244,347	69,378	28%	146,654	41,245	28%	28,133	0,084		
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVE	627,536	403,885	64%	621,048	400,781	65%	459,736	301,842	66%	98,939	3,104		
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	620,920	345,261	56%	463,813	260,178	56%	290,612	157,627	54%	102,551	85,084		
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE E	28,833	13,411	47%	19,404	9,020	46%	14,369	6,386	44%	2,634	4,391		
TOTAL FEDER			1 564,801	680,822	44%	1 432,150	584,863	41%	823,386	332,893	40%	251,970	95,958		
TOTAL FSE			627,536	403,885	64%	621,048	400,781	65%	459,736	301,842	66%	98,939	3,104		
TOTAL FEOGA			620,920	345,261	56%	463,813	260,178	56%	290,612	157,627	54%	102,551	85,084		
TOTAL IFOP			28,833	13,411	47%	19,404	9,020	46%	14,369	6,386	44%	2,634	4,391		
TOTAL TOUS FONDS			2 842,089	1 443,379	51%	2 536,415	1 254,841	49%	1 588,103	798,747	50%	456,094	188,538		

Situation indicative



2.2 Avancement des axes et mesures par fonds

2.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER

Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000 – 2006 par une enveloppe FEDER initiale de 743 M€, ce fonds représentant près de 50% du montant du programme et dotation la plus importante en fonds structurels. L'enveloppe FEDER a d'ailleurs bénéficié d'un montant supplémentaire de plus de 80 M€ lors de la révision à mi-parcours portant ainsi l'enveloppe 2000-2006 à 823 M€.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à La Réunion parmi lesquels :

- Le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaire et aéroportuaire afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
- Le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
- La mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- Le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation des niveaux et de diversification des filières de qualification.

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en trois axes :

- Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur,
- Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire,
- Axe 13 : Infrastructures et services à la population.

Analyse synthétique de l'année 2005

Indicateurs clés pour le FEDER :

Montant FEDER programmé en 2005	228,61 M€
Montant FEDER programmé en 2000–2005	666,67 M€
Montant FEDER certifié par La Réunion déclaré recevable par l'UE en 2005	111,12 M€
Montant FEDER reçu à La Réunion en 2005	110,91 M€
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu au titre du programme 2000–2006	81%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	111
Linéaire de routes programmées en 2005	12 km
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire (hors Mafate)
Capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation...) en 2005	3 800 places



L'année 2005 a été, en matière de programmation, très riche. On constate en effet le niveau le plus important atteint en FEDER depuis 2000, avec près de 35% du total programmé sur la période.

Cette forte augmentation s'explique par la programmation de plusieurs opérations de grande envergure relevant de la procédure grand projet, comme la Route des Tamarins ou l'extension du Port Est.

Le rythme de programmation reste soutenu avec 371 projets engagés sur l'année 2005. De même, les efforts en matière de certification ont été maintenus, et le niveau de dépenses certifiées atteint en 2005 s'est encore accru par rapport à l'année 2004. On peut s'attendre encore à une évolution tendancielle similaire pour l'année 2006.

S'agissant des aides aux entreprises, l'année 2005 reste au niveau de l'année précédente avec 111 projets soutenus contre 119 en 2004 (hors Fonds DOM). On observe, par ailleurs, de fortes tensions financières pour soutenir les projets industriels portés par les entreprises locales.

S'agissant des infrastructures, l'année 2005 a été particulièrement active en matière de programmation. En effet, les décisions de la Commission Européenne approuvant les projets de Route de Tamarins et extension du Port Est sont intervenues en cours d'année 2005, permettant la programmation de ces deux opérations. Par ailleurs, près de 10 M€ ont été programmés sur les infrastructures sanitaires.

Enfin, comme pour le FSE, le FEOGA et l'IFOP, l'échéance du dégageant d'office de la tranche 2003 FEDER a été franchie avec succès au 31 Décembre 2005.

PROGRAMME FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES	DEPENSES UE ENGAGÉES	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Décision C(2004) 3021			Montant		Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
AXE	MESURE									
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE		116,648		91,076	53,553	3,884	23,488	10,151	25,571
Mesure 11 01	Ingénierie financière		1,500		1,500	0,900	0,000	0,600	0,000	0,000
Mesure 11 02	Investissement matériel		22,698		8,252	4,978	-0,032	3,306	0,000	14,446
Mesure 11 03	Zones d'activités		14,272		10,934	5,668	0,000	3,779	1,488	3,338
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		12,341		7,490	4,134	0,237	2,459	0,660	4,851
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		55,514		55,442	32,827	2,453	11,799	8,364	0,072
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		3,683		2,015	1,617	0,575	0,479	-0,655	1,668
Mesure 11 07	Assistance technique		1,300		1,300	0,970	0,182	0,148	0,000	0,000
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		4,524		3,418	2,022	0,369	0,732	0,295	1,105
Mesure 11 09	Export		0,815		0,724	0,437	0,100	0,187	0,000	0,091
Mesure 11 10	Coopération		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		324,319		307,474	153,941	13,365	89,870	50,298	16,846
Mesure 12 01	Transports en commun		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		141,101		141,101	73,683	0,000	67,418	0,000	0,000
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associ		5,643		5,348	3,427	0,330	1,576	0,016	0,295
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		27,180		27,180	14,949	2,066	10,165	0,000	0,000
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservat		1,772		1,772	1,041	0,130	0,530	0,070	0,000
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		29,571		29,571	17,743	1,397	9,071	1,360	0,000
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		26,730		10,179	6,625	0,000	2,423	1,131	16,551
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		3,277		3,277	1,686	0,955	0,637	0,000	0,000
Mesure 12 09	Aéroports		-1,557		-1,557	-1,035	0,000	-1,965	1,444	0,000
Mesure 12 10	Port		90,602		90,602	35,823	8,487	0,015	46,277	0,000
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		35,200		35,200	21,120	0,233	7,180	6,667	0,000
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		0,583		0,583	0,350	0,233	0,000	0,000	0,000
Mesure 13 02	Collèges et lycées		14,068		14,068	8,441	0,000	5,627	0,000	0,000
Mesure 13 03	Université		-0,492		-0,492	-0,295	0,000	-0,197	0,000	0,000
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		4,374		4,374	2,624	0,000	1,750	0,000	0,000
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		16,667		16,667	10,000	0,000	0,000	6,667	0,000
TOTAL FEDER			476,167		433,750	228,614	17,482	120,538	67,115	42,417

Situation indicative.

MONTANTS PROGRAMMES FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT	COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE	DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Décision C(2004) 3021		TOTAL	COUT	ENGAGE	TOTAL	PREVUS	Montant	PREVUES	ENGAGÉES	%	PREVUES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	PRIVES
AXE	MESURE						Montant		Montant	%		Montant	%				
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE	448,114	413,879	92%	321,615	281,409	87%	206,479	165,189	80%	24,929	74,519	16,773	132,470			
Mesure 11 01	Ingénierie financière	33,408	33,521	100%	32,628	33,409	102%	20,045	20,045	100%	12,200	1,164	0,000	0,112			
Mesure 11 02	Investissement matériel	91,941	109,481	119%	29,756	37,208	125%	19,197	22,191	116%	0,749	14,268	0,000	72,274			
Mesure 11 03	Zones d'activités	67,324	62,364	93%	37,828	45,878	121%	30,296	26,548	88%	0,000	17,756	1,575	16,485			
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	77,918	68,890	88%	62,960	36,555	58%	38,264	20,473	54%	2,139	13,055	0,887	32,335			
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	81,889	77,865	95%	81,888	77,794	95%	49,134	46,186	94%	2,453	17,804	11,350	0,072			
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	20,223	19,831	98%	17,735	15,708	89%	10,235	8,227	80%	3,480	2,633	1,369	4,123			
Mesure 11 07	Assistance technique	9,710	7,535	78%	9,710	7,528	78%	7,282	5,648	78%	1,043	0,836	0,000	0,008			
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	49,251	24,893	51%	42,048	19,120	45%	25,229	11,044	44%	1,978	4,507	1,592	5,773			
Mesure 11 09	Export	15,396	8,884	58%	6,008	7,596	126%	6,007	4,437	74%	0,867	2,292	0,000	1,288			
Mesure 11 10	Coopération	1,054	0,615	58%	1,054	0,615	58%	0,790	0,390	49%	0,020	0,204	0,000	0,000			
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	872,338	850,184	97%	866,188	780,273	90%	470,253	418,757	89%	32,541	261,284	67,691	69,911			
Mesure 12 01	Transports en commun	33,621	12,437	37%	33,621	12,437	37%	18,491	6,840	37%	0,000	5,597	0,000	0,000			
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés	326,529	320,397	98%	326,529	320,397	98%	175,724	172,344	98%	0,000	148,052	0,000	0,000			
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora ^r services assoc	47,918	27,663	58%	47,704	26,893	56%	28,751	16,177	56%	1,544	9,156	0,016	0,770			
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	133,871	120,754	90%	133,871	120,754	90%	73,647	66,426	90%	6,723	47,563	0,042	0,000			
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préserva	7,923	6,234	79%	7,922	6,234	79%	4,754	3,719	78%	0,787	1,464	0,265	0,000			
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	126,950	119,764	94%	126,950	119,764	94%	76,170	71,828	94%	12,899	33,138	1,899	0,000			
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	72,309	128,416	178%	66,374	59,275	89%	41,254	33,605	81%	0,034	13,735	11,900	69,141			
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels	10,875	10,060	93%	10,875	10,060	93%	6,525	5,504	84%	2,067	2,490	0,000	0,000			
Mesure 12 09	Aéroports	17,348	8,311	48%	17,348	8,311	48%	6,939	4,272	62%	0,000	0,075	3,964	0,000			
Mesure 12 10	Port	94,994	96,148	101%	94,994	96,148	101%	37,998	38,041	100%	8,487	0,015	49,605	0,000			
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,349	141,956	58%	244,347	141,778	58%	146,654	82,724	56%	2,958	45,944	10,152	0,178			
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	7,432	7,413	100%	7,431	7,235	97%	4,504	3,858	86%	0,763	0,837	1,777	0,178			
Mesure 13 02	Collèges et lycées	147,003	77,830	53%	147,003	77,830	53%	88,202	46,698	53%	0,000	31,132	0,000	0,000			
Mesure 13 03	Université	51,094	35,627	70%	51,094	35,627	70%	30,656	19,517	64%	2,195	12,207	1,708	0,000			
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	22,154	4,419	20%	22,152	4,419	20%	13,292	2,651	20%	0,000	1,768	0,000	0,000			
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires	16,667	16,667	100%	16,667	16,667	100%	10,000	10,000	100%	0,000	0,000	6,667	0,000			
TOTAL FEDER		1 564,801	1 406,020	90%	1 432,150	1 203,461	84%	823,386	666,670	81%	60,428	381,747	94,616	202,559			

Situation indicative.

**AXE 11****Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur (ex Axe A)****Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :**

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion ont nécessité une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil).

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	53,55 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	165,18 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	80%
Nombre d'entreprises soutenues	111

En termes de programmation, l'année 2005 est considérée comme une bonne année car près de 75% de crédits supplémentaires ont été programmés par rapport à 2004.

Après six années de programmation, le taux de programmation de 80% par rapport à l'ensemble du programme 2000-2006 est très satisfaisant. Ce taux élevé concerne l'ensemble des mesures à l'exception de :

- la mesure 11.04 «accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture»,
- la mesure 11.08 «intégration des TIC dans la société réunionnaise»,
- la mesure 11.10 «coopération».

Hormis la mesure 11.10 pour laquelle les difficultés n'ont pas été surmontées, les écarts de programmation sur les deux autres mesures sont dûs essentiellement à des opérations importantes encore en cours d'instruction au 31 décembre 2005.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	18,59 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	72,73 M€
Taux de certification FEDER par rapport à la programmation 2000-2006	35%

L'effort à présent devra être porté sur la certification des dépenses, le taux de certification de 2000 à 2005, n'étant en effet que de 35%.



Mesure 11.01
Ingénierie financière (ex mesure 1.1/A1)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif de la mesure est d'améliorer la structure financière des entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'actions ont été retenus :

- Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM ;
- Réduire le coût du crédit ;
- Renforcement des fonds propres des entreprises.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	0,90 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	20,05 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	100%
Encours des crédits bancaires accordés (Fonds DOM)	67,43 M€
Nombre de projets programmés	1

Pour l'année 2005, 1 dossier a été agréé au titre de cette mesure.

En juin 2005, le capital de la Société Capital Risque Réunion Développement a fait l'objet d'une augmentation à hauteur de 2,5 M€ dont 0,90 M€ de FEDER. Après conversion, le montant du capital sera de 4,37 M€. A l'heure actuelle 3,37 M€ sont libérés.

Depuis sa création, la SCR a investi dans 27 entreprises pour un montant de 2,41 M€, déterminant un encours moyen d'intervention à 0,89 M€.

100% des crédits prévus ont été programmés.

Concernant le Fonds DOM et Réunion Entreprendre aucune programmation n'est intervenue en 2005. Par contre les points suivants peuvent être précisés :

Concernant le Fonds DOM :

Le fonds DOM Réunion, porté par SOFARIS, représenté localement par l'AFD, a bénéficié au titre de cette mesure d'une dotation de 30,5 Meuros (40% Etat, 60% FEDER).

Le dispositif est bien connu des établissements bancaires de la Réunion qui y ont recours chaque fois qu'un partage de risque est souhaité. (chaque année 600 à 700 PME en bénéficient).

Le dispositif a permis de soutenir des opérations d'investissement, de transmission, de reprise d'activité etc. Les bénéficiaires potentiels sont informés de l'existence du dispositif et de son fonctionnement.

Le fonds DOM est reconnu comme un outil au service de la politique de développement économique de la Réunion.

Au 31/12/2005, 370 Meuros de crédits ont été accompagnés par le fonds DOM, soit une production en risque de 228 Meuros, concernant 3 000 entreprises, tous secteurs confondus ce qui témoigne de l'impact du fonds sur le secteur économique réunionnais.



Le premier secteur d'intervention du fonds reste le commerce (29% des montants de concours), puis les hôtels restaurants (14%), l'industrie (12%) et le transport (10%). Le secteur du BTP représente un peu moins de 10 %, tout comme la pêche et l'agriculture. Le fonds s'adresse essentiellement aux TPE qui représentent 90% des dossiers traités. Au delà des interventions classiques en faveur de la création et du développement des entreprises, le fonds DOM est intervenu de façon progressive en faveur des opérations de transmission d'entreprises.

Concernant Réunion Entreprendre :

S'agissant de "Réunion Entreprendre" dont le fonds de crédit a été abondé en 2004 au titre de cette mesure, il est à noter que cette structure a soutenu tant sur le plan financier que technique les créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire.

S'appuyant sur un réseau de partenaires techniques, composé des différents acteurs de la création d'entreprises (Boutique de Gestion, Association pour la Promotion Rurale, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion,...), le fonds de crédit a permis de financer principalement les projets dans les domaines de l'agriculture (10 %), de l'artisanat (30 %) et du commerce (50 %).

4,33 M€ d'encours de prêt ont ainsi été accordés, avec plus de 400 emplois directs créés en 2004 et 2005.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	0,49 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	8,89 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	44%

Les certifications les plus importantes ont concerné la SCR Réunion Développement : il a été certifié un montant de dépenses totales de 2,11 M€ représentant un taux de consommation de 76,76% du capital social. C'est ainsi que 76,76% du montant FEDER engagé a été certifié au titre de l'année 2005, soit un montant de 0,37 M€.

On notera également au titre des certifications, les dépenses concernant la dotation au fonds de crédit pour l'année 2004 de Réunion Entreprendre.

Pour le fonds DOM, l'année 2005 a permis de faire un point général sur le solde du programme précédent, sur la convention 2002-2005 et sur les suites de la mission de la Cour des Comptes Européenne.



Mesure 11.02
Modernisation et investissement des entreprises
(ex mesure 1.2/A2)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels des entreprises.

Descriptif synthétique :

L'intervention des fonds structurels se traduit par la prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	4,98 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	22,19 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	116%
Nombre d'entreprises soutenues	63

Lors de la révision à mi-parcours, il a été décidé de poursuivre hors DOCUP les dispositifs OPARCAT et primes à la création de TPE sur des crédits CPER et Région. Seules demeurent sur cette mesure les actions concernant les investissements industriels et les actions menées en faveur de la modernisation des TPE.

Ainsi, dans le domaine industriel, 33 projets ont été programmés afin de financer des créations d'activités et des outils de production intégrant des technologies nouvelles. Le but recherché est d'améliorer la productivité et de s'adapter aux évolutions du marché.

En matière de modernisation des TPE, on note 30 dossiers qui ont permis de consolider le milieu artisanal.

Le dépassement de maquette n'est que conjoncturel, de nombreux dossiers devant être imputés sur la mesure 11.09 qui permet également l'appui aux investissements des unités industrielles et qui a été abondée lors du dernier ajustement financier du Complément de programmation.



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	3,4 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	14,03 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	73%

Sur le volume financier certifié en 2005, 87% ont concerné les unités industrielles, 8% la modernisation des entreprises artisanales.



Mesure 11.03
Aménagement de zones d'activité (ex mesure 1.3/A3)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs.

Descriptif synthétique :

Il s'agit d'offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes de télécommunication.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	5,67 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	26,55 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	88%
Nombre d'entreprises agréées en 2005	26

Au titre de cette mesure ont été programmées en 2005, 12 opérations dont :

- 6 études de faisabilité et études techniques en vue de la réalisation de zones d'activités
- 3 viabilisation de zones
- 3 opérations de réalisation de bâtiments industriels

Le taux de programmation de la mesure est très satisfaisant, et la prise en compte de nombreux projets ne pourra se faire que si l'on parvient à abonder cette mesure de manière conséquente. Cette situation met en exergue la volonté manifestée localement afin de permettre la création d'emplois durables en soutenant les secteurs productifs.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	7,04 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 - 2005)	15,52 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	51%

Concernant les études de faisabilité et études techniques, on relève un taux de dépenses certifiées 2000-2005 par rapport à la programmation sur la même durée de 52,32%.

Concernant les bâtiments d'accueil, ce taux est de 58,34%



Les dépenses certifiées concernent, pour les plus significatives, certaines opérations d'aménagement de zones d'activités importantes notamment :

- Le bâtiment SEMADER en ZAC 2000 au Port : 2,049 M€ ;
- Les ateliers des Sables SODEGIS à l'Etang Salé : 2,028 M€ ;
- La technopole de la Réunion SODIAC à Saint-Denis : 1,665 M€ ;
- Le programme immobilier ZAA de la SODIAC à Gillot : 1,433 M€ .



Mesure 11.04
Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture (ex mesure 1.4/A4)

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi ;
- Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

Descriptif synthétique :

La mesure recouvre cinq types d'interventions :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur.
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation.
- Équipements et aménagements liés au tourisme.
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine.
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	4,13 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	20,47 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	54%
Nombre de projets aidés	29
dont nombre d'entreprises soutenues	10

On peut souligner au titre de 2005 les réalisations suivantes:

- La réhabilitation lourde du gîte de Marla (Mafate) a été programmée.
- Cinq restaurations de villas traditionnelles dont l'intérêt architectural permettra d'enrichir le patrimoine touristique ont été soutenues.
- Les programmes d'actions conduits par de nombreuses structures oeuvrant pour l'amélioration du produit touristique (CTR, Maison de la Montagne, Pays d'Accueil ...) ont aussi bénéficié de concours communautaires.
- Trois contributions particulières ont permis également d'enrichir le tourisme culturel, outre la restauration de la villa Raphaël Carrère, l'accent a été mis sur le patrimoine architectural de Saint-Denis ainsi que les monuments du pays d'art et d'histoire des communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis.
- Cinq projets ont concerné l'amélioration des structures d'hébergement en zone rurale (gîtes, tables et chambres d'hôtes...)



- L'aide à la création, la rénovation, l'extension ou la créolisation d'unités hôtelières a concerné quatre projets, trois relatifs à la création de structures nouvelles de catégorie 3 étoiles comportant 113 chambres et la rénovation d'un hôtel de catégorie 3 étoiles.
- Enfin signalons la prise en compte du programme architectural et technique ainsi que les missions d'assistance concernant la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR)

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	2,18 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	11,88 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	31%

Les principales certifications de dépenses en 2005 ont concerné les différents programmes d'actions portés par les structures oeuvrant dans le domaine touristique ainsi que la restauration de bâtiments.



Mesure 11.05
Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance (ex mesure 1.5/A5)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de promouvoir les équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	32,83 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	46,19 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	94%
Nombre d'opérations programmées	14

Au titre de cette mesure ont été programmées 14 opérations dans trois domaines différents :

-dans le cadre du développement des infrastructures de pêche,

C'est dans ce cadre qu'a été programmée l'opération la plus importante : Elle concerne les travaux de la darse de pêche industrielle du Port Ouest pour un montant FEDER supérieur à 23 M€. Cette nouvelle darse aura les caractéristiques suivantes :

- 500 ml de quai avec un tirant d'eau de 6 m pour la grande pêche,
- 600 ml de quai avec un tirant d'eau de 4,5 m pour les pêches au large et côtière,
- 2 postes de débarquement de grande pêche, soit 140 ml,
- 4 postes de débarquement des bateaux de pêche côtière, soit 80 ml,
- les réseaux d'eau potable, d'électricité, téléphoniques, d'eaux usées, d'eau pluviale,
- un pôle de regroupement des déchets.

-dans le cadre des équipements littoraux et portuaires liés au tourisme,
ont été programmées 4 opérations dont 2 études.

-dans le cadre des aménagements et équipements publics de zones touristiques et de loisirs, ont été programmées 9 opérations dont 4 études. Les deux opérations les plus importantes concernent les travaux de réhabilitation et de reconstruction du site de la ferme Corail à Saint-Leu ainsi que la réalisation du sentier littoral Nord-Est.



Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	1,61 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	7,25 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	15%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 15% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, principalement certaines opérations d'aménagement d'équipements littoraux et portuaires dont celles relatives :

- à la consolidation de l'abri pêche et de la cale de mise à l'eau à la Possession,
- aux travaux d'aménagement touristique et paysager des berges Est de la Rivière des Pluies,
- aux études pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Liée à la Mer de Grand-Anse.



Mesure 11.06

Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (ex mesure 1.6/A6)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'intervention sont encouragés :

- Soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...),
- Soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises,
- Soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	1,62 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	8,23 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	80%
Nombre de projets soutenus	41
dont nombre d'entreprises soutenues	16

26 projets concernant l'industrie ont été soutenus au cours de la période de référence et se sont inscrits dans 2 axes :

- 8 projets participant aux actions collectives ou d'intérêt général conduits par des organismes représentatifs des socio – professionnels (CCIR, ADIR...) qui visent plusieurs objectifs (formation, communication, exposition...),
- le recours à des compétences extérieures aux entreprises a profité à 18 structures :
 - 6 projets soutenus au titre de l'Aide au Conseil,
 - 12 projets soutenus au titre du Renforcement de l'Equipe Dirigeante.

12 projets ont intéressé davantage les TPE et les artisans avec un soutien notamment aux actions pilotées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans un souci d'enrichissement des savoir-faire des artisans locaux (filières agro-alimentaire, ameublement...)



Dans le cadre de la réorientation et du développement des activités des CRITT, recherche technologique et incubateurs, deux projets sont à souligner : l'un est porté par l'association technopole de la Réunion et concerne la mise en place du projet « INGEMA » (création d'une entreprise axée sur l'aquaculture grâce à un produits écologique permettant le traitement de l'eau), l'autre est porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion et concerne le plan d'action 2005 – mission d'intérêt général du CRITT Réunion. Il convient de noter que l'objectif de «réorientation» a été introduit lors de la mise en place du DOCUP actuel afin de rappeler la nécessité de recentrer les activités des CRITT sur des services d'intérêts généraux en direction des entreprises.

Un dernier projet enfin, concerne la promotion, la diffusion et l'animation des sciences et de la culture scientifique.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	1,41 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	4,21 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	41%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 41% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, les actions d'intérêt général des CRITT 2003 et 2004.

Signalons également la certification des dépenses totales ou partielles des programmes d'actions 2004 et 2005 concernant la promotion, la diffusion et l'animation des sciences et de la culture scientifique.



Mesure 11.07
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les politiques communautaires.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	0,97 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	5,65 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	78%
Nombre de projets soutenus	8

Au cours de l'année 2005, 8 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 0,97 M€. Il s'agit de :

- le programme ressources humaines 2005 qui regroupe l'ensemble des moyens humains cofinancés par les fonds structurels et affectés à la gestion du programme. Ce programme correspond à plusieurs dossiers engagés compte-tenu des différents bénéficiaires ;
- les déplacements des agents des services de l'Etat dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels ;
- l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du renforcement des services du SGAR ;
- la mise à jour de l'évaluation à mi – parcours du DOCUP 2000-2006.



Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2005	0,45 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	2,91 M€
Taux de paiement FEDER par rapport à 2000-2006	40%

En 2005, 5 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses, il s'agit de :

- La mise en œuvre du concours meilleur projet Europe,
- Les missions Région 2000 – 2002,
- La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP,
- Le programme ressources humaines 2005 du CNASEA,
- Le programme ressources humaines 2004 de la Région.



Mesure 11.08
Intégration des TIC dans la société réunionnaise
(ex mesure 1.9/A9)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est de favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

Descriptif synthétique :

Parmi les actions permettant de favoriser cette intégration, peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indioocéanique.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	2,02 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	11,04 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	44%
Nombre de projets aidés	39
dont nombre d'entreprises soutenues	22

Au cours de l'année 2005, trente neuf projets ont été soutenus :

- Dans le domaine industriel, 22 entreprises ont bénéficié d'aides aux investissements matériels et immatériels.
- En matière de centre de veille sur les marchés et les usagers des TIC, le projet mis en œuvre en 2003 et permettant aux entreprises réunionnaises d'accéder aux ressources d'information sur les marchés et les usages a été poursuivi.



- En matière de pôle de recherche dans le domaine des TIC, on peut citer 1 projet mis en œuvre par l'Université et relatif à la réalisation d'un prototype dans le cadre du programme d'accès aux contenus en 3 D.
- Le rapprochement entre le Service public et les acteurs locaux par le biais des NTIC continue à susciter de nombreux projets avec 14 projets soutenus à ce titre en 2005. On notera une diversité des maîtres d'ouvrage allant de l'association aux collectivités locales, en passant par les groupements de communes et divers établissements publics. Il s'agit toujours de rapprocher le citoyen de l'Administration dans des domaines très divers pouvant aller de la simplification d'actes juridiques de la vie quotidienne à l'élaboration de stratégies afin de permettre un rapprochement encore plus important de l'Administration et du Citoyen.
- Il convient également de souligner la réalisation et l'enfouissement d'un réseau NTIC à Saint-Pierre, au titre de la mutualisation des réseaux de communications électroniques .

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	1,59 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	4,95 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	20%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 20% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives :

- le projet RENATER, relatif au redéploiement des infrastructures de communication avec la Métropole et avec l'internet pour la communauté « éducation-recherche » sur l'île de La Réunion,
- le développement d'une activité de Gestion Electronique de Documents (G.E.D.),
- la création d'un service de mise à disposition de données S.I.G. sur internet pour la population.



Mesure 11.09
Export (ex mesure 5.3/E3)

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'ouvrir les horizons de la Réunion et d'accroître les débouchés des entreprises installées localement.

Descriptif synthétique :

L'objectif d'ouverture vers l'extérieur se traduit par la mise en place d'une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement de l'installation d'unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	0,44 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	4,44 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000 –2006	74%
Nombre de projets soutenus	1

Le programme d'actions au titre de l'accueil des investisseurs mis en œuvre par l'Agence de Développement de la Réunion (AD Réunion ex Comité de Pilotage de l'Industrie), a été soutenu au titre de cette mesure en 2005.

Lors de la révision à mi-parcours, il a été décidé de poursuivre le soutien aux actions export hors DOCUP avec notamment les crédits du CPER.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	0,43 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	3,08 M€
Taux de certification FEDER 2000-2005 par rapport à la programmation 2000-2006	51%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 51% des dépenses sont certifiées à fin 2005.

Celles-ci concernent essentiellement les programmes d'actions de l'Agence de Développement de la Réunion (AD Réunion ex Comité de Pilotage de l'Industrie) et différentes actions soutenues au titre du volet export de 2000 à 2003.



Mesure 11.10
Coopération régionale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif de la mesure est de développer et mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues devront favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement...

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2005	0,00 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2005	0,39 M€
Taux de programmation FEDER en 2000 – 2005 par rapport au programme 2000–2006	49%
Nombre de projets soutenus	0

En 2005, aucune opération n'a été programmée au titre de cette mesure. Il apparaît que les difficultés rencontrées pour positionner cette mesure n'ont pas été surmontées.

Pour financer la coopération régionale, le DOCUP fait face à une certaine concurrence de la part des instruments existants sur ce champ par ailleurs. En effet, qu'il s'agisse de financements provenant des budgets des collectivités locales ou du Fonds de Coopération Régionale (FCR) mis en place en 2001, il semble que les porteurs de projets préfèrent se diriger vers ce type de ressources. Cela s'explique en partie par les exigences de gestion liées à l'utilisation des fonds structurels.

Lors du dernier exercice d'ajustement du complément de programmation, le montant FEDER inscrit pour cette mesure avait été diminué de plus de 700 K€. Il est probable que lors du prochain ajustement financier, les sommes n'ayant pas été engagées seront redéployées.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Aucune dépense n'a été déclarée, au titre de cette mesure.



AXE 12
Aménagement équilibré du territoire

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers, les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2005	153,94 M€
Montant FEDER programmé en 2000–2005	418,76 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000–2006	89%
Nombre d'opérations programmées	148

L'année 2005 a été marquée par la programmation, au titre de cet axe, de deux opérations de grande envergure relevant de la procédure « grand projet ». Il s'agit de :

- La route des tamarins, pour un montant de 73 millions d'euros de FEDER,
- L'extension du Port Est, pour un montant de 29 millions d'euros de FEDER.

Ces deux opérations représentent les deux tiers de l'enveloppe FEDER programmée au titre de cet axe pour l'année 2005. Le projet de tram-train réclamant d'importantes études, les travaux ne seront pas programmés au titre de ce DOCUP, et la procédure « grand projet » devrait être lancée sur le prochain programme.

Au titre de cet axe, plusieurs mesures présentent un niveau de programmation supérieur à 90%, il s'agit notamment de :

- Mesure 12.02 : infrastructures routières et réseaux,
- Mesure 12.04 : mobilisation et gestion des ressources en eau,
- Mesure 12.06 : équipements structurants en eau potable, eaux usées et assainissement,
- Mesure 12.10 : port.

A l'exception de la mesure 12.06, l'ensemble de ces interventions concerne des grands projets qui ont tous été programmés ce qui explique le niveau de programmation atteint. La mesure 12.06 « Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement » a fait l'objet d'une forte programmation et la demande des bénéficiaires ne faiblit pas.



L'enveloppe financière actuelle ne permettra pas de répondre à la demande identifiée pour l'année 2006.

Deux mesures présentent des taux de programmation plutôt faibles, inférieurs à 50%. Cela concerne la mesure « 12.01- transports en commun » dont le niveau actuel de programmation est de 37%. Malgré les problèmes rencontrés sur le marché de maîtrise d'œuvre qui a été résilié, l'enveloppe financière prévue devrait cependant être programmée au cours de l'année 2006. La mesure « 12.05 – gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation » a un niveau d'engagement inférieur à 50% ce qui pourrait nécessiter un nouvel ajustement financier en 2006.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER déclaré en 2005	82,98 M€
Montant FEDER sur 2000 - 2005	218, 92 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	47%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 52,23% des dépenses sont certifiées, ce qui marque une légère progression par rapport à l'année précédente.

En 2005, les mesures pour lesquelles les certifications sont les plus importantes sont les suivantes :

- Mesure 12.02 : Infrastructures routières et réseaux liés,
- Mesure 12.04 : Mobilisation et gestion des ressources en eau.

Ces deux mesures représentent plus de 70% des sommes déclarées en 2005.

Deux mesures présentent des niveaux de certification encore faibles, il s'agit de :

- Mesure 12.05 : Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation,
- Mesure 12.08 : Prévention et protection contre les risques naturels.

Avec la programmation des grands opérations comme la Route des Tamarins et l'extension du port Est, le niveau de certification devrait fortement progresser en 2006.



Mesure 12.01
Transport en commun

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Le développement des systèmes de Transport Collectifs demeure une nécessité, en particulier pour les migrations pendulaires domicile-travail qui ne peuvent plus être satisfaites par les réseaux routiers existants ou en projets, malgré la constante augmentation du parc automobile réunionnais. Cette mesure vise à :

- Rationaliser les modes de déplacement,
- Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs,
- Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport,
- Prévenir la saturation des axes routiers.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de financer les deux infrastructures majeures du futur système de transport en commun réunionnais que sont les liaisons en site propre Saint Paul – Sainte Marie, prolongées jusqu'à Saint Benoît et Saint Louis – Saint Pierre – Le Tampon .

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	-
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	6,84 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	37%
Linéaire en Km	-
Pôles d'échanges multimodal (urbain-interurbain)	-

Aucun dossier n'a été programmé au titre de cette mesure en 2005.

Suite aux évolutions qu'a rencontrées le projet au cours de l'année 2004 (notamment la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre), l'enveloppe FEDER de la mesure a été modifiée lors de l'exercice d'ajustement financier du complément de programmation conduit en 2005.

Il est prévu de programmer prochainement des nouveaux marchés correspondant aux dépenses attendues jusqu'en 2007.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	2,22 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	2,22 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	12%

Les sommes certifiées concernent l'unique projet programmé au titre de la mesure (études de pré définition du projet).



Mesure 12.02
Infrastructures routières et réseaux liés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Réaliser un réseau routier maillé structurant.
- Éviter l'asphyxie du réseau primaire.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions.
- Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication.

Descriptif synthétique :

Parmi les opérations soutenues, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations suivantes :

- Création d'un itinéraire dans les Hauts de l'Ouest (grand projet).
- Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port.
- Poursuite du grand projet du Boulevard Sud.
- Voies de liaison à mi-hauteur.
- Déviation de Sainte-Marie (grand projet), autres améliorations du réseau primaire.
- Maillage avec les réseaux secondaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	73,68 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	172,34 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000- 2006	98%
Linéaire de route	12 km
Nombre d'ouvrage d'art	6
Nombre de projets	1

En 2005, un seul dossier a été programmé. Il s'agit de certains marchés relevant de la construction de la Route des Tamarins. Le dossier « grand projet », de cet investissement routier a reçu l'aval de la Commission Européenne le 30 septembre 2005.

Les postes de dépenses retenus concernent :

- Les études opérationnelles et les travaux préparatoires aux chantiers : il s'agit des études de maîtrise d'oeuvre générale du projet, les études de 3 ouvrages d'art exceptionnels (La Fontaine, Trois Bassins, La Grande Ravine), la déviation provisoire de la RN1, et la construction des pistes de chantier ;
- Les premières tranches de travaux : ces travaux sont constitués d'un lot de 3 ouvrages d'art de franchissement des ravines dans le secteur de la Savane, du premier lot technique d'ouvrages d'art non courant ainsi que de la réalisation de terrassements, d'ouvrages d'art et de rétablissement de chaussées entre la ravine Saint – Gilles et la ravine Trois-Bassins.



Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	44,71 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	99,67 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	57%

Le taux de certification a fortement augmenté en 2005. Cela s'explique d'une part par la programmation du projet de Route des Tamarins et la certification immédiate d'une partie des dépenses déjà réalisées au titre de cet investissement, notamment les études. Ce dossier représente plus de 75% des dépenses certifiées au titre de l'année 2005.

Le projet du boulevard sud de Saint Denis a également fait l'objet d'une importante certification des dépenses, pour un montant de 10,273 M€ de FEDER, soit près de 30% du montant programmé.

Ces deux opérations représentent plus de 98% des montants certifiés au titre de cette mesure en 2005.



Mesure 12.03

Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par :

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Elle cherche aussi à agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
- Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
- Aménagement des espaces urbains ;
- Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles-souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
- Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	3,43 M€
Montant FEDER programmé en 2000- 2005	16,18 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000- 2006	56%
Nombre d'études	13
Nombre de sites aménagés	12

On constate une forte hausse du nombre d'opérations programmées (25) par rapport à l'année 2004 (12) : ceci s'explique notamment par un nombre plus important de dossiers au titre des aménagements urbains. En effet, suite à la signature des Programmes de Revitalisation Urbaine (PRU), une dizaine de projets a pu être engagée conformément au cadre d'intervention.

Concernant la revitalisation des centres agglomérés anciens, 11 opérations ont été agréées. Il s'agit essentiellement d'études de définition, d'aménagement, de faisabilité qui devraient déboucher sur des travaux en 2007. Une seule opération travaux a été programmée au titre de cette intervention : il s'agit de la réhabilitation de la fontaine de la mairie de Saint Pierre.

En ce qui concerne la structuration des bourgs, 4 opérations ont été programmées au cours de l'année 2005. Il s'agit de 2 études et de 2 opérations travaux.



Aucune opération n'a été agréée pour les actions en faveur de l'accueil à domicile. Ainsi, lors de l'ajustement du complément de programmation qui est intervenu au premier semestre 2005, l'enveloppe financière de cette action a été réduite au montant des dossiers déjà programmés.

Concernant le développement des services d'accueil des jeunes enfants, un projet de pôle enfance devrait voir le jour en 2006 à La Possession et mobiliser toute l'enveloppe financière prévue, soit 1,55 M€ de FEDER.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	3,22 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	6,53 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	23%

Le taux de certification est encore en hausse par rapport à l'année 2004. Pour l'année 2005, la répartition des dépenses certifiées se fait selon le schéma suivant :

- 62,48% des dépenses certifiées concernent des opérations de revitalisation des centres agglomérés anciens ;
- 23,43% relève des opérations de structuration des bourgs des hautes ou de mi-pentes ;
- 13,72% sont liées aux opérations d'aménagements urbains.



Mesure 12.04
Mobilisation et gestion des ressources en eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau ;
- Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources ;
- Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages ;
- Sécuriser et protéger la ressource en eau ;

Descriptif synthétique :

Les opérations soutenues s'inscrivent dans cinq orientations :

- Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation ;
- Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau ;
- Communication sur une politique de l'eau ;
- Programme de recherche en eau ;
- Poursuite des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	14,95 M€
Montant FEDER programmé en 2000- 2005	66,43 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2005 par rapport au programme 2000-2006	90%
Nombre d'opérations programmées	2
Linéaire de galeries	-

Au cours de l'année 2005, 2 opérations ont été programmées au titre de cette mesure. Il s'agit de travaux liés aux prises d'eau de Salazie.

Concernant la prise d'eau de la rivière du Mât, un montant complémentaire a été engagé correspondant à la prise en charge des travaux supplémentaires liés aux aléas géologiques.

Concernant la prise d'eau de la ravine Fleurs Jaunes, le projet agréé prend en compte les tranches conditionnelles initiales qui ont été programmées sur la base des marchés de travaux.



Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	14,02 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2005)	46,50 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	63%

On constate une baisse du niveau des dépenses certifiées par rapport au montant atteint en 2004. Néanmoins, plus de 63% des montants inscrits au titre de cette mesure ont été certifiés.

Plus de 86% de l'enveloppe certifiée en 2005 concerne la réalisation de la deuxième tranche de la conduite maîtresse, dans le cadre du projet de basculement des eaux de l'est vers l'ouest.

L'opération de financement du SAGE du sud, porté par le Syndicat Mixte de Pierrefonds, a été soldée à 100%.



Mesure 12.05

Gestion et valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
- Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
- Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
- Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
- Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

Descriptif synthétique :

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
- Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
- Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement ;
- Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	1,04 M€
Montant FEDER programmé en 2000- 2005	3,72 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2005 par rapport au programme 2000-2006	78%
Nombre d'opérations programmées	15
Nombre de chartes	-
Nombre de plans de gestion	2

Les actions soutenues durant l'année 2005 ont abouti à l'élaboration :

- d'un projet de territoire pour Mafate ;
- d'une étude paysagère dans le cadre de la révision du PLU de Petite Île ;
- d'une étude sur la préservation des éco-systèmes ;
- d'une mission d'assistance à la mise en place de l'Agenda 21 régional ;
- du suivi écologique et gestion de la réserve naturelle de la Roche Écrite.

Par ailleurs, plusieurs actions de recherche ont été soutenues, permettant d'améliorer la connaissance sur la faune et la flore locales. Il s'agit, notamment :

- de la mise au point d'outils d'aide à la gestion des formations végétales primaires à La Réunion ;
- du recrutement des poissons récifaux ;
- de la diversité et la différenciation génétique des populations de tortues franches dans le sud ouest de l'océan indien.



Enfin, en liaison avec les investissements déjà programmés en 2004 sur le site de la Grande Chaloupe, la deuxième tranche des travaux de réhabilitation patrimoniale de l'ancienne infirmerie a été agréée.

Par ailleurs, un projet expérimental d'éducation au développement durable a été programmé. Il s'agit de sensibiliser et éduquer les élèves pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leur vie quotidienne en leur faisant découvrir le patrimoine naturel, historique et culturel dans lequel ils évoluent chaque jour.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	0,50 M€
Montant FEDER certifié en 2000- 2005	1,43 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	30%

Le taux de certification accuse un retard important compte tenu de la mise en œuvre progressive des actions relevant de cette mesure et du portage de certains projets par des structures associatives, parfois faiblement structurées.

En 2005, le projet de mise en valeur paysagère des espaces publics à Saint Paul a été soldé pour un montant de 158 880 € de FEDER. Il s'agit de la plus importante certification pour cette année.

Les efforts de certification, en 2005, concernent 12 dossiers, dont cinq relèvent de la sous mesure « connaissance et mise en valeur du milieu marin ».



Mesure 12.06
Équipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Garantir l'approvisionnement en eau ;
- Développer les réseaux d'adduction des eaux usées et de l'eau potable liés aux aménagements urbains
- Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires ;
- Assurer un assainissement de qualité.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de projets concernant principalement les domaines suivants :

- Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement... ;
- Création et réfection des stations d'épuration ;
- Études et diagnostics du système d'assainissement ;
- Mises aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Valorisation des boues de stations d'épuration.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	17,74 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000- 2005	71,83 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2005 par rapport au programme 2000-2006	94%
Nombre d'opérations programmées	42
Nombre d'études	10
Nombre de schémas directeur	-

Au cours de l'année 2005, le niveau de programmation de la mesure reste élevé avec plus de 17 M€ de FEDER programmés en faveur de 42 dossiers. On observe tout de même un léger fléchissement en nombre de dossiers, mais le niveau de programmation est supérieur à celui de 2004.

En fait, il s'avère qu'un certain nombre d'opérations importantes ont été programmées. Il s'agit, notamment :

- de l'alimentation en eau potable à partir de la nappe de Pierrefonds (Commune de Saint Pierre) pour un montant FEDER de 4,26 M€,
- du renforcement AEP des secteurs Jean Petit et Grand Coude (Commune de Saint Joseph) pour un montant FEDER de 1,38 M€,
- de la conduite de refoulement du forage Aloés II (Commune de Saint Louis) pour un montant de 1,65 M€.



Trente-deux programmes de travaux, s'inscrivant dans le cadre du FRAFU primaire, concernent des investissements relatifs à l'alimentation en eau potable, à l'évacuation des eaux usées et au traitement des eaux.

La répartition géographique des interventions est modifiée par rapport à celle de l'année 2004 en raison du retard pris par certaines opérations (notamment dans l'Est).

Micro-régions	Nbre d'opérations	% opération	Montants bruts UE programmés*	% montants
SUD	15	36%	10,29 M€	58%
EST	5	12%	0,96 M€	5%
OUEST	9	21%	2,99 M€	17%
NORD	13	31%	3,51 M€	20%
TOTAL	42	100%	17,74 M€	100%

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des dossiers déprogrammés ou des ajustements financiers.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	9,85 M€
Montant FEDER certifié en 2000- 2005	36,70 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	48%

On constate une baisse importante du montant FEDER certifié qui était de 15,455 M€ en 2004.

Néanmoins, malgré ces difficultés, 64 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de FEDER déclaré de 9,854 M€.

Plusieurs dossiers ont été soldés. Il s'agit notamment :

- de la réhabilitation des réseaux des rues commerçantes de la ville du Port,
- du collecteur primaire de Mon Repos à Saint-Paul,
- du réseau AEP du quartier Moka Espérance à Sainte-Marie.



Mesure 12.07
Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production ;
- Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes ;
- Sensibiliser au tri sélectif ;
- Surveiller et maîtriser la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables.

Descriptif synthétique :

Les concours du FEDER soutiennent des actions engagées dans les orientations suivantes :

- Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés ;
- Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- Réhabilitations des décharges ;
- Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air ;
- Réalisations d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement réalisés dans ces domaines ;
- Actions sur la maîtrise de l'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	6,63 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000- 2005	33,61 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2005 par rapport au programme 2000-2006	81%
Nombre d'opérations programmées	56
Nombre d'études	-
Capacité de tri des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire

Au titre de cette mesure, 56 opérations ont été programmées :

Dans le cadre du programme de fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement :

Un montant de près de 4,59 M€ a été investi dans 37 opérations afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables. Ainsi, cette intervention a permis l'enrichissement du parc local de chauffe- eau solaire de plus de 3400 unités supplémentaires.



Cela équivaut à la réduction de la facture énergétique régionale en réalisant annuellement une économie de l'ordre de 3 400 Mwh, ce qui correspond, compte-tenu du mode de production de l'énergie électrique à La Réunion, à une réduction du rejet dans l'atmosphère de près de 2500 tonnes de CO₂. Un tiers des unités installées se situe dans des logements sociaux.

Par ailleurs, un programme d'investissement de 17 aéro générateurs a été soutenu pour produire de l'électricité.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés :

13 opérations ont été soutenues pour une enveloppe FEDER de 1,56 M€. Cela a permis la réalisation de 5 déchetteries (Étang Saint Paul, Grègues, Trois Mares, Saint Laurent, Petite Île).

Dans le cadre du PREDIS PREDAMA :

Cette intervention consiste à soutenir les entreprises de la filière de retraitement des déchets industriels. 6 opérations ont été soutenues en 2005 pour une enveloppe FEDER de 0,48 M€. Il s'agit notamment de :

- o La création d'un centre de déconstruction sélective des véhicules hors d'usage ;
- o La création d'une plate-forme de regroupement, de stabilisation, et de transit de déchets industriels spéciaux.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	6,33 M€
Montant certifié en 2000- 2005	19,99 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	48%

Le niveau de certification reste encore relativement faible par rapport au montant inscrit dans la maquette financière. En effet, seulement 48,46% de l'enveloppe FEDER ont été justifiés.

S'agissant des montants programmés sur la période 2000 – 2005, près de 60% des dépenses sont certifiées.

En 2005, 58 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses, 30 dossiers correspondent à des actions dans le domaine des énergies renouvelables. En particulier, l'opération de construction d'un parc éolien de 23 aérogénérateurs a été soldée pour un montant de 1,405 M€.

22 dossiers liés à la mise en œuvre du PDEDMA ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant global de 2,176 M€.

Concernant les déchets industriels, 4 dossiers ont été certifiés pour un montant de 0,602 M€, dont la moitié est liée au dossier de création d'un centre de déconstruction sélective des véhicules.



Mesure 12.08
Prévention et protection contre les risques naturels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain ;
- Assurer une protection des zones habitées et économiques ;
- Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'éclosion ;
- Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en place d'ouvrage de protection contre les crues, réalisation d'endiguements ;
- Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain ;
- Recherche et développement sur les risques naturels.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	1,69 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000- 2005	5,50 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2005 par rapport au programme 2000-2006	84%
Nombre d'opérations programmées	2

Une opération d'endiguement a été engagée grâce aux reliquats dégagés sur les opérations programmées antérieurement. Il s'agit de la 2^{ième} tranche des travaux de protection de la ravine Duparc à Sainte Marie.

Dans le cadre de la lutte contre les mouvements de grande ampleur, des études de maîtrise d'œuvre relatives à la première tranche de correction torrentielle de la ravine de la Roche à Jacquot à Grand Ilet ont été engagées. Suite à l'analyse du mécanisme du glissement de l'ensemble du plateau de Grand Ilet, il s'avère que l'érosion de la ravine de Roche à Jacquot contribue fortement à ce glissement.

Lors de l'ajustement du complément de programmation au cours du premier semestre, il est prévisible que cette mesure fasse l'objet d'une révision des montants inscrits dans la maquette financière compte tenu des délais de réalisation des études.



Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	1,38 M€
Montant FEDER certifié en 2000- 2005	1,86 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	28,47%

En 2005, on constate une forte évolution des activités de certification qui concernent 7 opérations.

Concernant les travaux d'endiguement, les montants certifiés s'élèvent à 1,254 M€, soit plus de 90% du montant total certifié au titre de cette mesure.

Les trois opérations restantes concernent la protection des habitants et des biens contre les mouvements de terrain. Il s'agit de missions d'expertise ou d'études géotechniques.



Mesure 12.09
Aéroports

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Cette mesure vise à accueillir l'augmentation du trafic, à améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs et à densifier la desserte régionale.

Descriptif synthétique :

Il s'agit notamment de soutenir :

- L'extension des aéroports et de leurs connexions ;
- L'extension des parkings avion, de la construction de hangars, etc...

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2005	- 1,04 M€
Montant FEDER programmé en 2000- 2005	4,27 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	62%
Nombre d'opérations programmées	1

Un seul dossier a été programmé en 2005. Il s'agit de la modification du plan de financement du projet de mise aux normes des infrastructures aéroportuaires pour l'accueil des avions moyen courrier sur l'aéroport de Pierrefonds. Par ailleurs, de nouveaux postes de dépenses ont été retenus pour prendre en compte les travaux complémentaires imposés par la classification de l'aéroport permettant l'accueil des gros porteurs régionaux (type Boeing 777). Il s'est avéré indispensable de déplacer le VOR (réseau de transmission) pour dégager une servitude de piste de 150 m au lieu de 75 m.

Le niveau de FEDER mobilisé a été réduit d'un montant de 1,03 M€ afin de prendre en compte une contrepartie nationale plus importante, ce qui explique le montant programmé négatif affiché ci-dessus.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER déclaré en 2005	0,74 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000-2005	1,89 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	27%

Trois dossiers ont été certifiés cette année. Il s'agit :

- des études pour l'extension du hall public est de l'aéroport Roland GARROS,
- des études pour la mise aux normes de l'aéroport de Pierrefonds,
- des travaux d'infrastructures sur l'aéroport de Pierrefonds.



Mesure 12.10
Ports

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus et d'augmenter la capacité d'accueil des navires.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime, en menant les opérations suivantes :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructuration du cercle d'évitage
- Spécialisation et équipement des quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	35,82 M€
Montant FEDER programmé en 2000- 2005	38,04 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	100%
Nombre d'opérations programmées	4

En 2005, près de 95% de l'enveloppe FEDER prévue pour cette mesure a été engagée. Cela s'explique principalement par la programmation du projet d'extension du Port Est. Cette opération qui mobilise un montant FEDER de 29,096 M€ doit permettre l'absorption du trafic maritime d'ici 2015. Il s'agit d'agrandir et d'approfondir le cercle d'évitage et de réaliser un quai de 649 m permettant l'accès simultané de 2 navires de 80 000 tonnes.

Par ailleurs, deux investissements ont été soutenus, il s'agit :

- L'acquisition d'un portique à conteneurs – phase études et mise en service,
- La construction d'un silo à céréales au Port Est, qui permettra de libérer l'espace nécessaire à la construction de grande plaisance sur le site du Port ouest.



Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant déclaré en 2005	-
Montant FEDER déclaré sur la période 2000-2005	2,13 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2005 par rapport aux tranches 2000-2006	6%

Il n'y a eu aucune certification au cours de l'année 2005. Cependant, il faut s'attendre à une forte croissance pour l'année 2006, notamment du fait de la programmation de l'opération d'extension du Port Est qui devrait rapidement générer d'importantes dépenses.



AXE 13
Services à la population

Stratégie et options prioritaires (rappel DOCUP):

La stratégie se fonde sur la prise en compte globale des besoins de la population au niveau des infrastructures éducatives et des équipements sanitaires qui constituent deux facteurs clés de cohésion sociale.

Quatre grandes options prioritaires ont été définies : la démocratisation de l'accès au savoir et à la qualification, l'élévation des niveaux de qualification en réponse à l'évolution des exigences du monde économique en termes de compétences, l'amélioration au plan qualitatif des établissements d'enseignement et de recherche, la mise à niveau des infrastructures sanitaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	21,12 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	82,72 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	56%
Nombre d'opérations programmées	15 opérations

Outre la poursuite de la programmation des investissements liées à l'insertion des publics en difficulté ainsi que des infrastructures des collèges lycées et Université, l'année 2005 s'est caractérisée par le démarrage de la programmation des premières opérations pour les pôles d'excellence de la formation professionnelle ainsi que la programmation de l'ensemble des opérations sur les infrastructures sanitaires.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses depuis 2000.

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	9,55 M€
Montant FEDER certifié de 2000 à 2005	41,24 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2005	28%

Compte tenu notamment de la programmation tardive, des projets dans les domaines des pôles d'excellence de la formation professionnelle et des infrastructures sanitaires, le taux de certification n'a pas beaucoup progressé.



Mesure 13.01 (ex A7)
Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Prévenir une exclusion durable par une démarche de sensibilisation et de dynamisation.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	0,35 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	3,86 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	86%
Nombre d'opérations programmées	1 opération

1 opération a été programmée. Il s'agit de la restructuration du Centre d'Aide par le Travail (CAT) de Grand Anse. Le taux de programmation demeure très bon.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	1,31 M€
Montant FEDER certifié de 2000 à 2005	1,51 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2005	34%

2 opérations ont été soldées en 2005. Il s'agit de :

- la construction du Centre d'action Médico Social de Sainte Suzanne ;
- la construction du centre d'Education Motrice de Sainte Suzanne.



**Mesure 13. 02 (Ex D1)
Collèges et Lycées**

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction de nouveaux lycées et collèges et la rénovation lourde de lycées et collèges

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	8,44 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	46,70 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	53%
Nombre d'opérations programmées	7 opérations

7 opérations ont été programmées. Il s'agit de :

- l'extension du collège pointe des châteaux à St Leu (création de 200 places supplémentaires),
- la construction des équipements sportifs et de l'internat du lycée de Saint-Paul,
- 3 opérations de réfection au lycée Paul Langevin de Saint Joseph,
- 2 opérations s'inscrivant dans le cadre de la réhabilitation au lycée Bouvet de St Benoît et au lycée Lepervanche du Port.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	2,93 M€
Montant FEDER certifié de 2000 à 2005	33,51 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2005	28%

Ont été certifiés :

- la réhabilitation du collège Bourbon à St Denis,
- l'extension des Collèges Quartier Français (Ste-Suzanne), Port IV, Jean Lafosse (St Louis),
- des opérations s'inscrivant dans le cadre de la réhabilitation des lycées Jean Perrin (Saint-André), Lislet Geoffroy (Saint Benoît) et Patu de Rosemont (Saint Benoît),
- la construction d'un atelier électrotechnique et magasin général au Lycée Roches Maigres



**Mesure 13-03 (Ex D2)
Université**

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à la Réunion.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement de l'Université et des structures liées.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	-0,30 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	19,52 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	64%
Nombre d'opérations programmées	-

2 réajustements financiers à la baisse ont été opérées sur les volets études de :

- la construction de la Bibliothèque Universitaire du Tampon,
- la construction de l'amphithéâtre du campus du Tampon.

Cette opération a permis de redéployer les crédits sur les volets travaux de ces deux investissements.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	1,25 M€
Montant FEDER certifié de 2000 à 2005	2,15 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2005	7%

Ont été certifiés :

- la construction des 3ème et 4ème Départements de L'IUT de St-Pierre, phases études et travaux,
- la construction de la Bibliothèque Universitaire de la faculté des Sciences et Technologies, phases études et travaux,
- les études liées à la construction de la bibliothèque universitaire du Tampon
- les études liées à la construction d'amphithéâtres et de salles d'enseignement sur le campus du Tampon,
- les études liées à la construction du Parc Technologique Universitaire,
- les programmes 2002 du BRGM et de L'Institut de Physique du Globe ainsi que les programmes 2002 d'acquisitions d'équipements de recherche en faveur de l'IFREMER, de l'IRD, de l'Université de La Réunion et du CIRAD.



Mesure 13.04 (Ex D3)
Pôle d'excellence de la formation professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la reconfiguration de pôles sectoriels de formation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	2,62 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	2,65 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	20%
Nombre d'opérations programmées	4 opérations

4 Opérations ont été programmées. Il s'agit des études liées à :

- la construction d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Automobile et du Transport,
- la construction de la section horticole de l'AFPAR de St Pierre,
- la réhabilitation de l'AFPAR de St Pierre (Casernes),
- la réhabilitation de l'AFPAR de St André.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005:

Les opérations programmées au second semestre 2005 n'ont pas encore connu de certification.



Mesure 13.05
Infrastructures sanitaires

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'offre de soins et améliorer l'accueil et les conditions de séjour des patients.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la réhabilitation d'infrastructures sanitaires

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	10,00 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2005	10,00 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	100%
Nombre d'opérations programmées	3 opérations

Les crédits ont été intégralement programmés en 2005 au profit de 3 opérations ont été programmées. Il s'agit de :

- la construction du secteur II de l'établissement de santé mentale à Saint-Benoît,
- la construction du pôle sanitaire de l'Est (hors secteur psychiatrique) à Saint-Benoît,
- la réhabilitation du groupe hospitalier Sud Réunion (sécurisation des installations électriques) à Saint-Pierre.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	4,07 M€
Montant FEDER certifié de 2000 à 2005	4,07 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2005	41%

Le taux de certification est satisfaisant dans la mesure où le premier dossier présenté sur cette mesure (la construction du secteur II de l'établissement de santé mentale) a été soldé.

PROGRAMME FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2004) 3021				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMENT DE		108,996	108,574	77,224	5,564	24,220	1,566	0,422
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité		0,337	0,325	0,235	-0,035	0,167	-0,043	0,012
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours		18,850	18,850	13,200	0,775	4,838	0,037	0,000
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		8,433	8,433	5,819	0,824	0,423	1,368	0,000
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle		12,835	12,835	8,985	1,588	2,262	0,000	0,000
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,482	0,482	0,337	0,029	0,115	0,000	0,000
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives		5,266	5,203	3,638	0,013	1,552	0,000	0,063
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises		2,892	2,540	1,983	0,277	0,147	0,133	0,352
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles		16,181	16,187	11,331	0,272	4,585	0,000	-0,006
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage		13,060	13,060	9,142	0,000	3,918	0,000	0,000
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		18,109	18,109	12,677	0,000	5,433	0,000	0,000
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		6,657	6,657	5,754	0,903	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise		2,120	2,120	1,484	0,281	0,290	0,066	0,000
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs		1,857	1,857	1,298	0,331	0,228	-0,001	0,000
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE		1,884	1,884	1,319	0,298	0,261	0,006	0,000
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE		0,031	0,031	0,022	0,009	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL FSE			108,996	108,574	77,224	5,564	24,220	1,566	0,422

Situation indicative

MONTANTS PROGRAMMES FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL			COUT TOTAL			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES	
Décision C(2004) 3021					TOTAL	ENGAGE		PREVUES	ENGAGÉES		PREVUES	ENGAGÉES		PREVUES	ENGAGÉES		PREVUES	ENGAGÉES		PREVUES	ENGAGÉES		Etat Membre	COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
AXE	MESURE				Montant		%		Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%					
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMEN	627,536	658,703	105%	621,048	650,830	105%	459,736	483,891	105%	34,670	122,671	9,598	7,874													
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	14,250	18,941	133%	14,239	18,906	133%	10,545	13,919	132%	0,158	4,655	0,174	0,035													
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	85,251	101,744	119%	85,250	101,744	119%	62,866	76,561	122%	1,141	23,822	0,219	0,000													
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	26,138	37,975	145%	26,137	37,975	145%	19,328	28,090	145%	2,034	1,856	5,995	0,000													
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle	84,990	72,415	85%	84,989	72,415	85%	62,581	53,623	86%	8,312	10,479	0,000	0,000													
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances	3,510	2,496	71%	3,509	2,496	71%	2,596	1,819	70%	0,211	0,466	0,000	0,000													
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives	28,694	24,655	86%	28,547	24,504	86%	21,170	17,932	85%	2,361	4,210	0,000	0,152													
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises	17,700	24,533	139%	11,378	16,869	148%	10,096	11,579	115%	2,469	1,308	1,512	7,664													
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles	105,243	115,447	110%	105,243	115,424	110%	77,582	86,633	112%	1,818	26,974	0,000	0,023													
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	80,807	75,478	93%	80,807	75,478	93%	59,167	56,647	96%	0,000	18,831	0,000	0,000													
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	91,839	109,175	119%	91,839	109,175	119%	67,767	81,650	120%	0,396	26,488	0,641	0,000													
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	53,009	45,383	86%	53,008	45,383	86%	39,079	33,597	86%	11,776	0,000	0,010	0,000													
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise	10,441	9,383	90%	10,440	9,383	90%	7,823	6,576	84%	1,312	0,521	0,975	0,000													
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs	12,493	9,656	77%	12,492	9,656	77%	9,250	7,151	77%	1,166	1,310	0,030	0,000													
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE	12,160	10,930	90%	12,159	10,930	90%	9,087	7,721	85%	1,424	1,742	0,043	0,000													
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE	0,764	0,247	32%	0,764	0,247	32%	0,590	0,185	31%	0,055	0,007	0,000	0,000													
Mesure 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,247	0,247	100%	0,247	0,247	100%	0,210	0,210	100%	0,037	0,000	0,000	0,000													
TOTAL FSE		627,536	658,703	105%	621,048	650,830	105%	459,736	483,891	105%	34,670	122,671	9,598	7,874													

Situation indicative

Situation indicative.



2.2.2 Avancement des axes et mesures FSE

Rappel des caractéristiques du FSE dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Social Européen avec la mise en place de politiques de lutte contre les exclusions, de prévention du chômage, de formation et de qualification tout en coordonnant leurs actions. Cette perception de l'enjeu s'est traduite dans le DOCUP 2000-2006 par une enveloppe FSE doublée par rapport à la période précédente (459 millions d'euros), ce fonds représentant 30% du montant du programme et, à l'échelle française, environ le quart du FSE des objectifs 1 et 2.

L'axe de gestion FSE a pris en compte les principales données stratégiques du contexte de l'emploi et de la formation à la Réunion, à savoir :

- l'importance grandissante des situations d'exclusion (exclusion sociale, exclusion du marché du travail, exclusion du savoir),
- la nécessité d'élever en permanence les niveaux de qualification en diversifiant les parcours à La Réunion ou hors de l'île, eu égard au cloisonnement du marché local de l'emploi,
- l'optimisation des gisements d'emplois et d'activités, en apportant une attention particulière aux secteurs émergents et en tirant profit du renouvellement des actifs dans les secteurs traditionnels,
- la structuration d'une politique coordonnée et permanente de prospection, d'analyse et d'évaluation des stratégies d'emploi, de formation et d'insertion.

Avancement du FSE au 31 Décembre 2005

Le programme cofinancé par le FSE fonctionne toujours selon le même rythme de programmation et d'exécution de dépenses. Les dossiers sont programmés essentiellement au deuxième (programmes cofinancés par l'Etat) et quatrième (programmes cofinancés par le Conseil Régional) trimestres.

S'agissant des dépenses, 80% d'entre elles sont certifiées au mois d'octobre, postérieurement à la clôture des comptes des organismes subventionnés. Cette situation devrait évoluer progressivement avec les soldes de marchés publics.



Axe 14
Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, les interventions financées au titre de cet axe visent à « accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part. »

Éléments de programmation en 2005 :

Indicateurs clés pour l'axe 14 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	77,22 M€	483,89 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	16,8%	105%
Nombre de bénéficiaires	43 282	216 140
Nombre d'heures stagiaires	9 820 233	57 180 542

Les tendances soulignées ces dernières années se confirment. Le niveau de programmation évolue selon un rythme constant. Cette linéarité s'explique en partie par la structure de la programmation FSE. En effet, sont cofinancés essentiellement des programmes annuels de formation.

Le montant programmé passe de 438 millions d'euros de FSE (avancement de 95% au 15 septembre 2005) à 494 M€ millions d'euros (avancement de 105% au 31 décembre 2005), soit 56 millions d'euros de FSE programmés. Ce niveau d'avancement ne prend pas en compte les soldes des opérations antérieures d'où une surprogrammation apparente.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses depuis 2000 :

Indicateurs clés pour l'axe 14 :	Déclarés en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	59,944 M€	301,842 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13%	66%
Nombre de bénéficiaires	26 973	146 449
Nombre d'heures stagiaires	5 379 761	28 533 903

La structure relativement linéaire de l'exécution des dépenses FSE s'apprécie également dans les déclarations de dépenses.

Le montant déclaré passe de 260,54 M€ (avancement de 57% au 15 septembre 2005) à 301,842 M€ (avancement de 66% au 31 décembre 2005).



Mesure 14.01
Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi. Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

Descriptif synthétique :

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF. Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.01 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	0,235 M€	13,919 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2,22%	132%
Nombre de bénéficiaires	146	5 438
Nombre d'heures stagiaires	20 400	1 285 884

- 42 porteurs de projet ont été soutenus en 2005 dans le cadre du dispositif PREFACE. Ces bénéficiaires ont pu être aidés dans des domaines allant du conseil aux projets de fabrication de produits cosmétiques. L'objectif, à terme, est que la moitié de ces personnes crée leur entreprise.

- Concernant la formation en accompagnement des Projets d'Initiative Locale, le FSE cofinance ces actions d'insertion par l'économie basées sur une démarche participative (approche « bottom up ») liée à des initiatives locales et permettant à des jeunes et des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires dans le cadre d'un projet de développement. Ont été concernés, 34 stagiaires pour un volume horaire de 20400 heures/stagiaire.

- Chantiers ONF : Aucune action n'a été programmée en 2005 au titre de cette sous mesure.

- Les premières actions au titre de la sous mesure chantier de proximité, aide au poste et pôle d'insertion, ont été programmées en 2005, l'objectif étant d'accompagner 70 projets et de créer ou consolider une centaine d'emplois.

- Depuis la révision à mi-parcours, l'encadrement des chantiers emplois verts, n'est plus soutenu au titre du DOCUP.



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.01 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	1,250 M€	8,463 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	12%	80%
Nombre de bénéficiaires	1 355	4 315
Nombre d'heures stagiaires	469 839	1 177 640

- Concernant les chantiers d'insertion de l'ONE, les volets Région et Département du programme 2003 ont été déclarés en 2005, ainsi que le volet Département du programme 2004. Ce ne sont pas moins de 736 CES/CIA qui ont pu bénéficier de ces chantiers.

- Concernant les Programmes de formation en accompagnement des projets d'initiative locale, les actions inscrites au programme 2002, 2003 (1^{er} et 2^{ème} volets) et 2004 (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} volets) ont fait l'objet de déclarations de dépenses. Ces programmes avaient été suivis par 577 bénéficiaires pour un volume horaire de 469 839 h/stagiaire. En majorité, sont concernés par ce dispositif, des jeunes de moins de 25 ans se trouvant en situation de chômage.

- Le programme 2004 du dispositif PREFACE, déclaré en 2005 a concerné les 42 porteurs de projets identifiés au moment de la programmation.



Mesure 14.02
Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion
par la mise en parcours

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.
Accompagnement de publics sous contrats aidés.
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.02 :	Progl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	13,20 M€	76,56M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	40%	122%
Nombre de bénéficiaires	7 725	42 060
Nombre d'heures stagiaires	2 703 287	11 413 917

- Trois nouvelles actions ont été programmées au titre de la sous mesure actions d'utilité sociale dans le cadre de l'appui social individualisé. Ces actions s'adressent à un public « désocialisé » dans le but de prévenir l'exclusion à travers notamment un accompagnement à la recherche d'emploi ou à l'accès à un logement. 240 personnes pourront ainsi être accompagnées dans leurs démarches.

- Au titre de la sous mesure accompagnement de public sous contrats aidés (CES, CEC...), deux nouvelles actions ont été engagées en 2005. Cet accompagnement prend la forme de chantiers écoles, à destination de 31 stagiaires pour un volume de 15 474 heures/stagiaire.

- Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : Le PLIE de l'Est a vu son premier programme d'actions cofinancé en 2005. Avec la programmation des programmes d'actions des autres PLIE, le nombre prévisionnel de bénéficiaires s'élève à 5 320. Le nombre prévisionnel de nouveaux bénéficiaires s'élève en moyenne à 500 et le nombre prévisionnel de sorties positives à 375.

- Le programme des formations spécifiques aux emplois jeunes engagé en 2005 concerne 24 bénéficiaires pour une durée de formation de 15 555 heures stagiaires.

- Dans le cadre du programme 2005 des actions préparatoires à la qualification des jeunes, 2 200 jeunes ont pu bénéficier des 2 672 250 heures/stagiaires de formation. 4 dispositifs sont mis en œuvre :

- la Remise à niveau
- la Redynamisation Sociale
- le Module Préparatoire à l'Insertion
- l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.02 :	Decl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	8,01 M€	39,53 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	12,73%	63%
Nombre de bénéficiaires	2 248	15 694
Nombre d'heures stagiaires	17 955	2 388 067

- Les dépenses relatives aux sous mesures actions d'utilité sociale et actions de préparation à l'insertion, n'ont pas fait l'objet de déclaration de dépenses en 2005.

- Concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), deux marchés d'études relatives à l'organisation et à la création d'un PLIE ont été déclarés. Les programmes d'actions 2005 des structures seront déclarés en 2006.

Toutefois, les données qualitatives disponibles permettent d'apprécier la montée en charge pour la majorité des PLIE des accueils des nouveaux arrivants.

PLIE 2004	Nouveaux bénéficiaires prévus	Nouveaux bénéficiaires réalisés
AGIDESU (Le Port)	300	545
ASLIE (St-Louis)	241	168
CAPInsertion (Possession)	100	147
MIO (intercommunale de l'Ouest)	300	279
ACTIVE (St-Pierre)	350	268
PLIE de Saint-Denis	549	790
TOTAL	1 840	2 197

- Concernant les formations liées au dispositif « nouveaux services, emplois jeunes », le programme d'actions 2004 a été déclaré en 2005. 17 955 heures/stagiaires ont été dispensées à destination de 51 jeunes.

- S'agissant des programmes d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, en 2005 ont été déclarées des dépenses relatives aux dernières dépenses relatives aux exercices 2001 et 2003 et la majorité des dépenses du programme 2004 réalisé dans le cadre d'un marché public. A ce jour, les indicateurs physiques ne sont pas encore disponibles. Toutefois, les enquêtes à 6 mois permettent d'apprécier la part plus élevée de femmes que d'hommes ainsi que la situation post formation. Ainsi, près de 55% des stagiaires sont en formation ou occupent un emploi et 40% sont inscrits à l'ANPE après 6 mois de formation



Mesure 14.03
Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion.
Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Descriptif synthétique :

Programmes en faveur des détenus.
Insertion des personnes handicapées.
Accompagnement scolaire.
Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.03 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	5,82 M€	28,09 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	30,10%	145%
Nombre de bénéficiaires*	945	6 918
Nombre d'heures stagiaires*	314 450	2 512 586

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, suite à la révision à mi-parcours, l'action n'est plus financée au titre du DOCUP 2000 2006.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, ont été programmés :

- le programme de l'ARVISE dont l'objectif est de veiller au « maintien dans l'emploi » de 110 bénéficiaires en 2005,
- le programme de l'ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs) en direction de 60 déficients auditifs,
- le programme de l'association CASE DV à destination de 60 personnes déficients visuels,
- le Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapé dont l'objectif est de mettre en place une politique territoriale favorisant le rapprochement des entreprises et des travailleurs handicapés.

Concernant le dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme, les 4 ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme ont continué leur action pour un effectif théorique prévisionnel total de 715 stagiaires (dispositifs en entrées et sorties permanentes) et un volume contractualisé de 314 450 heures stagiaires.

Concernant l'accompagnement scolaire, mesure nouvelle de ce DOCUP visant à mobiliser hors temps scolaire les enfants et leurs familles dans une logique de prévention de l'exclusion, a été soumis au CLS le programme d'actions 2005. Ces actions sont, le plus souvent, localisées dans des quartiers " Politique de la Ville " : 134 projets ont été habilités ce qui représente 14 800 bénéficiaires.



A noter qu'un ciblage qualitatif des actions sera réalisé au solde ce qui expliquera un montant de solde bien inférieur au montant programmé.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.03 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	2,87 M€	10,66 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15%	55%
Nombre de bénéficiaires*	1 308	7 038
Nombre d'heures stagiaires*	228 875	1 035 336

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, la sous mesure n'étant plus financée au titre du DOCUP depuis la révision à mi-parcours, aucune déclaration de dépenses n'a eu lieu en 2005. Les actions du programme 2002 ont été déclarées en 2003.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, 534 bénéficiaires ont été concernés. Les dispositifs emploi formation à l'égard des personnes handicapées se sont développés sur 8 265 heures dispensées.

Concernant l'accompagnement scolaire, les actions d'accompagnement se sont déroulées en dehors du temps scolaire et ont été généralement mises en place par des associations. Ont été déclarées les dépenses du programme 2003-2004. Ces dépenses ont concerné 128 associations en direction de 10 324 enfants.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, les ateliers permanents fonctionnent en entrées-sorties permanentes depuis mai 2005. Un accord de partenariat signé entre l'Etat, la Région et l'ADI fixe les objectifs et nature de l'intervention de chacun dans ce domaine. En 2005, la déclaration de dépenses des programmes 2002 et 2004 du volet Région ont été faites, représentant respectivement 243 et 423 bénéficiaires pour un volume horaire de 24 010 et 196 000 Heures de formation.



Axe 14.04
Encourager la mobilité éducative et professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Ouvrir les horizons des habitants de la Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois. Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique). Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, ... avec la prise en charge du voyage au départ de la Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas un accueil et un suivi à l'arrivée.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.04 :	Prog. en. 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	8,99 M€	53,62 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14,35%	86%
Nombre de bénéficiaires	8 500	39 268

Les prestations de mobilité, bénéficiant du soutien du FSE ont été réalisées en 2005 :

- par le CNARM en faveur des demandeurs d'emploi (1 500 bénéficiaires) ;
- par l'ANT pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional, par exemple pour des stagiaires de la formation professionnelle (7 000 bénéficiaires);
- En revanche la sous mesure mobilité des étudiants n'a pas été mobilisé en 2005.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.04 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	9,23 M€	39,89 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15%	64%
Nombre de bénéficiaires	3940	28 856

- En 2005 les principales déclarations de dépenses ont concerné :
 1. le programme 2004 du CNARM en faveur des demandeurs d'emploi. 1379 départs et 111 retours ont été enregistrés,
 2. les programmes 2003 et 2004 du dispositif régional de mobilité, qui ont concerné respectivement 548 et 451 bénéficiaires,
 3. les frais liés aux prestations de l'ANT pour son programme 2004. 4941 bénéficiaires sont concernés dont 45% de femmes.
- Les autres sous mesures n'ont pas fait l'objet de déclaration.



Mesure 14.05
Développement du travail féminin et égalité des chances

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Descriptif synthétique :

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.
Formation de conjoints.
Formation à distance.
Formation dans les métiers émergents.
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour l'axe 14.05 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	0,34 M€	1,82 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13%	70%
Nombre de bénéficiaires	634	1 545
Nombre d'heures stagiaires	180 978	660 452

La majorité des actions cofinancées par cette mesure consiste en des formations principalement destinées à des femmes.

- En matière de Formations destinées à des conjoints d'artisans, sont développées des formations en vue de développer les capacités de management nécessaires dans un secteur de plus en plus compétitif. En 2005, le programme de formation du secteur des métiers totalise 12 actions destinées à 268 stagiaires pour un volume d'heure/stagiaire total de 69 880.

- S'agissant des actions particulières ciblées en faveur des femmes, les deux actions programmées en 2005 ont concerné 334 stagiaires pour un volume horaire de 85 478 heures stagiaires. Concernant la formation au métier de puéricultrice, l'année 2003/2004 devait être a priori la dernière année de programmation, mais compte tenu des besoins, il a été accordée la reconduction de ce programme jusqu'à la fin du DOCUP.

- Deux programmes de Formation Complémentaire d'Initiative Locale « métiers émergents » ont été soumis au CLS en 2005. Ces programmes ont pour objectifs de favoriser des actions de formation dans des métiers émergents à forte potentialité de création d'emploi et de développer l'accès des femmes à ces métiers. 32 stagiaires ont ainsi pu suivre ces formations pour un volume horaire de 25 620 heures/stagiaire dans les secteurs de la vente et de l'hôtellerie.

Aucune action de la sous mesure Formation familles accueillant des personnes dépendantes à domicile n'a pas été programmée en 2005.



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour l'axe 14.05 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	0,28 M€	0,85 Meuro
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10,55%	33%
Nombre de bénéficiaires	24	553
Nombre d'heures stagiaires	40 500	194 686

Seuls les programmes de formation au titre des actions particulières ciblées en faveur des femmes ont fait l'objet de déclaration en 2005. Outre le forum égalité des chances, ces déclarations comprennent les dépenses relatives au cycle de deux années de l'école de puéricultrice.

Globalement 24 stagiaires ont pu suivre ces formations dont le volume horaire atteint près 40 500 heures/stagiaire.



Mesure 14.06
Recherche et développement des filières éducatives supérieures

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

Descriptif synthétique :

Soutien aux filières supérieures d'enseignement : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.06 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	3,64 M€	17,93 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17,2%	85%
Nombre de bénéficiaires	1 247	4 561
Nombre d'heures stagiaires	271 998	1 376 780

L'intervention du FSE au profit de l'IRTS connaît un changement en 2005, puisque conformément à la loi du 14 août 2004, les financements de l'Etat ont été transférés à la Région qui en devient le principal co-financeur. Aussi, en 2005, 867 stagiaires ont pu suivre les 265 978 heures de formation co-financée par le Conseil Régional. S'agissant des formations co-financées par le Conseil Général, elles concernent 161 stagiaires et 26 903 heures de formation.

Au titre de la sous mesure création de richesse et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée, deux projets ont été co-financés en 2005, ce qui marque une reprise par rapport à 2004 où aucune action n'avait été programmée en raison d'absence de contrepartie nationale. Il est rappelé qu'il s'agit ici d'un financement alternatif.

Afin de permettre à des étudiants de poursuivre des études de haut niveau et leur offrir un éventail diversifié de formations tout en servant le rayonnement de La Réunion au plan national et international, des bourses régionales de troisième cycle ont été attribuées en 2005 :

- 70 bourses de DEA et DESS. Il s'agit d'allocations annuelles, accordées à des étudiants combinant critères sociaux et de mérite,
- 23 bourses de formation doctorale. Il s'agit ici d'allocation mensuelles pouvant aller jusqu'à 36 mois, accordées exclusivement sur critères scientifiques et académiques.
- 13 aides individualisées, à savoir des participations aux frais de scolarité d'étudiants particulièrement méritants.



Le développement de l'école des beaux arts se poursuit par le cofinancement de son programme 2005, à travers 3 filières : un DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques multi option), un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique option art design), un doctorat sciences et arts. Ces cycles concernent 111 bénéficiaires pour 6 020 heures stagiaires.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.06 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	3,20 M€	11,27 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15,10%	53%
Nombre de bénéficiaires	223	2 619
Nombre d'heures stagiaires	224 088	872 375

- Le programmes d'actions de l'IRTS 2004 a fait l'objet de déclaration de dépense en 2005. Il a concerné 754 stagiaires pour un volume de 224 088 heures/stagiaire. Il convient de rappeler que globalement, le taux de réussite aux examens est de 84%. De plus, la majorité des diplômés trouvent un emploi dans les six mois suivant l'obtention du diplôme.

A noter également l'impact en matière d'égalité des chances de nombreuses formations (Educateur Jeunes Enfants, Assistante Sociale, ...) au sein desquelles existe une prédominance féminine dans les effectifs (deux tiers des bénéficiaires sont des femmes).

- De nombreuses actions au titre de la sous mesure Bourse régionale de 3^{ème} cycle ont été déclarées en 2005. Au total se sont 222 étudiants qui ont pu bénéficier de ces soutiens.

- Ont également été déclarées en 2005 les dépenses relatives à la sous mesure création de richesse et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée. Le FSE a co-financé un projet POSTDOC relative à une étude sur la violence urbaine et un projet CORTECHS relatif à la création d'un outil innovant WCMS (Web Content Management System).

Les autres sous mesures n'ont pas fait l'objet de déclaration de dépenses.



Mesure 14.07
Développement des compétences dans les entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.
Faciliter la création et le maintien d'emplois.
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Aide au conseil en entreprises.
Aides à la formation des salariés.
Prime Régionale à l'Emploi.
Plan Animation Emploi.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.07 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	1,98 M€	11,58 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	19,64%	115%
Nombre d'individus bénéficiaires	2 927	15 537

Deux projets Congé Individuel de Formation, ont été programmés en 2005. Ils ont concerné 87 stagiaires pour 358 137 heures/stagiaires de formation. On note, en 2005, la progression du nombre de femmes inscrites à ces formations. De 38% en 2004, elles passent à près de 50% en 2005.

Concernant l'Engagement de Développement de la Formation, 85 658 heures/stagiaires ont été programmées à destination de près de 2 572 stagiaires.

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, à ce jour, seules les actions 2000 à 2004 ont été programmées, le dispositif se poursuivant hors DOCUP.

Le programme 2005 de Formation intra entreprises artisanales, s'inscrit dans une démarche globale d'appui au secteur artisanal, à travers notamment, le renforcement des compétences de ses acteurs (management d'entreprises artisanales par exemple). Le programme engagé en 2005 a permis à 268 stagiaires de suivre les 83 880 heures de formation.

Concernant le Plan Animation Emploi, aucune action n'a été programmée en 2005.

La sous mesure aide au conseil aux entreprises, n'est plus financée au titre du DOCUP 2000 2006 depuis la révision à mi-parcours.



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.07 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	0,73 M€	5,29 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	7,2%	52%
Nombre de stagiaires	669	4 435

S'agissant des déclarations de dépenses relatives au dispositif EDDF (Engagement De Développement de la Formation), le dossier 2004 du Projet collectif mutualisant des plans de formation de différentes entreprises adhérentes qui a concerné 669 stagiaires.

N'ont pas fait l'objet de déclaration de dépenses en 2005 : les actions de formation intra entreprises dans le secteur artisanal, les Congés Individuels de Formation

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, elle a favorisé la création de 72 emplois dans des secteurs tel que le tourisme, l'industrie et l'artisanat : les bénéficiaires sont, en majorité âgés de + 25 ans (dont un tiers sont des femmes).

Concernant le Plan Emploi Animation, les programmes 2000 à 2004 ont été déclarés. 27 associations oeuvrant dans le domaine sportif ou socio-éducatif ont été aidées pour le soutien à 70 postes d'animateurs ou d'éducateurs. Ces postes, pour la plupart sous forme de contrats à durée indéterminée, sont occupés par des jeunes hommes et femmes (en proportion égale) de plus de 25 ans, tous diplômés d'Etat dans le domaine sportif ou socio-éducatif, leurs formations ayant été également cofinancées par le FSE



Mesure 14.08
Accompagnement des mutations sectorielles

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emplois qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne.

Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

Descriptif synthétique :

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural, agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.08 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	11,33 M€	86,63 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14,60%	112%
Nombre de bénéficiaires	6 384	19 725
Nombre d'heures stagiaires	1 542 533	11 387 916

595 actions de formation ont été programmées dans le cadre de l'accompagnement des mutations sectorielles, pour la plupart préfinancées ou gérées en marché par le Conseil Régional.

Filière par filière, les principaux indicateurs de la programmation sont les suivants. Même si la baisse du nombre de formations se confirme, le nombre de places, en revanche, reste identique. Les filières Agriculture / Pêche / Environnement et Tertiaire / Commerce et gestion / Services restent des filières très demandées. En revanche, on peut constater un recul des filières BTP, automobile transport, maintenance et formation en milieu rural.

PROGRAMMEES en 2005

Filières de formation	Nb de places	Nb d'heures stag.
Métiers de l'image et nouvelles technologies	333	362 660
BTP, automobile transport, maintenance	32	64 976
Formation en milieu rural	63	40 572
Agriculture / Pêche / Environnement	786	455 914
Artisanat	268	83 880
Tourisme	88	142 767
Tertiaire / Commerce et gestion / Services	390	16 040
Animation, sport	168	209 340
BTP (hors contrat objectif), industrie	200	160 000
Total	6 384	1 542 533



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.08 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	5,987 M€	36 864M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	7,71%	48%

Les indicateurs correspondant aux programmes de formation 2004 voir 2005 n'ont pu être renseignés à ce jour.

Toutefois, une analyse des données financières permet d'apporter les commentaires suivants :

- Une grande partie des programmes 2000 à 2003 a été déclarée en 2004. Le montant déclaré en 2005 est en conséquence nettement moins important qu'en 2004. ;
- Les programmes de formation agricole et tertiaire sont ceux pour lesquels les remontées de dépenses sont les plus rapides.



Mesure 14.09
Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage.

Filières d'apprentissage.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.09 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	9,14 M€	56,65 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15,45%	96%
Nombre de bénéficiaires	3 917	23 408
Nombre d'heures stagiaires	1 590 010	9 997 094

Pour le programme 2005 quatre filières de formation ont été proposées :

- artisanat
- Commerce, Services, BTP
- Hôtellerie Restauration
- Agriculture

L'effectif total s'élève à 3 917 stagiaires pour un volume horaire de 1 590 010 heures/stagiaire.

Par rapport à 2004, on note une légère augmentation de l'effectif moyen notamment dans les filières Commerces et Service (+6.3%) et Artisanat (+5%).

Le programme 2005 entend poursuivre l'effort de formation par la voie de l'apprentissage pour développer ce secteur tant sur le plan qualitatif que quantitatif (amélioration des formations tutorales, élévation des niveaux de formation, diversification des filières).

Cet effort est perceptible notamment dans la filière artisanale où l'on note l'introduction d'un niveau IV (Brevet Professionnel, Bac Pro) et la création de 3 nouveaux diplômes.



Il est rappelé qu'à partir de 2003, la formation en alternance des futurs jeunes apprentis a intégré les actions de formation du module préparatoire à l'insertion (MPI), dont l'objet est de préparer le jeune à une intégration réussie dans les différents dispositifs de contrats de travail (alternance, apprentissage, CDD, CDI). Ces actions sont ainsi identifiées dans la mesure 14 02 06 « Actions préparatoires à la qualification des jeunes ».

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.09 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	8,17 M€	42,03 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14%	71%
Nombre de bénéficiaires	5 792	27 889
Nombre d'heures stagiaires	1 516 347	7 360 555

Le programme 2004 a été déclaré pour un total de 1 516 347 heures/stagiaires. Ce qui représente 2 445 bénéficiaires dont 27% de femmes. 87% d'entre eux étaient sortis du système scolaire et 12% étaient à la recherche d'un emploi.



Mesure 14.10
Formation des adultes et des demandeurs d'emploi

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.

Valider les compétences professionnelles.

Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

Descriptif synthétique :

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées, mis en œuvre par l'AFPAR.

Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.10 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	12,68 M€	81,65 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	19%	120%
Nombre de bénéficiaires	2 500	15 925
Nombre d'heures stagiaires	1 300 000	8 759 869

Au titre de cette sous mesure sont programmées les actions de Formation Professionnelle des Adultes. Celle-ci s'oriente autour de :

La mission de formation de l'AFPAR, répartie sur 4 sites (St André, St Paul, St Denis et St Pierre) et offrant une palette de spécialités de formations dans les principaux domaines suivants : métiers de la formation, bâtiment et travaux publics, métiers du bois, tertiaire administratif, soudage, horticulture, métiers de bouche, informatique de gestion, technologies de l'information et de communication, services de proximité, maintenance matériels, réseaux, maintenance de véhicules, ...

Les prestations de formation et d'orientation de l'AFPAR se déclinent autour :

- des formations de qualification FPA (1 300 000 heures/stagiaire programmées à destination de 2 500 stagiaires) auxquelles se rattachent les missions de l'Espace Ressource Emploi (1 090 bénéficiaires en 2005), les formations NTIC (31 000 heures/stagiaires programmées en 2005) et la Formation Ouverte et à Distance (41 000 heures/stagiaires programmées).



- des missions hébergement et restauration, ayant fait l'objet d'un schéma directeur visant à rénover et optimiser les moyens en personnel et infrastructures liées à cette activité. Ont été cofinancés, 1 300 000 h/stagiaire à

	Volume prévu en moyenne	Coût unitaire estimé
Hébergement	32 000 nuitées	5,19 euros
Restauration	96 000 repas	6,43 euros

- des missions Conseil Orientation pour lesquelles 7 865 interventions ont été programmées.

Aucune action au titre de la sous mesure Réinsertion des demandeurs d'emplois et des cadres n'a été programmée en 2005

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.10 :	Decl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	11,62 M€	62,26 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17,14%	92%
Nombre de bénéficiaires	3 492	15 985
Nombre d'heures stagiaires	1 268 155	7 002 948

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, les indicateurs physiques traduisent une bonne réalisation des programmes annuels. Chaque année, en moyenne 1 268 155 heures/stagiaires sont dispensées au profit de 2 236 bénéficiaires avec des taux de réussite aux examens nationaux de 85%.

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, le programme 2004 a été déclaré. Il concernait 1 256 stagiaires.



Mesure 14.11
Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique.
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Descriptif synthétique :

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.11 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	5,75 M€	33,60 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14,72%	86%
Nombre de bénéficiaires	2 164	11 440
Nombre d'heures stagiaires	1 474 127	7 505 646

Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a pour objectif de permettre la qualification et l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de jeunes volontaires. Ces jeunes ont le choix entre :

- 20 formations organisées en 7 pôles (agriculture, travaux publics, bâtiments, mécanique, logistique, sécurité, restauration)
- 5 modules spécifiques complétant certaines de ses filières (bureautique, conduite voiture légère, remise à niveau, secourisme, plaquette)

Le programme 2005 se poursuit selon un rythme constant. Ainsi en 2005, ce sont près de 660 000 heures stagiaires programmées à destination de 1 361 jeunes environ, dont 16% sont de sexe féminin. En 2005, le RSMA a mis en place un nouveau module agro-alimentaire pour la filière élevage.

En 2003, l'Ecole d'Apprentissage Maritime a fait le choix d'arrêter le CAPM en ne maintenant que le BEPM mécanicien et le BEPM pêche. En 2005 ce sont près de 78 bénéficiaires qui sont concernés, pour un total de 87 455 heures de formation. Conformément aux prévisions effectuées lors de la révision à mi-parcours, le montant du FSE évolue de manière significative avec l'entrée de la deuxième promotion en 2005, année à partir de laquelle l'école accueille les deux cycles complets de BEPM sur toute l'année.

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'Ile de la Réunion et l'Institut Régional d'Education et d'Orientation (IREO) ont soumis au CLS leurs programmes de formations dans le domaine agricole et rural, à destination de 725 personnes pour un volume horaire de 726 672 heures/stagiaire. Sont cofinancées des formations diplômantes de niveau IV et V - CAPA, BEPA, BTA, BAC Pro. En 2005, on note la mise en place d'une nouvelle filière de formation de niveau V CAPA.



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.11 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	4,81 M€	30,31 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	12,31%	78%
Nombre de bénéficiaires	1 812	10 528
Nombre d'heures stagiaires	1 279 914	6 922 661

S'agissant du Régiment de Service Militaire Adapté, les dépenses relatives aux programmes 2004 à 2005 ont été déclarées en 2005. Pour l'année 2004 uniquement, ont été pris en charge 1 106 stagiaires pour un volume horaire de 629 610 heures stagiaires. Ces volumes restent conformes aux niveaux de déclaration annuels. Les données concernant le programme 2005 n'ont pas encore été transmises.

Concernant les programmes de l'Ecole d'Apprentissage Maritime, seules les dépenses liées à l'action de Formation initiale aux métiers de la mer ont été déclarées. Elle représente 70 stagiaires et 64 000 heures/stagiaires de formation.

Les déclarations de dépenses relatives aux quatre Maisons Familiales et Rurales de l'Ile de La Réunion et l'IREO font état de 636 bénéficiaires concernés par les 604 304 heures/stagiaires de formation dispensées.



Mesure 14.12
Développer l'esprit d'entreprise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

Descriptif synthétique :

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique des publics en difficulté.
Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.12 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE programmé	1,48 M€	6,58 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	19%	84%
Nombre de bénéficiaires*	1 773 environ	13 203
Opérations de sensibilisation	1	4

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

Devant la multiplicité des structures d'accompagnement à la création d'entreprise le partenariat local a souhaité que soient précisés le rôle et les missions de chacun des intervenants.

L'action de ces principaux opérateurs (Réunion Entreprendre, ADIE, APR, ADEL Nord et Sud) est répartie sur l'ensemble de l'Ile. Pour 2005, sont prévus :

- 2 843 accueils,
- 1 044 créations d'entreprises,
- 704 suivis,
- 580 créations d'emplois.

Dans le cadre des outils innovants l'antenne départementale du réseau France Active, intervient dans l'accompagnement de projets de création d'activités collectives par des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs le FSE a permis le financement de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et de l'animation du réseau d'appui aux porteurs de projets Economie Sociale et Solidaire.

Globalement ces deux structures ont prévu d'assurer :

- l'accueil d'une centaine de porteurs de projets,
- l'accompagnement de 47 projets en couveuse,
- la création de 20 entreprises.



Dans le cadre de la sous mesure destinée à rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion, deux champs d'actions en faveur des emplois jeunes sont prévus :

- la consolidation des activités,
- le reclassement.

682 personnes ont été concernées à ce jour. Il est précisé que la Mission d'Appui à la Pérennisation et au Reclassement des Emplois jeunes (MAPREJ) s'assure du reclassement des bénéficiaires de contrat emploi jeune arrivant à terme ou de la consolidation des postes créés.

La sous-mesure Amélioration du lien social a fait l'objet d'une seule programmation en 2005 avec l'organisation de « La Semaine de la Création d'Entreprise 2005 ». Le principal objectif de cette manifestation était de sensibiliser le public en difficulté d'insertion (2 000 environ) à la création de l'entreprise.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.12 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	1,06 M€	4,42 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13,60%	56%
Nombre de bénéficiaires*	1 784	9 273
Opérations de sensibilisation	1	3

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

S'agissant de la sous mesure Amélioration du lien social, la seule déclaration de dépenses concerne l'action « semaine de la création d'entreprises 2005 ».

Les dépenses liées aux programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise ont été déclarées en 2005. Les résultats suivants témoignent d'une activité soutenue :

- Nombre d'accueil : 11 830,
- Nombre de prêts : 1 525,
- Nombre de créations d'entreprises : 1 784,
- Nombre de projets suivis : 1 050,
- Nombre de créations de postes : 593.

Les dossiers relevant de la sous mesure Outils innovants, n'ont pas été déclarés en 2005.

Les actions de la sous mesure Rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion n'ont pas été déclarées.



Mesure 14.13
Actions sur les systèmes et dispositifs

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation.
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes.
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes " .

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place des centres de ressources « femmes agents de l'égalité des chances" et « politique de la ville – aménagement des Hauts » .

Éléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.13 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	1,30 M€	7,15 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14,03%	77%
Nombre de programmes d'actions	4	11
Nombre de bénéficiaires	290	781

- Concernant le programme d'accompagnement des emplois jeunes, deux programmes d'actions ont été engagés en 2005. Les objectifs de ces programmes s'articulent autour de l'accompagnement des associations engagées dans le dispositif « Nouveaux services-Emploi jeune » afin qu'elles réussissent dans leurs démarches visant à consolider leurs activités et à pérenniser les emplois créés. 190 journées d'intervention ont été prévues pour 90 projets.

- Le programme d'activités du CARIF OREF s'articule autour de deux axes :

- 1 -contribuer à améliorer le système de formation professionnelle continue à la Réunion
- 2 Apporter un appui technique et faciliter les choix et les orientations politiques en matière de Formation Professionnelle Continue.

Les orientations pour 2005 restent identiques au programme précédent. Toutefois, l'évolution de la formation professionnelle fait apparaître de nouveaux défis pour tous les acteurs concernés. Les réformes ainsi prévues confirment un réel besoin d'information et d'accompagnement.



Les missions de l'ARVISE sont organisées en deux départements opérationnels CAP EMPLOI et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) dont les programmes d'actions ont été soutenus en 2005. Ce programme se décline en 7 actions pour une durée prévisionnelle d'intervention de 141 jours.

- La programmation des actions du centre de ressources sur la Politique de la Ville et l'Aménagement des Hauts a été poursuivie. Ce centre répond aux besoins de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs du développement social urbain et de l'aménagement de La Réunion. Le programme est articulé autour de deux axes : un centre de documentation (avec possibilité de consultation en ligne), un programme de formation échange. 11 actions de formation ont été programmées pour 2005 au profit d'environ 200 personnes.

- Le Centre de ressource « Femmes, agentes de l'égalité des chances » poursuit ses efforts pour le développement du centre de documentation et d'information sur l'égalité des chances. Outre l'animation d'un site Internet grand public, le centre propose son assistance au montage de projets en faveur de l'égalité des chances hommes-Femmes.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.13 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	1,55 M€	4,44 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	48%
Nombre de programmes d'actions	8	18
Nombre de bénéficiaires	175	582

Le programme 2004 d'accompagnement nouveaux services emplois jeunes a été déclaré. Ces dépenses concernent des actions de formation des formateurs. Les indicateurs physiques n'ont pas été communiqués.

Concernant le centre de ressources Politique de la ville, 175 personnes, dont 95 hommes et 80 femmes, ont pu suivre les formations proposées.

Au titre de la sous mesure Missions CARIF et ARVISE, ont été déclarés :

- les dépenses du dispositif ARACT 2004 de l'ARVISE,
- les dépenses du programme d'action de base de l'ARVISE,
- les dépenses relatives aux missions de base du programme de Développement Régional 2004 et 2005 du CARIF-OREF.

Les dépenses liées au centre de ressources Egalité des chances ont également fait l'objet d'une déclaration de dépenses pour ses programmes d'actions 2004 et 2005.



Mesure 14.14
Innovation, individualisation et TICE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'île grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

Descriptif synthétique :

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.
Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.
Animation du Réseau pour l'Implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.14 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	1,32 M€	7,72 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14,50%	85%
Nombre de programmes d'actions	2	13
Nombre de bénéficiaires	4 760	19 291
Nombre d'heures stagiaires	413 450	2 280 398

Concernant la mise en œuvre des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP), les cinq organismes poursuivent le déploiement de ces ateliers dans l'ensemble de l'île. Le dispositif APP, permet à chacun de construire son programme de travail en fonction de ses objectifs propres. Le programme 2005 a été engagé au profit d'un peu plus de 4 500 personnes pour un volume horaire de 413 750.

- La programmation des actions en matière d'innovation, d'ingénierie pédagogique et de démarche qualité se poursuit. En 2005, 260 nouveaux bénéficiaires ont été concernés. Outre les programmes de formations, a été programmé en 2005 un séminaire sur le patrimoine réunionnais.

- Le programme 2005 d'animation de RESINTER pour la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education (TICE) n'a pas été présenté au CLS.



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.14 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	1,06 M€	5,37 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	11,70%	59%
Nombre de programmes d'actions	5	15
Nombre de bénéficiaires	4 115	18 646
Nombre d'heures stagiaires	334 088	1 579 635

S'agissant des actions liées à l'innovation, l'ingénierie pédagogique et la démarche qualité, les dépenses relatives programmes 2003 et 2004 ont été déclarées.

S'agissant de la sous mesure Ateliers de Pédagogie Personnalisée, une partie des dépenses des programmes 2003 a été déclarée ainsi que les volets Etat et Région des programmes 2004 et 2005. 4 115 stagiaires ont pu suivre les 334 088 heures de formation.

Quelques rapides constats peuvent être faits, à la lumière des premiers éléments de bilan :

1. Prédominance marquée du public féminin sur ce type de prestation, avec quasiment deux tiers de femmes (même phénomène pour les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme).
2. La majorité du public est demandeur d'emploi (96%).
3. Le niveau de formation du public accueilli est très variable du niveau VI au niveau II : ce public de niveau II (environ 6%) vient essentiellement pour l'informatique.
4. Domaines d'intervention les plus utilisés : 70 000 heures/stagiaires français, 84 000 heures/stagiaires maths, 120 000 heures/stagiaires culture technologique de base (bureautique, informatique).
5. La situation à la sortie reste précaire : 79% sont toujours demandeurs d'emploi, 5% ont accès à emploi de droit commun, 4% à un contrat aidé, 4% en formation, 8% inconnu.
6. 55% stagiaires ont atteint entièrement leurs objectifs, 19% l'ont atteint partiellement, 12% ont abandonné sans motif.



Mesure 14.15
Assistance technique FSE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

Descriptif synthétique :

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.15 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	0,02 M€	0,19 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	3,728%	31%
Nombre d'actions programmées :	2	10

Les montants programmés correspondent aux frais liés aux missions d'agents de l'Etat (deux missions programmées) et au poste prévu dans le programme d'assistance technique 2005.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.15 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	0,003 M€	0,08 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,50%	14%
Nombre d'actions réalisées	1	5

En 2005, ont été déclarées les dépenses relatives à une seule mission de gestionnaire des services de l'Etat.



Mesure 14.16
Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir le développement local.

Descriptif synthétique :

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.
Exemple du dispositif EDEN.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14.16 :	Prog. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	-	0,21 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	-	100%
Nombre de bénéficiaires ultimes :	-	40

Les évolutions dans la mise en œuvre du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), dispositif choisi pour être géré en subvention globale, ont retardé la mise en œuvre de cette mesure et ont nécessité au préalable une modification du DOCUP et du Complément de Programmation déclenchée en décembre 2001.

La fin d'année 2002 a marqué le démarrage de cette subvention globale avec pour support l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Il était prévu d'aider à la création de 40 entreprises pour l'année 2002, cette aide ayant finalement été décalée sur l'année 2003.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.16 :	Décl. en 2005	Cumul 00 à 05
Montant FSE	0,11 M€	0,11 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	50%	50%
Nombre de bénéficiaires ultimes :	36	36

50% des dépenses programmées ont été déclarées en 2005. Les 50% restant sont en cours de certification.



2.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA

AVERTISSEMENT

Les opérations recensées en 2005 ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont réellement effectuées sur le terrain au cours de cette année mais celles qui ont été programmées au cours de l'année 2005.

Pour une meilleure gestion des crédits européens, certains dossiers programmés de 2000 à 2005 ont été représentés en Comité de Programmation pour réajustement, les dossiers correspondants seront signalés pour mémoire dans ce rapport.

Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 300,212 M€ ce qui représente 20% environ du montant du programme. La révision à mi-parcours élaborée en 2003 a acté le réajustement de ce montant et dans le DOCUP révisé, 290,61 millions d'euros sont alloués au FEOGA-orientation.

Ces transferts ne modifient pas le contenu du DOCUP de façon fondamentale, car toutes les mesures sont maintenues. Les modifications n'ont été introduites que pour éviter le dégageement d'office des tranches 2005 à 2006.

L'axe de gestion intègre les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

PROGRAMME FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCEMENTS			FONDS
Décision C(2004) 3021			ENGAGE	ENGAGÉES	ENGAGÉES	PUBLICS NATIONAUX			PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		129,864	99,730	60,248	6,375	30,357	2,750	30,134
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		14,702	13,689	7,621	0,037	6,047	-0,016	1,013
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		44,262	44,114	26,468	2,452	13,281	1,912	0,148
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		3,490	2,431	1,679	0,492	0,666	-0,405	1,059
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		0,569	0,569	0,341	0,000	0,228	0,000	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		2,398	2,398	1,439	0,900	0,059	0,000	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		8,416	4,708	2,987	1,027	0,599	0,095	3,708
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		16,175	7,423	4,854	0,040	3,024	-0,496	8,753
Mesure 15 08	Appui technique agricole		4,297	4,055	2,433	0,000	1,622	0,000	0,242
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		27,539	12,356	8,585	1,308	2,462	0,000	15,183
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		7,254	7,227	3,372	0,083	2,166	1,607	0,027
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		0,621	0,620	0,363	0,000	0,203	0,053	0,001
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,141	0,141	0,106	0,035	0,000	0,000	0,000
TOTAL FEOGA			129,864	99,730	60,248	6,375	30,357	2,750	30,134

Situation indicative.

MONTANTS PROGRAMMES FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Décision C(2004) 3021					TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE		PUBLIQUES PREVUES	ENGAGÉES		UE PREVUES	ENGAGÉES		ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
AXE	MESURE		Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%				
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	620,920	551,631	89%	463,813	413,885	89%	290,612	243,198	84%	28,396	126,684	15,607	137,746			
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural	88,420	75,296	85%	71,582	66,707	93%	46,191	38,805	84%	0,645	27,257	0,000	8,590			
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	120,134	108,754	91%	118,852	108,173	91%	71,440	64,507	90%	7,623	34,131	1,912	0,581			
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	19,026	16,227	85%	16,073	13,657	85%	9,705	7,896	81%	2,931	2,826	0,004	2,570			
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	38,591	29,326	76%	38,591	29,326	76%	23,154	17,595	76%	0,000	11,730	0,000	0,000			
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation	13,307	10,962	82%	13,306	10,962	82%	7,984	6,577	82%	4,174	0,211	0,000	0,000			
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	55,782	55,220	99%	32,515	30,089	93%	21,862	19,075	87%	6,364	3,643	1,007	25,131			
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification	106,271	112,655	106%	65,038	52,302	80%	37,338	31,296	84%	0,150	20,856	0,000	60,352			
Mesure 15 08	Appui technique agricole	22,503	20,887	93%	22,502	19,971	89%	13,502	11,956	89%	0,000	8,015	0,000	0,916			
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	91,201	71,598	79%	39,992	33,890	85%	31,008	23,122	75%	5,371	5,283	0,114	37,708			
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	50,864	41,125	81%	34,237	40,940	120%	20,760	17,116	82%	0,435	10,994	12,395	0,184			
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable	14,397	9,442	66%	10,699	7,727	72%	7,349	5,148	70%	0,669	1,737	0,174	1,715			
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA	0,425	0,141	33%	0,425	0,141	33%	0,319	0,106	33%	0,035	0,000	0,000	0,000			
TOTAL FEOGA		620,920	551,631	89%	463,813	413,885	89%	290,612	243,198	84%	28,396	126,684	15,607	137,746			

Situation indicative.



Axe 15
Soutien au développement rural durable

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Le développement rural passe nécessairement d'une part :

- par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui prend en compte trois dimensions importantes :
 - o l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
 - o l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
 - o la gestion durable des espaces forestiers.
- par le maintien de l'activité agricole, en soutenant :
 - o le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification,
 - o la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

Analyse synthétique de l'année 2005

Indicateurs clés pour le FEOGA

Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2005	48,69 M€
Montant FEOGA programmé en 2005	60,25 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	243,20 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006	84%
Montant FEOGA déclaré en 2005	47,98 M€
Montant FEOGA déclaré de 2000 à 2005	157,63 M€
Taux de FEOGA déclaré de 2000 à 2005 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006	54%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	6251
Linéaire de voirie	24,93 km
Nombre d'hectares aménagés/replantés programmés en 2005	2467 ha

Le niveau de programmation de 2005 est sensiblement le même que celui de 2004 (59 M€ programmés en 2005 contre 56 M€ en 2004) et les indicateurs de suivi sont du même ordre. La programmation a donc atteint son rythme de croisière.

Les retards constatés sur la mesure 15 02 Poursuivre la maîtrise de l'eau sont définitivement rattrapés avec la programmation de trois dossiers importants en fin d'année 2005. Aussi le niveau de programmation est correct : 84% des dépenses prévues sont programmées, ce qui laisse présager des perspectives de clôture encourageantes.



Les actions financées par le FEOGA peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2005	Répartition sur le programmé 2000-2004
aides directes aux exploitations agricoles	26%	28%	31%
investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	48%	44%
politiques d'encadrement, d'accompagnement, et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	23%	23%	25%

A l'approche de la fin du programme, la répartition par typologie au niveau de la programmation se rapproche très sensiblement de la répartition prévue. Les investissements structurants occupent maintenant une part prépondérante ce qui démontre bien que le programme FEOGA se déroule suivant les hypothèses révisées en 2003.

Données relatives aux dépenses déclarées en 2005

	Cumul FEOGA programmé de 2000 à 2005	Déclaré en 2005
Total axe FEOGA	157,63 M€	47,98 M€

La première déclaration de dépenses en 2001 avait deux objectifs essentiels :

- satisfaire à l'obligation réglementaire de soumettre à la Commission la première déclaration de dépenses du programme dans les 18 mois qui suivent son approbation
- construire et expérimenter les nouvelles procédures de déclaration de dépenses

Les deux déclarations de 2002 ont permis de dépasser le seuil du dégagement d'office de la tranche de l'année 2000 examiné au 31 décembre 2002.

En 2003 la certification a été un axe de travail important et trois déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission les 23 juin 2003, 18 novembre 2003 et 8 décembre 2003. Cette dernière a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et de passer le seuil du dégagement d'office au 31 Décembre 2003.

En 2004, trois déclarations de dépenses ont été réalisées : le 2 septembre, le 24 novembre et le 13 décembre. Les prévisions de dépenses présentées en début d'année 2004 ont été tenues et légèrement dépassées : en effet au premier CNS de l'année 2004, il était prévu de dépasser le seuil du dégagement d'office de 2,51 M€ et ce seuil a été dépassé de 2,95 M€.

Enfin en 2005, quatre déclarations de dépenses ont été réalisées : le 27 juin, le 21 septembre et le 8 novembre et le 13 décembre. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 2,7 M€.



Mesure 15 01
Aménager le territoire rural

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure contribue à améliorer, remembrer les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure comprend :

- des actions d'amélioration et de réorganisation foncières, de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat rural ;
- la reconquête et la mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	7,62 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	38,80 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	84%
Nombre d'hectares aménagés	867 ha
Linéaire de voirie	24,93 km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	577

Plusieurs projets ont été financés dans le cadre de cette mesure. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière canne et de favoriser le développement des filières de diversification à travers :

— Les améliorations foncières

Ces actions d'amélioration foncière sont un préalable incontournable en vue de maintenir une population agricole et lui donner les moyens structurels et matériels de moderniser les méthodes de production, d'accroître la productivité et de rentabiliser l'activité. Un nombre important de dossiers a été programmé en 2005 :

- 260 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière sur 250 ha dont 50 dossiers concernant des améliorations de voiries suite aux fortes pluies ayant causé d'importants dégâts sur les infrastructures existantes ;
- 45 dossiers d'améliorations foncières sur terres en friches sur 60 ha ;
- 140 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts sur 210 ha dont 20 dossiers concernant des améliorations de voiries suite aux fortes pluies ayant causé d'importants dégâts sur les infrastructures existantes ;
- 45 dossiers d'améliorations foncières en accompagnement des stratégies de diversification agricole sur environ 60 ha ;
- 59 dossiers d'améliorations foncières menés par la SAFER sur 287 ha dont 9 dossiers concernant des améliorations de voiries suite aux fortes pluies ayant causé d'importants dégâts sur les infrastructures existantes.



— Les voiries rurales d'exploitation

23 dossiers ont été programmés dont 6 dossiers d'études et 17 de travaux pour la réalisation de 24,93 km de voirie, l'objectif visé étant de désenclaver 128 exploitations.

Ces dernières sont réparties sur les communes de Sainte Suzanne, de Saint Benoît, de Trois Bassins, de Saint Louis, de Saint Joseph, de Saint-Paul et de Saint Leu.

— Le programme 2005 pour la mise en place et le fonctionnement du Système d'Information Géographique par le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre)

Après 4 années consacrées à la constitution de la base de données et à la mise en place du SIG, le programme 2005 a pour objectif d'affiner la base et entrera dans sa phase productive (études et analyses à partir de la base de donnée, cartographie...). La mise en place de ce SIG va permettre une meilleure connaissance de la localisation parcellaire des exploitations agricoles cannières et assurera la coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

— Le programme 2005 du coordinateur foncier et les programmes 2005 et 2006 de réorganisation foncière sur les « terres incultes »

Ces actions sont mises en œuvre par la SAFER. Le programme d'actions du coordinateur foncier vise à :

- suivre le devenir des terres agricoles dans le cadre notamment de la préretraite,
- suivre les déclarations d'intention de cessation agricole,
- réaliser des audits de transmission après diagnostic de l'exploitation permettant de mieux cibler le transfert de foncier,
- gérer le répertoire Départ - Installation permettant une orientation des exploitations sans successeurs vers des candidats à l'installation.

Le programme 2005 prévoit le suivi de 25 structures pour une surface de 200 ha.

La procédure "terres incultes" appliquée au territoire de la Réunion présente à la fois une utilité sur les plans agricole, foncier, environnemental, économique, juridique et social. Ce programme vise à :

- informer, conseiller et orienter le public sur la mise en œuvre de la procédure;
- inciter et encourager les propriétaires de fonds agricoles ou leurs fermiers à mettre en valeur leurs parcelles ;
- contraindre les propriétaires ou exploitants récalcitrants à rechercher la mise en valeur de leurs biens.

Les programmes prévoient le suivi de 650 dossiers pour une surface de 2 200 ha en 2005 et 500 dossiers pour une surface de 400 ha en 2006.

Ces deux actions sont complémentaires et sont prioritaires dans le cadre du maintien de la sole agricole.

— Une action pour le regroupement de l'habitat rural

Un dossier d'étude pour la mise en place d'un regroupement d'habitat rural a été programmé en 2005 sur Saint Benoît au lieu dit « Lamendière ». Cette réalisation sur le secteur prioritaire canne de Saint Benoît est importante pour le devenir agricole de la zone en contribuant à limiter le mitage des terres.



A Noter

- Un dossier concernant la réalisation d'un regroupement d'habitat rural, sur St Leu programmé en 2004 a fait l'objet d'une modification afin de prendre en compte les coûts liés à la mise en place de l'assainissement collectif.

Le niveau de programmation en 2000-2005 est très satisfaisant sur la mesure 15 01 avec un taux de programmation de 84%.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	6,97M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	25,33 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	55%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 65% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent essentiellement les dépenses relatives aux travaux d'aménagement foncier soit 79% du coût total déclaré. Sur les 19,42 M€ de voiries programmées de 2000 à 2005 (étude et travaux), 10,87 M€ sont certifiés soit 67 soldés sur les 115 dossiers programmés. Il faut noter qu'il y a sur ces derniers dossiers une accélération importante du rythme de programmation et de certification depuis 2004.

Les indicateurs de réalisation sont les suivants :

- Hors terroirs de la SAFER, 3670 ha (dont 2320 en canne) ont été aménagés (programmes 2000 à 2004), se rapportant à 2782 dossiers (dont 1978 en canne) bénéficiaires de différents types de travaux.
- Sur les terroirs de la SAFER, 615 dossiers ont été réalisés (programmes 2000 à 2005) pour l'aménagement de 1760 ha et la réalisation de 132 082 mètres linéaires de voiries.
- 44,14 km de voiries réalisées permettant de désenclaver 305 exploitations.



Mesure 15 02
Poursuivre la maîtrise de l'eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont la mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	26,47 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	64,51 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	90%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	26
Nombre d'hectares potentiellement irrigables	891 ha

Les dossiers programmés en 2005 sont les suivants :

- 14 retenues collinaires individuelles : ces retenues permettent de pallier le lourd handicap pluviométrique que connaissent certaines zones agricoles en créant de nouvelles capacités de stockage des eaux ruisselées, ensuite utilisées pour une petite irrigation d'appoint ou pour répondre aux besoins temporaires des éleveurs. Ainsi une capacité de 35 600 m³ sera ainsi créée et 140 ha seront ainsi potentiellement irrigables.
- 7 dossiers de réfection de retenues. Ces travaux permettront de réhabiliter une capacité de stockage de 14 200 m³ et d'irriguer 45 ha.
- les travaux de l'antenne d'irrigation n°3 : ces travaux permettront d'irriguer 516 ha supplémentaires. L'antenne 3 comporte principalement : 4 réservoirs en béton armé, 3 stations de pompage, une conduite de refoulement d'environ 6000 mètres, un ensemble de conduites de distribution équipées de bornes d'irrigation.
- les études concernant la première phase du projet d'interconnexion des réseaux du Bras de la plaine et du Bras de Cilaos.
- la phase étude pour la mise en conformité des prises du Bras de Cilaos.
- les travaux de mise en conformité de la prise d'eau du périmètre irrigué du Bras de la Plaine : ils comprennent la construction d'un dispositif de dérivation au niveau des désableurs afin de restituer ad minima le débit réservé, la mise en place de passe à poissons, le confortement et l'adaptation de la structure existante et la mise en place d'une gestion automatisée du barrage permettant la maîtrise et le contrôle des débits.
- les travaux pour la mise en place du réseau d'irrigation à la Plaine des Cafres, réseau directement en lien avec la construction de la retenue collinaire des Herbes Blanches qui a été programmée en 2003 et qui est maintenant achevée. La surface irriguée concernée sera de 190 ha. Le projet consiste en la réalisation de 5,4 km de réseau d'adduction, 24,9 km de canalisation de distribution, 62 bornes d'irrigation, une station de pompage et une station de filtration.



A Noter

- Le programme régional de petites retenues d'eau individuelles programmée en 2004 a fait l'objet d'une modification afin de prendre en compte l'ensemble des demandes de l'année 2004. Ainsi, 37 retenues seront mises en place au lieu des 32 prévues initialement pour une capacité totale de 76 000 m³ pouvant irriguer une surface potentielle de 203 ha.

Le taux d'avancement de la mesure est aujourd'hui plus que satisfaisant (90%). Cette mesure était très en retard et les efforts afin de faire aboutir les dossiers d'envergure ont été récompensés fin 2005.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour l'axe	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	17,76 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	27,07 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	38%

Le niveau de certification reste encore faible étant donné que les deux dossiers financièrement importants viennent d'être programmés. Mais il convient de noter qu'en 2005 une augmentation substantielle a été réalisée avec notamment le niveau important de certification sur l'antenne d'irrigation n°8.

Les dépenses déclarées concernent essentiellement :

- les travaux sur les retenues collinaires individuelles (19% du montant déclaré) ;
- les travaux dans le cadre de l'irrigation du littoral Ouest (80% du montant déclaré).

Deux programmes sont à ce jour soldés :

- le programme de petites retenues d'eau individuelles programmé en 2002 : ce programme a contribué à réaliser 9 retenues individuelles d'une capacité de 15 200 m³ ;
- Les études pour la mise en œuvre des réseaux de distribution de l'ASA Ravine à Marquet.



Mesure 15 03
Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

Descriptif synthétique :

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des Hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles.
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	1,68 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	7,90 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	81%
Nombre d'emplois créés / confortés	23
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	244

Toutes les actions de cette mesure s'inscrivent dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ou dans le cadre d'aménagement de terroirs.

Dans le cadre de l'aménagement de terroirs les actions suivantes ont été programmées :

- le programme annuel 2005 du médiateur terre incultes. affecté au CNASEA, le médiateur terres incultes a pour objectif de donner une meilleure efficacité à la procédure terres incultes dans les zones sensibles. Pour cela le médiateur est chargé d'accompagner le propriétaire dans sa démarche de remise en valeur en l'orientant vers les outils et structures adaptées. Ce médiateur travaille en collaboration étroite avec le coordinateur foncier du CNASEA et les agents de la SAFER. En 2005, le programme d'actions concerne 75 agriculteurs et 150 ha.

- la prise en charge des investissements dans le cadre des CTE : 213 dossiers sont concernés correspondant à des dépenses réalisées en 2005.

- la mise en place d'études pour la réalisation de chartes de développement agricole : la démarche doit aboutir à la définition des orientations pour le territoire concerné en matière de développement agricole en déclinant des objectifs à 15 ans (objectifs fonciers et d'aménagement, objectifs par filière et objectifs territoriaux et de multifonctionnalité)



Les objectifs spécifiques de cette démarche sont :

- de maintenir la sole cannière et d'augmenter la production de canne à sucre par l'amélioration des rendements et la mise en valeur de nouvelles surfaces,
- de consolider les exploitations existantes par une amélioration des conditions d'exploitation et de leur viabilité,
- d'inciter à des pratiques culturales respectueuses de l'environnement, et au raisonnement des intrants,
- de favoriser l'organisation de l'offre et de la demande au niveau du foncier pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, et la restructuration des exploitations,
- de contribuer à la mise en œuvre des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

En 2005, 5 études ont été programmées sur les Communes de Saint Philippe, Saint Joseph, Saint Paul, La Possession et du Tampon.

Dans le cadre du PAH deux grands types d'actions ont été programmés :

➤ Des actions de soutien direct à des projets privés comme :

- le soutien à 4 projets de valorisation de produits agroalimentaires décrits ci dessous :
 - o la construction et l'équipement d'un atelier d'abattage de volailles fermières à Saint Joseph ;
 - o la construction et l'équipement d'un atelier de transformation végétale et d'un point de vente directe à Piton Sainte Rose ;
 - o L'aménagement et l'équipement d'un laboratoire de fabrication artisanale de confiseries et pâtisseries haut de gamme à base de produits locaux ;
 - o L'amélioration de l'outil de transformation, de la gestion des effluents vinicoles, de la communication et de la gestion administrative et commerciale du Chai de Cilaos.

6 emplois ont pu ainsi être confortés et 5 créés ;

- le développement de micro projets : 8 dossiers ont été agréés (dont 5 portés par des femmes) et concernent :

-la filière animale : poulets fermiers (5 projets), caprins (1 projet)

-la filière végétale : 1 projet pour la mise en place d'une serre horticole et un projet de construction et d'équipement de bassins de production de plantes aquatiques.

7 emplois ont ainsi été confortés et 1 créé ;

Ces volets du DOCUP montrent la forte dynamique des actions du Plan d'Aménagement des Hauts en termes d'emploi et d'égalité des chances hommes-femmes.

- la conduite de 3 actions de diversification agricole : 2 actions portent sur des plantations vignes de cépage nobles (0.71 ha), et 1 sur le financement d'un stage d'étude de 2 agriculteurs associés au sein d'une Société pour une formation à la transformation fromagère fermière afin de mieux maîtriser leur production.
- la mise en place de programmes de travaux sur 4 OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs) :

- l'association foncière de Bon accueil aux Makes à Saint Louis : la troisième tranche de travaux concerne 12 exploitations, pour une surface de 60 ha afin d'améliorer les ressources en eau d'irrigation au sein des exploitations.



- l'association foncière de l'Abondance à Saint-Benoît : la maîtrise d'œuvre et la première tranche de travaux pour 12 exploitations sur 70 ha visant à améliorer la desserte du terroir et l'accès à certaines parcelles et à gérer les eaux de ruissellement qui risquent de dégrader ces chemins.
- l'association foncière de Piton Cascade à Sainte Rose pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation de la première tranche de travaux pour gérer les eaux de ruissellement et améliorer la desserte de 9 exploitations sur 100 ha
- l'association foncière de Mon Repos à Bois de Nèfles Saint Paul : cette première tranche de travaux vise à optimiser la gestion du réseau de distribution d'eau et augmenter les capacités de stockage d'eau pour l'élevage et la distillation du géranium. 13 exploitations sur 120 ha sont concernées.

➤ Des actions d'accompagnement comme :

- la conduite d'expérimentations dans les hauts pour le développement de nouvelles cultures en 2005 : les expérimentations ont porté en 2005 sur la poursuite des travaux sur le Palmiste des Mascareignes, le Pejibaye, la Coronille et le Goyavier.

- les programmes 2005 de mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'appui technique, d'animation et d'assistance méthodologique pour un accompagnement rapproché des porteurs de projets. 26 intervenants permettront ainsi d'encadrer 95 projets et de suivre 35 associations.

Dans le cadre du PAH, les projets avancent régulièrement et le taux de programmation est de 91%, il n'y a donc pas de retard sur ces programmes.

Par contre, le retard reste important sur la sous mesure 15 03 01 aménagement de terroir avec un taux de programmation de 38% seulement avec dans ce cadre un faible taux d'avancement sur les dossiers CTE et CAD.

A ce jour, 157 CTE et 337 CAD ont été signés. La majorité des contrats signés sont des contrats « canne à sucre » (96% des contrats signés). Les autres dossiers concernent la filière géranium (3% des dossiers) et les reconversions en agriculture biologique (1% des dossiers).

Il convient de noter que même si la consommation des crédits reste faible par rapport aux montants prévus, ce dispositif est à son rythme de croisière. De 2000 à 2002, 157 CTE ont été signés, 9 CAD en 2003, 181 en 2004 et 147 en 2005.

Cette sous consommation s'explique donc par le fait que le montant moyen pour un contrat agriculture durable est de 27 000 € et que les CAD dotés de bonnes pratiques agricoles et de mesures agro environnementales en représentent les 2/3. Ces CAD sont pris en compte dans le cadre du Plan de Développement Rural National hors DOCUP, ne laissant qu'une faible part à la partie investissements éligibles dans le DOCUP Réunion. Cette scission entre les deux volets des CAD entraîne donc des difficultés notamment pour une bonne gestion prévisionnelle des enveloppes financières.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Sur cette mesure une demande de dérogation a été faite sur la sous mesure concernant les CTE/CAD. Le montant concerné par les dérogations est de 0,68 M€ de coût total soit 0,29 M€ de FEOGA.



Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	1,31 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	5,92 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	61%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 75% des dépenses sont certifiées.

82% de ces dépenses concernent les actions d'accompagnement et les 18% restants, les investissements individuels. Les projets individuels dans les Hauts sont en général des investissements peu importants financièrement ce qui explique cette faible représentativité.

Par contre il convient de noter que les programmes d'actions 2000 à 2004 sont soldés et que 61% des dépenses de 2005 a été certifié au cours de l'année.

Les demandes de remboursement pour les investissements CTE 2001-2003 sont réalisées aujourd'hui en totalité et concernent 134 dossiers.

Enfin dans le cadre du PAH, 74 dossiers sont soldés permettant ainsi de conforter et/ou créer 95 emplois. 24 de ces projets sont portés par des femmes.



Mesure 15 04
Gérer la forêt de manière multi-fonctionnelle et durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêts contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique,
- les aménagements et l'entretien des forêts.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	0,34 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	17,60 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	76%
Nombre d'hectares de forêt concernés	72,2 ha
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	2

Le niveau de programmation n'a presque pas évolué en 2005. Seuls deux dossiers ont été programmés :

- le programme 2004 de rénovation de la forêt de l'Etang Salé avec une surface travaillée prévue de 72,2 ha dont 6,10 ha plantés.
- le programme 2004 de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Ce programme prévoit des travaux d'équipement avec notamment la réalisation de deux citernes de 15 000 litres, l'acquisition de matériel radio et de mise en place de signalétique DFCI et des études techniques pour la réalisation d'une retenue et l'aménagement d'aires de pose d'hélicoptères dans les Hauts de l'Ouest.

Le niveau de programmation sur cette mesure est nettement en dessous de la moyenne compte tenu du fait que les programmes 2005 d'aménagements forestiers n'ont pas été programmés et qu'aucune nouvelle voirie n'a été programmée.

Les programmes d'aménagements forestiers 2005 n'ont pas été programmés compte tenu des retards en terme de réalisation sur les programmes 2004. Aussi il sera envisagé de ne prévoir qu'un seul programme 2005-2006 sur la fin du programme. Il convient de noter que suite à l'harmonisation des compétences entre Région et Département, les aménagements forestiers relèvent depuis le 1^{er} janvier 2005 du Département qui n'avait précédemment que la gestion du domaine forestier sur l'Etang Salé.

Concernant les pistes forestières, la programmation n'a pas évolué en 2005. Cette pause était nécessaire pour la réalisation des études. La reprise de la programmation est prévue au premier semestre 2006 après attribution des premiers marchés de travaux (1,6 M€ de FEOGA environ pour 4 opérations).



Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions de DFCI et d'aménagement et d'entretien des forêts font l'objet d'une dérogation.

Le montant programmé concerné par les dérogations structurelles s'élève en 2005 à 0,57 millions d'euros de dépenses totales soit 0,34 millions d'euros de FEOGA.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	2,33 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	14,20 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	61%

81% des dépenses programmées de 2000 à 2005 ont été certifiées qui se répartissent de la façon suivante :

- 51% des dépenses concernent les aménagements et l'entretien des forêts et les travaux de défense des forêts contre l'incendie,
- 49% des dépenses concernent les routes forestières.

Concernant les indicateurs, la situation a peu évolué car les programmes 2003 et 2004 n'ont pas été soldés en 2005. Seuls les programmes 2000 à 2002 sont à ce jour soldés. Les indicateurs de réalisation sont les suivants par programme :

Programmes	Surface d'intervention (ha)	se répartissant en				et comprenant	
		Restauration écologique	Education des peuplements avec objectif de production	Protection des sols	Restauration des boisements en zone d'accueil du public	Lutte contre les exotiques envahissantes	Surfaces nouvellement plantées ou régénérées
2000	1009,8	192,3	734,3	28,7	54,5	281,4	64,7
2001	870,8	171,4	610,8	25,7	62,9	267,4	40,5
2002	999,6	314,8	620,6	26,6	37,6	390,2	44,2

S'agissant de l'aménagement de la forêt de l'Etang Salé, seuls les programmes 2000, 2001 et 2002 sont à ce jour soldés. Le bilan des réalisations est le suivant :

- 92,5 ha traités (traitement phytosanitaire, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte, installation de clôture), 23 ha plantés pour la programmation 2000
- 200 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage), 87,5 ha plantés pour la programmation 2001
- 89 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) + 150 ha équipés en adduction d'eau d'irrigation (soit 2 500 ml de conduite), 41 ha plantés pour la programmation 2002.

Le programme 2003 n'a pas été soldé en 2005 mais sera soldé début 2006.

La forêt de l'Etang Salé est un massif créé dans un but de protection et de fixation des dunes afin de prévenir un envahissement de la ville du même nom, plutôt que pour la production de bois. Parallèlement aux aménagements réalisés, le reboisement opéré favorise en outre la fonction d'accueil du public de cette forêt très fréquentée pour la pratique quotidienne de loisirs.



Les 23 dossiers de voiries forestières programmés sont à ce jour soldés ce qui représente 77 km créés ou améliorés.

Enfin, les programmes de Défense des Forêts Contre l'Incendie 2000 et 2001 sont soldés et ont permis de réaliser les études afférentes à deux retenues d'eau (réalisées sur le programme 2002 en cours de solde) pour une capacité globale de 3500 m³ et d'améliorer une piste d'accès d'une longueur de 1,2 km.



Mesure 15 05
Améliorer les structures d'exploitation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer :

- à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs,
- à agrandir de petites structures,
- à poursuivre la modernisation des exploitations agricoles,
- à soutenir les exploitations viables qui connaissent des difficultés.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	1,44 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	6,58 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	82%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	629
Nombre de dossiers Prêts Bonifiés	490
Nombre de dossiers DJA	55

Trois types de programmes ont été financés sur cette mesure en 2005 :

- les Dotations Jeunes Agriculteurs : le montant programmé correspond aux dépenses qui seront payées par le CNASEA sur la période mi 2004 à mi 2005 pour 55 dossiers ;
- les Prêts bonifiés avec la prise en charge de la bonification des taux des Prêts Spéciaux de Modernisation en 2004 : 490 dossiers sont concernés ;
- Le Complément de retraite : 79 dossiers sont prévus au niveau du programme 2004.

A Noter :

Le programme Complément de retraite 2003 a été reprogrammé en 2005 sur base des réalisations effectives : 97 dossiers au lieu de 92 ont été effectivement payés.

Le niveau de programmation sur cette mesure est très satisfaisant et il est notamment lié à l'ajustement financier du Complément de Programmation réalisé en 2005.



Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	1,20 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	5,48 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	69%

83% des dépenses programmées sont certifiées sur cette mesure et ce niveau progresse régulièrement.

A ce jour, les remboursements DJA (2000 à mi 2003) et prêts bonifiés (2000 à 2003) sont soldés. De 2000 à 2003, 237 jeunes agriculteurs ont été installés, 451 prêts moyens terme spéciaux JA et 1233 PSM mis en place.

Les dossiers concernant les Compléments de retraite agricole (2000-2002) sont soldés et concernent 301 bénéficiaires.



Mesure 15 06
Moderniser la filière canne-sucre-rhum

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

Descriptif synthétique :

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en oeuvre de mesure de lutte contre les différents ravageurs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	2,99 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	19,08 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	87%
Nombre de dossiers programmés en 2005	2612
Nombre d'hectares replantés en 2005	1600 ha

Le soutien à la filière canne-sucre-rhum s'est décliné en plusieurs orientations :

➤ Les soutiens à la plantation

-le programme de plantation de cannes relatif à l'année 2005 portant sur l'aide au renouvellement des souches à la plantation de canne a été soutenu, afin d'inciter les agriculteurs à renouveler leurs plants âgés ou dégradés. 1400 dossiers sont prévus pour replanter 1600 ha.

-le programme 2005 de lutte biologique contre le ver blanc : 1500 ha seront traités avec du Suxon Betel et 1200 agriculteurs sont concernés par ces traitements.

A Noter :

Le programme Lutte contre le ver blanc 2004 a été reprogrammé en 2005 sur la base des réalisations effectives

➤ Les programmes d'expérimentation

- les programmes 2005 d'expérimentation et de création variétale du CERF dans les Hauts et les Bas.

- les programmes d'expérimentation 2005 herbicides et d'analyse de sol pour une gestion raisonnée des intrants ;

- les programmes 2005 de gestion raisonnée des ressources en eau et d'optimisation de l'irrigation menés par la Chambre d'Agriculture.

➤ l'appui aux planteurs

- le programme 2005 de soutien aux organismes de travaux (programmes d'actions et investissements matériels) et au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre ;



- l'accompagnement en 2005 de la filière canne par le programme d'actions du Comité de pilotage Canne ;
- les actions de communication vers les professionnels de la canne et du grand public ;
- le suivi des stations Météo : les installations des stations météo ont été en grande partie réalisées de 2000 à 2003. le programme 2005 prévoit d'en assurer la maintenance et de valoriser les données brutes produites qui sont indispensables à la connaissance de la croissance de la canne à sucre, à la réalisation de prévisions de récoltes et de production ainsi qu'à l'optimisation de l'irrigation.

Globalement la mesure 15 02 connaît un niveau d'avancement très correct. Il n'y a pas de retard ni de problème particulier à signaler.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	2,96 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	15,02 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	69%

Par rapport aux montants programmés en Comité, 79% des dépenses sont certifiées. 56% des dépenses concernent des investissements dans les exploitations agricoles (plantation de cannes et traitement au suxon betel) et 42% des dépenses d'encadrement de la filière canne.

Tous les dossiers 2000 à 2004 des programmes d'action des structures sont à ce jour soldés. De plus, 60% des montants programmés en 2005 ont été certifiés la même année.

En termes de réalisation sur les dossiers de plantation de canne à sucre les programmes d'investissement 2000 à 2002 sont soldés. Les indicateurs de réalisation prévisionnels de 2000 à 2004 sont les suivants : 6084 dossiers ont été réalisés pour 8531 ha selon la répartition suivante :

Programme plantation	Nombre de dossiers	Nombre d'hectares
2000	1868	2697
2001	1287	2027
2002	1275	1843
2003	920	1401
2004	764	1063
total	6084	8531

Les programmes 2000 à 2003 de lutte contre le ver blanc sont soldés et les indicateurs de réalisation de 2000 à 2004 sont les suivants : 4731 dossiers pour 6287 ha.



Mesure 15 07
Consolider les filières de diversification

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

Descriptif synthétique :

Le soutien aux actions d'investissement est lié :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation ;
- à l'incitation à l'organisation des filières.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	4,85 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	31,30 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	84%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	2124

- Cette mesure a permis de développer les filières de diversification suivantes :

Au niveau des filières végétales

-Les programmes 2005 d'équipements en matériel d'irrigation (115 dossiers qui permettent l'irrigation de 286 ha supplémentaires) ;

A NOTER : *Il faut noter que le programme 2004 d'irrigation par aspersion a été réajusté en CLS en 2005 : le programme concernait 60 dossiers au lieu des 44 initialement prévus. Il en va de même pour les programmes 2001 et 2003 d'équipements obsolètes d'irrigation.*

-Le programme 2005 de matériel agricole (400 dossiers ont été montés) ;

A NOTER : *Il faut noter que le programme 2002 de mécanisation agricole a été réajusté en CLS en 2005 : le programme concernait 289 dossiers au lieu des 184 initialement prévus.*

-Le programme 2005 de plantation de vergers (120 dossiers de plantation sur 140 ha) ;

-Le programme sectoriel fruits et légumes 2005 avec 2 dossiers visant le financement d'actions de commercialisation et de normalisation :

- pour la sécurisation de la production des adhérents de la SCA VIVEA : les investissements concernent la prise en charge de groupes électrogènes, du matériel permettant l'optimisation de l'irrigation et de la qualité de l'eau et la mise en place d'un « cooling system » permettant d'abaisser la température des serres. 7 adhérents ont ainsi été équipés,
- le programme 2005 de normalisation de la production des 84 adhérents de l'Association des Cultivateurs de la Terre Réunionnaise.



-Le programme 2005 d'investissement horticole (46 dossiers pour une surface de 41 922m²).

Au niveau des filières animales

- Le programme 2004 de création de prairies dans les bas (1 dossier pour la création de 2 ha de prairie) ;
- Le programme 2004 du Plan de Développement Laitier (32 dossiers concernant 146 vaches laitières) ;
- Le programme 2004 du Plan de Développement Naisseur (37 dossiers concernant 159 vaches allaitantes) ;
- Le programme 2004 de création, aménagement et extension des bâtiments d'élevage dans le cadre du Plan de Développement Porcin (3 dossiers pour l'installation de 60 truies) ;
- Les chemins de desserte des bâtiments d'élevage (14 dossiers pour la réalisation de 2,49 km de voirie) ;
- Les raccordements électriques des exploitations agricoles (3 dossiers portés par la Commune de la Plaine des Palmistes).

A NOTER : *Il faut noter que le programme 2003 de bâtiments d'élevage hors porcin a été réajusté en CLS en 2005. Le programme concernait en effet 27 dossiers au lieu des 19 prévus initialement.*

➤ Enfin, pour soutenir ces filières, des programmes d'appui ont été cofinancés :

- Par le soutien à 7 organismes dans le domaine végétal et 11 organismes dans le domaine animal pour le soutien des filières de diversification ;
- Par la mise en œuvre des prophylaxies collectives sur l'année 2005 : 29 000 bêtes sont concernées pour 1200 agriculteurs ;
- Par les actions d'expérimentation de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) en 2005 ;
- Par les programmes d'actions menés par les organismes à vocation sectorielle, la Chambre d'agriculture (SUADER) sur 2005 ;
- Par le suivi sur 2005 du Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail à La Réunion en matière de programme de lutte et d'évaluation économique, de réseau d'épidémiologie-surveillance et d'interventions et conseils sanitaires.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions concernées par les dérogations structurelles sur cette mesure sont les suivantes :

- Les équipements individuels d'irrigation goutte à goutte : programmation des dossiers 2005 pour un montant de 0,266M€, ce qui représente 25 dossiers et 40 ha irrigués ;
- La rénovation des équipements obsolètes d'irrigation : programmation des dossiers 2005 pour un montant de 0,150 M€ ce qui représente 8 dossiers et 30 ha irrigués ;
- La création d'ateliers privés pour génisses laitières : pas de programmation en 2005 ;
- La construction de boxes d'allaitement pour jeunes veaux femelles : pas de programmation en 2005 ;
- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (Hors Plan de Développement Porcin) : pas de programmation en 2005.

Sur cette mesure, le taux d'avancement est correct (84%) mais quelques programmes d'investissement dans le domaine animal 2005 n'ont pas encore été programmés : en effet, sur les programmes 2005, suite à l'harmonisation des compétences entre la Région et le Département, les dossiers n'ont pas été programmés mais la mise en œuvre des aides n'est pour autant pas arrêtée sur le terrain. Ce retard sera rattrapé en début d'année 2006 une fois les nouvelles procédures administratives fixées.



Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	5,70 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	22,77 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	61%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur 2000-2005, 73% des dépenses sont certifiées : 54% des dépenses concernent des investissements directs ou indirects dans les exploitations agricoles et 46% des dépenses d'encadrement des filières de diversification.

Tous les dossiers 2000 à 2003 des programmes d'accompagnement sont à ce jour soldés ainsi que la quasi-totalité des dossiers 2004.

Les programmes 2000 à 2002 de tous les dispositifs d'aides individuelles aux agriculteurs sont quasiment tous soldés et les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les programmes 2000 à 2005 :

Volet	Nombre de dossiers réalisés	Indicateur 1	Indicateur 2
Irrigation	538	1464 ha irrigués	
Mécanisation	1704	1696 matériels financés	
Plantation de vergers	575	581 ha plantés	
Horticulture	61	56277 m2 de surface plantée	
Création de prairie	924	1411 ha créés	291 246 mètres linéaires de clôture créés
Amélioration de prairies	609	971 ha aménagés	
Création d'ateliers pour génisses laitières	9	9 modules créés	250 places créées
Création de boxes d'allaitement	10	78 box créés	
PDN	37	572 animaux concernés	537 emplois confortés
PDL	32	742 animaux concernés	32 emplois confortés
Bâtiments d'élevage	156	97 bâtiments créés	20 extensions de bâtiments
Voiries de désenclavement des élevages	28	4558 mètres linéaires de voirie réalisés	



Mesure 15 08
Appui technique agricole

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de :

- Favoriser et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Pérenniser les exploitations en place et les créations d'activités nouvelles ;
- Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multi-fonctionnel ;
- Promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutient les actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	2,43 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	11,96 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	89%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	4

Sur cette mesure, ont été programmés :

- les programmes 2005 et 2006 de la SAFER qui prévoient :
 - des actions dans le domaine du foncier avec le développement d'un appui technique spécialisé afin d'installer des agriculteurs et de conforter des exploitations et de contribuer à améliorer les structures foncières;
 - des actions dans le domaine de l'aménagement qui ont permis notamment d'initier des opérations d'aménagement et de protéger l'environnement par la mise en œuvre du droit de préemption sur des zones à protéger ;
 - des actions de développement local avec un appui dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'études diverses notamment les contrats de développement agricoles...;

10 postes ont été financés pour mener à bien ces actions par programme annuel.

- les programmes 2005 de la Chambre d'agriculture conduits par le SUAD et l'EDE. Ces programmes, mobilisant une ressource humaine de 70 personnes, ont pour objet de :

	Indicateurs prévus en 2005
1) Suivre des agriculteurs dans le domaine végétal En arboriculture, En maraîchage, En canne à sucre En Horticulture Au niveau de la mise en marché et la qualité Accueil aux points verts	2800 ha pour 3000 agriculteurs 600 ha pour 1400 agriculteurs 11000 ha pour 2200 agriculteurs et 66000 t produits 130 agriculteurs suivis 2050 t exportées et 15 agriculteurs suivis en certification produit 9100 agriculteurs reçus 47 postes d'encadrement



2) Suivre des éleveurs par le contrôle de performances et l'identification des animaux	260 éleveurs bovins 35 éleveurs caprins, ovins et cervidés 150 éleveurs de porcs 20 éleveurs de lapins 33 postes d'encadrement
--	--

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	2,34 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	10,68 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	79%

Par rapport aux montants programmés entre 2000 et 2005, 89% des dépenses sont certifiées. Ce très bon niveau de dépenses s'explique par une remontée régulière des factures sur les programmes d'actions.

Tous les programmes 2000 à 2004 sont soldés. De plus, une partie des dépenses de l'année 2005 (69%) a été prise en compte.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes SAFER 2000-2003 sont les suivants : 169 installations dont 91 sur le territoire de l'antenne IV d'irrigation du littoral ouest et 496 consolidations.

Au niveau du programme du SUAD, les indicateurs de réalisation sont les suivants :

DOMAINES D'INTERVENTIONS	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
ARBORICULTURE					
- Nombre d'hectares	640	3000	3000	2605	2800
- Nombre d'agriculteurs	800	1600	1600	1600	1500
- Nombre d'interventions			2289	1753	1740
MARAICHAGE					
- Nombre d'hectares	614	536	570	580	300
- Nombre d'agriculteurs	1200	1100	1100	1029	720
- Nombre d'interventions			1291	1178	1089
CANNE – DEVELOPPEMENT LOCAL					
- Nombre d'hectares	7639	6835	6835	8500	8500
- Nombre d'agriculteurs	2100	1445	1500	1182	1400
- Nombre d'interventions			1933		
- Tonnage produit				510 000	510 000
POINTS VERTS					
- Nombre d'agriculteurs	9000	8110	8358	9701	9200
- Nombre d'interventions	21085	20 651	21 356	22 495	21 230

Enfin les indicateurs de réalisation pour les programmes de l'EDE sont les suivants :

Indicateurs contrôle de performance	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Nombre d'éleveurs bovins suivis	140	138	146	152	142
Nombre d'éleveurs Ovins Caprins cervidés suivis	20	30	33	33	34
Nombre d'éleveurs porcins suivis	115	121	130	130	130
Nombre d'éleveurs de lapins suivis	25	20	20	20	20



Mesure 15 09
Consolider la filière agro-alimentaire et bois

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure permettra de créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées concernent :

- la modernisation des centres de réception de la canne à sucre ;
- le financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation de produits agricoles et forestiers ;
- le développement de la filière bois et la réalisation d'expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	8,59 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	23,12 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	75%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	20

Vingt dossiers ont été programmés en 2005 :

6 dossiers dans le domaine sucrier :

- la modernisation du centre de réception du Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre avec notamment la mise en place de 3 nouveaux laboratoires à Ravine Glissante, Pente Sassy et Stella ;
- les investissements afin d'améliorer les conditions de réception des cannes sur les plates-formes de l'usine du Gol et du centre de Ravine Glissante et de renforcer les conditions de chargement et de transport des cannes entre les centres de réception et l'usine par la mise en œuvre d'une nouvelle technologie pour le chargement des cachalots (trémies).
- les investissements visant à améliorer les conditions de réception des cannes sur la plate-forme du centre de réception de Beaufonds ;
- la création d'une unité de stockage de mélasse au Port Est (Commune du Port) : ce projet concerne la réalisation d'une unité de stockage de mélasse de 5 000 m³ au Port Est, en remplacement des installations actuelles situées au Port Ouest, d'une capacité de 9 000 tonnes, qui étaient utilisées conjointement par les deux sucreries et qui doivent être détruites pour procéder à l'extension de la darse de pêche. Le stockage des mélasses issues des sucreries est un investissement fondamental pour la filière canne-sucre-rhum et sa localisation au niveau du Port Est est importante pour réaliser de façon optimale l'exportation des mélasses non valorisées localement ;
- l'implantation d'une cuve à mélasse sur le site de la sucrerie de Bois Rouge, investissement venant en complément de l'investissement réalisé au Port Est.



- le programme d'investissements 2005 de l'usine de Bois Rouge qui comprend des investissements de modernisation de l'usine visant l'optimisation du fonctionnement de la sucrerie par la sécurisation de la marche de l'usine, la modernisation du process (amélioration de la clarification et automatisation du process de centrifugation) et l'amélioration de la qualité (équipements de contrôle au laboratoire).

A noter : Le dossier concernant la construction d'une nouvelle plateforme au Grand Pourpier a fait l'objet d'une modification à la baisse afin de tenir compte des financements réellement engagés. Il en va de même pour le dossier concernant l'installation d'un pré extracteur à l'usine de Bois Rouge.

Treize dossiers dans le domaine agro-alimentaire :

- l'implantation d'une unité de transformation Fruits et légumes par Tropilégumes. L'investissement de la SARL TROPILEGUMES a pour but de participer à l'organisation de la production répondant aux exigences du marché, au développement de la production locale de fruits et légumes par l'émergence de nouveaux débouchés, à l'import-substitution, notamment en matière de produits surgelés et au développement de l'export sur la proche région Océan Indien, voire sur la Métropole sur le créneau manioc ;
- les investissements de la CILAM visant l'amélioration du process et le conditionnement de yaourts. Ces investissements vont permettre d'augmenter les capacités de production devenues insuffisantes, d'améliorer la productivité notamment pour la fabrication des petites séries, d'améliorer les rendements par une meilleure ergonomie de l'ensemble et une maîtrise accrue des pertes de produits, de répondre à des critères qualitatifs supérieurs en utilisant les dernières technologies et de diversifier la gamme des produits en lançant des références plus élaborées grâce à l'utilisation de ferments spécifiques ;
- deux dossiers d'investissements pour la coopérative URCOOPA Nutrition Animale, le premier visant l'installation de silos chez les éleveurs pour une capacité de stockage de 2400 m³ et le deuxième relatif à l'extension d'une unité de fabrication d'aliments pour la nutrition animale ;
- les investissements de conditionnement de la SARL LM Distribution afin de renforcer le conditionnement de certains produits comme la pomme de terre, l'oignon et les agrumes.
- l'augmentation des capacités de production de la société SORELAIT via la SNC REBOS. Ce projet a pour objectif d'améliorer la compétitivité de l'entreprise pour faire face aux importations, et pour avoir un poids plus significatif dans ses rapports avec la grande distribution, en introduisant une concurrence et un dynamisme nouveau sur le marché, avec des débouchés supplémentaires pour la production laitière locale ;
- l'aménagement et l'équipement d'un nouvel atelier de production de bouchons et autres produits locaux par la société ECO FOOD. La création de cette nouvelle unité d'une plus grande capacité de production permettra d'améliorer le process de fabrication et de répondre aux normes en vigueur, permettant ainsi un renforcement de la qualité des produits fabriqués.
- deux dossiers d'investissements de la société Crête d'or : les objectifs poursuivis sont d'améliorer le process d'abattage, l'hygiène des produits et la traçabilité, de développer de nouveaux produits, d'augmenter la capacité de production et de mettre aux normes la station de pré-traitement des eaux usées ;
- la modernisation des équipements de stockage et de transformation de la SARL Soubadou et fils : le projet a pour objectif de développer la fabrication de charcuterie artisanale et de proposer une gamme complémentaire de produits, notamment des charcuteries à base de bœuf ;



- l'amélioration de l'outil de transformation et de la gestion des effluents vinicoles du Chai de Cilaos afin de faire face à l'augmentation de la production de Vin. La coopérative Chai de Cilaos a obtenu en 2004, la dénomination "Vin de Pays" pour sa production, ce qui témoigne du sérieux de ces producteurs qui parviennent à cultiver un vignoble de qualité dans une zone, le Cirque de Cilaos, qui se révèle être un bon terroir pour cette culture en dépit des difficultés de relief ;
- l'aménagement d'une station de conditionnement au Terminal Export Fruitier de GILLOT par la SA Boyer. Les investissements projetés sur le site du Terminal Fruitier Export de l'Aéroport Gillot, visent, à l'horizon 2009, à accompagner les efforts de producteurs locaux engagés dans une démarche de qualité. Ils permettront en outre de répondre à une demande croissante des marchés européens, voire une ouverture potentielle sur les marchés mondiaux, de fruits tropicaux, notamment en Ananas Victoria avec également un développement prometteur et potentiel sur la Mangue et le Letchi ;
- la création d'une unité d'abattage, de découpe et de transformation de volailles fraîches HALAL de L'EURL MOULRI HALAL : devant la demande croissante émanant de la clientèle de confession musulmane et pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène alimentaire, le projet prévoit l'extension de l'abattoir actuel pour disposer d'une nouvelle unité de plus grande capacité, plus moderne et répondant aux normes, avec un atelier de découpe et de préparation de volailles attendant.

A Noter : Le dossier de création d'une station Fruits et Légumes par le SCA VIVEA, programmé en 2004, a fait l'objet d'une reprogrammation en 2005 afin d'ajuster le plan de financement qui n'optimisait pas l'utilisation du FEOGA.

Le niveau de programmation a fait une très bonne progression en 2005 (+ 10 M€ de FEOGA). Dans le cadre de l'exercice d'ajustement financier réalisé en 2005, cette mesure a fait l'objet d'un abondement important ce qui explique que le taux de programmation apparaît comme étant un peu en recul par rapport aux autres mesures. Mais la programmation évolue très nettement et les dossiers déjà recensés laissent présager que l'enveloppe prévue ne sera pas suffisante et qu'un nouvel abondement de la mesure pourrait être nécessaire.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Le CNS de décembre 2001 a proposé, dans le cadre du règlement (CE) N° 1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 que les sociétés répondant à la définition d'une PME, essentielles pour la filière et ne pouvant pas bénéficier directement ou indirectement du dispositif de défiscalisation puissent bénéficier d'un taux de subvention de 70%. Un dossier a été programmé avec un taux de 70% : il s'agit du dossier d'investissement du Chai de Cilaos pour un montant de 0,46 M€ (soit 0,23 M€ de FEOGA)

Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	3,58 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	11,55 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	37%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2005, 50% des dépenses sont certifiées :



76% des dépenses concernent des investissements pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et 24%, le développement et l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture.

Sur ce type d'investissements, le démarrage des projets est plus long et les procédures relatives à l'agrément fiscal pour les investissements défiscalisables rallongent automatiquement les délais.

La remontée des dépenses est donc en général plus lente et de plus en 2005 un retard important sur la certification de dépenses a été noté sur les dossiers faisant l'objet de défiscalisation, les procédures d'agrément n'ayant été obtenues qu'en fin d'année.

A ce jour sur les 53 dossiers, 23 sont soldés et concernent :

- les programmes 2000 et 2004 de modernisation des centres de réception du CTICS,
- la création d'une nouvelle plate forme de réception de la Canne à VUE BELLE,
- la création d'une nouvelle plate forme au Grand Pourpier,
- la modernisation de la plate forme de réception de Stella,
- les programmes 2001 et 2003 d'extension de la capacité de conditionnement et de stockage au froid de fruits et légumes de la SARL LM Distribution,
- la mise aux normes CEE de l'abattoir de lapins de la Coopérative de Lapins,
- l'amélioration de la capacité de l'usine CILAM SA,
- les programmes 2001, 2002, 2003 et 2004 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge,
- le programme 2003 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine du Gol et la création de l'atelier de sucres spéciaux,
- le programme 2001 pour les équipements de production pour la valorisation de la viande d'origine locale par la SICA Viande Pays,
- la construction d'un bâtiment et les équipements en matériels pour le GAEC Payet Salades,
- l'extension de l'unité de traitement thermique par la SICA Aucre,
- les aménagements et les équipements de locaux de transformation de fruits de la SCEA Passiflores orchidées,
- les investissements de rénovation et de réorganisation des locaux et outils de l'abattoir SEGMA SA,
- la création et équipement d'une forcerie d'endives,
- les équipements pour le stockage du lait frais et pour le traitement et le stockage de la crème fraîche de la SNC CILINVEST,
- la création d'une unité industrielle de transformation de viande locale par la SNC Réunion investissement 2003.



Mesure 15 10
Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à augmenter les productions agricoles dans diverses filières et créer des productions à forte valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

Descriptif synthétique :

Il s'agit donc de :

- favoriser la conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisés autour de pôles de compétences homogènes, adaptés au milieu tropical et aux différents micro-climats de l'île ;
- de créer des pôles de compétences dans les domaines suivants : agro-alimentaire, agriculture durable et protection des plantes.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	3,37 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	17,12 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	82%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	7
Nombre total de personnes impliquées dans la mise en oeuvre de projets expérimentaux	135
Nombre d'actions menées	60

Cette mesure a permis de soutenir :

- le programme d'expérimentation du centre technique sur l'expérimentation légumière, fruitière et horticole de l'ARMEFLHOR de 2005. L'ARMEFLHOR est une association dont l'objectif est de promouvoir le développement des filières fruitières, maraîchère et horticole au travers de la mise en place, de la coordination et de la vulgarisation de programmes d'expérimentation en concertation étroite avec les organismes professionnels. Les actions se répartissent suivant 4 domaines de production : les cultures légumières sous abri, les cultures légumières de plein champ, l'arboriculture fruitière et l'horticulture.
- le programme 2005 du centre d'expérimentation de l'antenne 4 d'irrigation : dans le cadre du transfert des eaux, le programme d'aménagement et de développement agricole du périmètre du PILO (Projet d'Irrigation de l'Ouest) a été confié à la Chambre d'Agriculture. Par le biais de la cellule Irrig-ouest, trois actions sont mises en place :
 - La coordination globale en partenariat avec les différents acteurs du développement rural - Aménagement du territoire par l'animation permanente du périmètre ;
 - L'évaluation socio-économique des projets ;
 - La station d'expérimentation avec les essais en milieu réel et la vulgarisation des techniques.



- les programmes de recherche expérimentale du CIRAD de 2005 : ces programmes ont pour objectif de développer et créer des productions à forte valeur ajoutée, d'améliorer la qualité des produits mis sur le marché local, d'améliorer la productivité des filières agricoles de diversification et d'augmenter des productions agricoles (fruits et maraîchage, canne à sucre, élevage) ; de plus ces expérimentations permettent de développer la formation de techniciens et d'ingénieurs et de participer au développement de la coopération régionale à travers les activités des filières agricoles et des pôles de compétence. Les domaines concernés sont les filières Fruits et Maraîchage, Canne à sucre, Elevage, Agro-alimentaire, Agriculture Durable, Environnement et Forêt, Protection des plantes.
- les programmes d'expérimentation du Pôle de Protection des Plantes dans le sud de l'île mis en oeuvre par la FDGDON en 2005 : le financement des actions menées par l'unité "Santé des Végétaux" au sein du Pôle de Protection des Plantes prévoit des analyses de laboratoire et la réalisation de préconisations phytosanitaires adaptées, le développement de systèmes biologiques intégrés pour les cultures sous abris et le développement de la lutte intégrée par la mise en oeuvre de formations.
- le programme 2005 d'expérimentation sur le café Bourbon pointu conduit par l'IRD : le programme d'expérimentation présenté par l'IRD vient en appui technique et scientifique aux actions d'expérimentations menées en milieu paysan par le CIRAD, visant à développer une filière café " Haut de Gamme " à La Réunion. Ce programme se fixe 2 objectifs : l'implantation d'une collection caféière africaine à la Réunion et un appui scientifique au développement de la filière café Bourbon Pointu à la Réunion.
- enfin la première phase du programme d'investissement visant l'amélioration et la mise aux normes du système de traitement d'air du Pôle de Protection des Plantes afin de tenir compte des nouvelles réglementations de confinement sur les organismes nuisibles.

Le niveau de programmation est satisfaisant. Le taux de programmation est de 82% par rapport aux montants de la maquette révisée 2000-2006. Seul un dossier connaît un décalage dans le temps, il s'agit de la mise en place de la nouvelle station d'expérimentation de l'ARMEFLHOR.

Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	3,33 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	14,94 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	72%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2005, 87% des dépenses sont certifiées.

Ce niveau de dépenses est très satisfaisant. Les programmes d'actions 2000 à 2003 sont tous soldés et la quasi-totalité des programmes 2004 est prise en compte ainsi que 65% des dépenses programmées en 2005 qui ont été certifiées cette même année.

A ce jour, 36 programmes sur les 45 prévus sont soldés.



Les indicateurs de réalisation sur les programmes 2000-2004 sont les suivants :

Les actions ont contribué notamment à améliorer et adapter les itinéraires technico-économiques des productions fruitières et maraîchères, développer des techniques culturales respectueuses de l'environnement, et diversifier la gamme de produits par la sélection variétale.

Sur les programmes conduits par la Cellule Irrig'Ouest : la surface souscrite auprès du gestionnaire du réseau fin 2005 sur l'antenne IV est de 1220 hectares (surfaces cadastrales brutes) pour 180 irriguants sur un total de 260 exploitations sur la zone. Cette surface correspond à 860 hectares effectivement équipés en irrigation (surface nette mesurée au GPS) dont 400 hectares en goutte à goutte et 460 en aspersion. La production de canne a été multipliée par quatre depuis 1998. La cellule a démontré l'intérêt de ses actions dans le cadre de l'appui apporté pour le développement des zones irriguées. Elle permet une approche transversale et a acquis un savoir-faire qui pourra être mis en valeur pour les futures antennes 8 et 3. La progression de la production de canne sur l'antenne IV est à ce titre un indicateur probant même si en 2004, la production de canne a baissé de 10% ce qui s'explique en partie par les travaux sur l'emprise de la route des tamarins.

Sur les programmes pilotés par le CIRAD : en ce qui concerne les activités dans le domaine de la filière canne à sucre les avancées ont fait l'objet d'un séminaire en 2004 intitulé « quelles recherches prioritaires pour l'avenir de la filière canne à sucre à l'horizon 2007-2013 ». Les autres filières font aussi l'objet d'expérimentations (filieres animales et végétales, transformation des productions, valorisation des déchets organiques...). Un exemple pratique peut être cité sur l'élaboration d'un « guide de bonnes pratiques sur les matières organiques : classement, caractéristiques agronomiques ».

Les activités d'expérimentation et de recherche appliquée en protection des plantes du CIRAD ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre. L'ensemble de ces actions a pu être mené à bien dans le respect des prévisions. Des avancées visibles sur le terrain sont notables en matière de lutte contre les mouches des fruits, en suivi et de détection des bactérioses sur anthuriums et manguiers, du flétrissement bactérien, des virus sur tomates et vanilliers. Les filières de production de matériel de base, semences, plants maraîchers, plants fruitiers et semences alliacées profitent aussi de ces travaux. La lutte contre les espèces végétales envahissantes est mieux adaptée.

Sur les programmes conduits par la FDGDON : les activités d'expérimentation de diagnostic et de conseils protection des plantes de la FDGDON ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre. Les réalisations des 3 actions programmées collent aux prévisions. Le nombre d'analyses de diagnostic se stabilise à plus de 4000 par an dans des problématiques et des spécialités qui s'étendent chaque année (4736 échantillons analysés en 2004). 7,6 hectares de cultures sous abris étaient suivis en 2003 chez 32 exploitants serristes, de nombreuses formations sont menées pour rendre les adhérents autonomes sur ces techniques (5 sessions). Les sensibilisations et les formations en protection raisonnée et agriculture durables sont développées sous forme de sessions de formations (10 sessions organisées en 2004).

Sur les programmes mis en oeuvre par l'IRD : le projet a débuté mi 2003 et aujourd'hui les avancées sont significatives d'une part sur les caractérisations morphologiques et génétiques de la variété « Bourbon Pointu » et d'autre part sur la délimitation pédo-climatique de parcelles adaptées à l'implantation de la collection variétale. Les conséquences sur le terrain démontrent l'intérêt de cette action. La surface mise en culture est de 14 ha et on dénombre 86 producteurs et 106 caféières.



Mesure 15 11
Développer une agriculture durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées ;
- de développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides ou fongicides.

Descriptif synthétique :

Ceci sera permis par les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble d'investissement en matière de collecte et de traitement de déchets carnés ;
- la maîtrise des effluents d'élevage ;
- des actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage ;
- de mise en œuvre d'action d'agriculture durable.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	0,36 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	5,15 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	70%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	5

Les opérations programmées sur cette mesure sont les suivantes :

- le programme 2005 de la chambre d'agriculture pour la Mission de Valorisation Agricole des déchets : la MVAD œuvre à l'amélioration des pratiques, à la synthèse des connaissances acquises et à leur diffusion auprès des producteurs, utilisateurs et autres publics spécialisés dans la problématique de gestion des matières organiques.
- des projets relatifs à la mise en place des programmes « agriculture durable » :
 - sur le développement de la filière « pitahaya » (programme 2005) par le lycée agricole de Saint Paul,
 - sur les activités d'accréditation et d'agrément de l'organisme certification OCTROI,
 - sur le développement de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement par l'association FARRE 974 (programme 2005),
 - sur le suivi de la filière agriculture biologique à la Réunion par la Chambre d'Agriculture (programme 2005).



Le niveau de programmation est légèrement en retrait par rapport aux autres mesures. En effet, sur cette mesure et dans le cadre de la reprogrammation, le montant prévu avait été légèrement augmenté pour faire face aux prochains investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage et notamment au projet de mise en place d'une station de traitement des déchets d'élevage sur Salazie.

Cette unité devait être programmée en 2005. Le dossier est aujourd'hui prêt techniquement. La procédure de Déclaration d'Utilité Publique est lancée et l'enquête publique devrait s'achever en mars 2006. Parallèlement vont être menées les études préalables pour le dossier ICPE. De même les dossiers de mise aux normes sur Salazie non programmés en 2005 devraient être présentés en 2006. 9 dossiers sont déjà en cours d'instruction pour une prochaine programmation.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Deux types d'actions sont concernés par les dérogations structurelles :

- les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ;
- le financement de projets d'investissement relatifs à l'agriculture durable.

Aucun investissement en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage n'a été financé en 2005 pour les raisons évoquées ci dessus.

Dans le cadre de l'agriculture durable, il n'y a pour l'instant que des expérimentations qui pourront ensuite être développées sur le terrain en cas de succès. En effet, des programmes d'études, de mise en place et de structuration de filières sont programmées, ce qui devrait inciter les agriculteurs à se lancer dans des investissements prochainement.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	0,48 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	4,63 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	63%

Sur cette mesure, 90% du montant programmé entre 2000 et 2005 est certifié ;

Les certifications de dépenses avancent correctement dans le cadre de cette mesure et sont liées à 70% à un dossier important, le centre d'équarrissage.

20 dossiers sont aujourd'hui soldés sur les 40 dossiers programmés parmi lesquels peuvent être signalés :

- l'unité industrielle de traitement thermique et d'incinération de matières organiques à hauts risques qui permet le traitement des déchets carnés dans le cadre du service public d'équarrissage,
- un dossier de mise aux normes d'un bâtiment d'élevage,
- les programmes de l'association FARRE : l'association compte aujourd'hui 101 adhérents et a constitué un réseau de 3 fermes de rencontre,
- les programmes 2001 et 2002 du CIVAM portant sur l'agriculture biologique,



- les programmes du Lycée agricole de St Paul pour le développement du Pitahaya : aujourd'hui 6 hectares environ ont été mis en culture par 8 producteurs sur des parcelles de faible dimension (de 1000 à 3000 m²). 40 à 50 tonnes de pitahaya ont été commercialisées et 4 tonnes exportées en 2005,
- la mise en place de l'unité de certification grâce à l'appui de la Chambre d'Agriculture,
- les programmes 2001 à 2003 de la Mission de Valorisation Agricole des Déchets,
- les essais de compostage de fumier à base de paille de canne menés par l'UAFP,
- le programme 2003 de développement de la filière biologique menée par la Chambre d'agriculture et l'AVAB Réunion,
- le projet d'étude et de prototype pour l'épillage de canne à sucre mené par la SICALAIT.



Mesure 15 12
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en oeuvre efficace de la programmation du FEOGA-orientation de la période 2004-2006.

Descriptif synthétique :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires dans :

- la mise en oeuvre et l'animation du programme FEOGA
- la préparation de la certification des dépenses au sein de l'unité certification du SGAR.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA programmé en 2005	0,11 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2005	0,11 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2005 par rapport au montant prévu 2000-2006	33%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2005	2

Cette mesure a été mise en oeuvre depuis 2004 et ne vise que la prise en charge des salaires et charges des deux assistants techniques travaillant sur le FEOGA. Ces deux assistants techniques étaient pris en charges antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

Le faible niveau de programmation s'explique par le fait que seuls les programmes 2004 et 2005 sont pris en compte et qu'une marge de sécurité sur cette mesure a été prise afin de pouvoir prendre en compte les dépenses d'assistance technique au cours de la période transitoire dans l'hypothèse d'un retard de mise en oeuvre des futurs programmes.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2005

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2005	0,02 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	0,02 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	6%

18% des dépenses programmées sont certifiées et correspondent au programme 2004 qui a été soldé.

PROGRAMME IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCEMENTS			FONDS
Décision C(2004) 3021			ENGAGE		ENGAGÉES	ENGAGÉES	PUBLICS NATIONAUX			PRIVES
AXE	MESURE		Montant		Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUACUL		11,355		5,164	4,307	0,609	0,313	-0,066	6,191
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,072		0,072	0,050	0,000	0,022	0,000	0,000
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		9,928		3,999	3,367	0,503	0,129	0,000	5,929
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche		-0,228		-0,236	-0,087	0,000	-0,083	-0,066	0,009
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		0,264		0,189	0,114	0,063	0,011	0,000	0,075
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre pa		1,046		0,913	0,704	-0,003	0,213	0,000	0,133
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquacultu		0,178		0,134	0,089	0,023	0,022	0,000	0,045
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,093		0,093	0,070	0,023	0,000	0,000	0,000
TOTAL IFOP			11,355		5,164	4,307	0,609	0,313	-0,066	6,191

Situation indicative.

MONTANTS PROGRAMMES IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL			COUT TOTAL			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			DEPENSES UE			FINANCTS			FONDS
Décision C(2004) 3021					TOTAL			ENGAGE			PREVUES			ENGAGÉES			PREVUES			ENGAGÉES			PUB. NAT.			PRIVES
AXE	MESURE				PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	Etat Membre	COLL. LOC.	UTRES PUB.							
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQU	28,833	27,671	96%				19,404	16,129	83%	14,369	11,986	83%	1,818	2,114	0,210								11,542		
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques	0,571	0,439	77%				0,571	0,439	77%	0,400	0,291	73%	0,000	0,148	0,000								0,000		
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	13,167	14,329	109%				6,584	6,077	92%	5,268	5,053	96%	0,575	0,449	0,000								8,252		
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,000	0,000					0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000	0,000								0,000		
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche	0,700	0,582	83%				0,699	0,566	81%	0,420	0,245	58%	0,000	0,196	0,125								0,016		
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation	4,068	4,151	102%				2,761	2,312	84%	1,565	1,260	81%	1,040	0,012	0,000								1,839		
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,761	0,464	61%				0,685	0,411	60%	0,343	0,209	61%	0,000	0,118	0,085								0,052		
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu	7,674	6,550	85%				6,628	5,433	82%	5,372	4,326	81%	0,110	0,997	0,000								1,118		
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aqu	1,663	1,062	64%				1,247	0,797	64%	0,831	0,531	64%	0,071	0,195	0,000								0,266		
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP	0,228	0,093	41%				0,228	0,093	41%	0,171	0,070	41%	0,023	0,000	0,000								0,000		
TOTAL IFOP		28,833	27,671	96%				19,404	16,129	83%	14,369	11,986	83%	1,818	2,114	0,210								11,542		

Situation indicative.



2.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP

Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

L'axe IFOP (axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Au titre de 2005, plusieurs points méritent d'être soulignés:

1) Contrainte réglementaire et fin des aides à la flotte

Une contrainte réglementaire forte a pesé sur l'exercice 2005 car le règlement (CE) n°639/2004 du conseil du 30 mars 2004 dispose notamment que :

- l'aide publique au renouvellement de la flotte est autorisée jusqu'au 31 décembre 2005 (paiements jusqu'au 31 décembre 2007) dans la limite du niveau de référence ;
- l'aide publique à la modernisation de la flotte, avec augmentation des capacités de jauge et de puissance, est autorisée jusqu'au 31 décembre 2006 dans la limite du niveau de référence.

2) Abondement de la mesure modernisation et renouvellement de la flottille

Compte tenu du contexte réglementaire susvisé, l'ajustement financier du Complément de programmation s'est traduit notamment par un abondement de la mesure 16-02. A cet effet, les crédits de la mesure réserve de crédits (ex F3) ont été redéployés.

3) Le dispositif SOFIPECHE

L'effort sur la modernisation de la flottille a pu se poursuivre en s'appuyant, en tant que de besoin, sur le dispositif SOFIPECHE dans les DOM qui a permis la construction de 7 navires de plus de 21 m avec un montage alliant défiscalisation et aide IFOP.



4) Commande d'une étude par l'Union Européenne sur les ressources halieutiques dans les DOM :

Dans un souci d'adaptation des capacités de pêche au potentiel des ressources, une étude portant sur les aspects structurels de la Politique Commune de la Pêche dans les DOM a été commandée par l'Union Européenne. Le cabinet AND International, en charge de l'étude, doit présenter ses conclusions début 2006.

5) Elaboration de la Charte réunionnaise de la pêche

L'ensemble des acteurs de la pêche (professionnels, Etat, collectivité) a participé a l'élaboration de ce nouvel outil.

Analyse synthétique de l'année 2005

Montant d'IFOP programmé en 2005	4,307 M€
Taux d'IFOP programmé par rapport au montant prévu 2000-2006	83%
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2005	1,21 M€
Nombre de navires programmés	28
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	19



Mesure 16.01
Protection et développement des ressources aquatiques

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements destinés à protéger et développer la ressource.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	0,05 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	0,29 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	73%
Nombre d'opérations programmées	1

Un dossier a été programmé en 2005 ; Il s'agit de la réhabilitation du parc de dispositif de concentration de poissons (DCP): sur les 30 DCP du parc actuel, 21 ont fait l'objet d'un renouvellement des bouées de surface et d'une modification de l'engin agrégatif.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	-
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	0,10 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	25%

Sur les 3 opérations programmées sur cette mesure depuis le début du programme, l'opération installation des DCP est soldée.



Mesure 16.02
Renouvellement et modernisation de la flottille

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la construction, la modernisation, l'adaptation et l'équipement des navires de pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	3,37 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	5,05 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	96%
Nombre d'opérations programmées	28

L'année 2005 s'est caractérisée par la montée en puissance de la construction des navires compte tenu de l'échéance réglementaire.

Ont été programmées la construction de 19 navires de moins de 12 m, la modernisation d'un navire de moins de 12 m, la remotorisation de 2 navires de moins de 12 m ainsi que la modernisation de 6 navires de plus de 12m.

Le tableau récapitulatif sur l'état de la flotte au 31/12/2005 est présenté ci-après.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,23 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	1,26 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	24%

Compte tenu de la montée en puissance de la mesure en 2005, le taux de certification peut être qualifié de satisfaisant.

6 opérations ont été soldées pour des navires de moins de 12 mètres dont 9 remotorisations, 7 modernisations et 10 constructions



		navires				puissance en kW			jauge en UMS		
	segment	à la date du 31 décembre 2005	actifs au fichier CAAM	dossiers PME		données	objectif au 31 décembre 2006	marge	données	objectif au 31 décembre 2006	marge
				construction ou retour en flotte	remotorisation						
espèces démersales et pélagiques, longueur < 12 mètres	0	Avant 2004				11 376	14 000		349,27	1 050	
		2004 : PME acceptés, non construits ou non actifs		5	0	385			9,59		
		2005 : PME acceptés, non construits ou non actifs		28	7	2 090			75,64		
		TOTAL	236	33	7	13 851		149	434,50		615,50
espèces pélagiques, longueur > 12 mètres (+ pêche au gros)	1	Avant 2004				14 087	24 610		3 905,67	9 705	
		2004 : PME acceptés, non construits ou non actifs		1		221			9,90		
		2005 : PME acceptés, non construits ou non actifs		17		9 707			2 496,00		
		2005 : PME de droit		1		294			8,84		
		TOTAL	46	19		24 309		301	6 420,41		3 284,59



16. 03

Autre mesure liée à la flotte

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Pas de dossiers programmés au titre de cette mesure.
Les crédits de cette mesure ont été redéployés lors de l'ajustement financier de 2005.



Mesure 16.04
Equipement des ports de pêche

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'action d'équipements des ports (manutention, stationnement, avitaillement des navires, déchargement et stockage des produits).

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	-0,09 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	0,25 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	58%
Nombre d'opérations programmées	2

2 opérations ont été programmées. Il s'agit de l'acquisition d'un treuil de halage et de l'acquisition d'un matériel de stockage et de conservation du poisson.

Le montant négatif résulte de la déprogrammation d'une action antérieure, le financement de la machine à glace au Port de Saint-Gilles.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,01 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	0,23 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	56%

Le taux de certification est sensiblement supérieur à la moyenne constatée de l'IFOP. Les opérations antérieures à 2005 ont été soldées.



Mesure 16.05
Transformation et commercialisation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements et d'aménagements liés à la pêche et à l'aquaculture

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	0,11 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	1,26 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	81%
Nombre d'opérations programmées	4

4 Opérations ont été programmées :

- Aménagement d'un local de stockage et de transformation,
- Réalisation d'un bâtiment de conditionnement et d'emballage,
- Acquisition de matériels de froid pour la conservation de poissons et sa vente,
- Acquisition de matériels mobiles pour la conservation du poisson.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,03 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	0,89 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	57%

Le taux de certification demeure bon.
Les opérations antérieures à 2005 ont été soldées.



Mesure 16.06
Promotion et recherche de nouveaux débouchés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux faire connaître les produits de la pêche et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation actions de promotion des produits et de l'éducation des consommateurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	0,21 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	61%
Nombre d'opérations programmées en 2005	-

Aucune opération n'a été programmée au cours de cette année, sachant que le taux de programmation 2000–2005 par rapport au programme 2000-2006 demeure correct.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	-
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	0,18 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	53%

Aucune opération n'a été certifiée en 2005, toutes les opérations de la mesure ayant été soldées précédemment :

- la participation au salon de l'agriculture,
- les assises de la pêche dans les DOM,
- la participation au salon de la Mer,
- Les actions de promotion de l'Ombrine.



Mesure 16.07
Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux connaître le milieu et la ressource.

Maîtriser les nouvelles techniques et les nouvelles technologies, favoriser l'innovation technologique.

Accompagner la profession dans sa structuration et son développement.

Assurer l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de collecte et d'analyse de données statistiques, d'évaluation d'impact, d'aide à la profession.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	0,70 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	4,33 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	81%
Nombre d'opérations programmées	8

En 2005, les opérations suivantes ont été programmées :

*** 4 programmes d'actions :**

- programme d'actions de l'Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture ;
- programme scientifique, programmes techniques pour le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

*** 3 projets d'études:**

- sur l'impact des structures artificielles immergées sur la dynamique spatiale de poissons grégaires (Institut de Recherche pour le Développement) ;
- sur l'intégration et la professionnalisation des pêcheurs informels de la Réunion (CRPMEM) ;
- sur la faisabilité du centre technique appliqué à la pêche pélagique.

*** 1 projet sur le système d'informations pélagiques (IFREMER)**



Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,79 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	3.32 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	62%

Compte tenu du rythme de réalisation des opérations 2005, le taux de certification continue à progresser.



Mesure 16.08
Aquaculture : valorisation du potentiel de production locale, notamment en
aquaculture marine

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la mise en place de dispositifs d'aide au conseil et à l'investissement

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	0,09 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	0,53 M€
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	64%
Nombre d'opérations programmées	3

Les opérations ont trait à :

- la réhabilitation de la ferme aquacole de Saint Paul,
- la réalisation d'un centre conchycole à Saint Pierre,
- la création d'une écloserie de poissons ornementaux.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,15 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	0,40 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	48%

Toutes les opérations antérieures à 2005, correspondant à 11 dossiers, ont été soldées.



Mesure 16.09
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation de l'IFOP de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et les actions de mises en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant IFOP programmé en 2005	0,070 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2005	0,070 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2005 par rapport au programme 2000-2006	41%
Nombre d'opérations	2

Ont été programmés les programmes Ressources Humaines 2004 et 2005.

Cette mesure a été mise en œuvre depuis 2004 et ne vise que la prise en charge des salaires et charges de l'agent travaillant sur le l'IFOP, ce poste étant pris en charge antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

Le faible niveau de programmation s'explique par le fait que seuls les programmes 2004 et 2005 sont pris en compte.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	-
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	-
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	-

Les premières opérations de certifications seront réalisées début 2006.



3. Exécution financière

3.1 Exécution financière du FEDER

Analyse des résultats de l'année 2005

L'année 2004 avait été marquée par une forte croissance du niveau de certification des dépenses FEDER avec six appels de fonds adressés à la Commission européenne ce qui témoignait du travail régulier des services concernés par la remontée, la certification et la déclaration des dépenses.

Cette mobilisation s'est poursuivie en 2005 (cinq appels de fonds) puisque la progression du niveau de dépenses déclarées entre 2004 et 2005 (+ 111 M€ de FEDER) est supérieure au montant moyen d'une tranche annuelle sur la période 2000-2004 (environ 100 M€) ce qui montre bien que le processus de rattrapage du rythme de certification se poursuit. Si l'on tient compte de l'acompte de 7%, 60% des montants inscrits dans les tranches financières 2000 à 2005 ont été justifiés à fin 2005.

Cette accélération correspond également à la prise en compte des dépenses liées aux grands projets « Route des Tamarins » et « Boulevard Sud ». Globalement, l'effet d'entraînement des grands projets se confirme avec des taux de certification largement supérieurs à la moyenne pour les mesures liées à la mobilisation de l'eau (63%) et aux infrastructures routières (57%).

Indicateurs clés FEDER	Dépenses déclarées
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2002	1,23 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2003	130,756 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2004	221,776 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2005	332,892 M€
Taux de certification par rapport à 2000 – 2005	53%
Taux de certification par rapport à 2000 – 2006	40%

Dégagement d'office

Le niveau de certification atteint au 31 Décembre 2005 a permis de dépasser le seuil du dégagement d'office en justifiant en totalité la tranche FEDER 2003. Par ailleurs, 16% des sommes à justifier avant le 31 Décembre 2006 étaient certifiées au 31 Décembre 2005.

Montant UE justifié cumulé au 31 Décembre 2005 (a)	Seuil montant UE justifié cumulé à atteindre avant le 31 Décembre 2005 (b)	Marge par rapport au seuil de dégagement d'office fin 2005 (a) – (b)
384,905 M€	366,3 M€	18,605 M€

MONTANTS DECLARES FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCTS	FONDS
Décision C(2004) 3021			DECLARE	DECLAREES	DECLAREES	PUB. NAT.	PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE SU		51,942	31,171	18,585	12,586	20,771
Mesure 11 01	Ingénierie financière		0,877	0,811	0,486	0,324	0,066
Mesure 11 02	Investissement matériel		18,304	5,708	3,404	2,304	12,596
Mesure 11 03	Zones d'activités		16,988	11,737	7,042	4,695	5,250
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		5,203	3,977	2,175	1,802	1,226
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		2,681	2,681	1,609	1,073	0,000
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		2,924	2,366	1,407	0,960	0,558
Mesure 11 07	Assistance technique		0,533	0,533	0,445	0,088	0,000
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		3,593	2,635	1,588	1,047	0,958
Mesure 11 09	Export		0,839	0,722	0,428	0,294	0,117
Mesure 11 10	Coopération		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		164,328	150,916	82,977	67,939	13,412
Mesure 12 01	Transports en commun		4,034	4,034	2,219	1,815	0,000
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		84,528	84,528	44,713	39,814	0,000
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associés		5,520	5,491	3,222	2,269	0,029
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		25,472	25,472	14,019	11,453	0,000
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservator		0,841	0,841	0,497	0,345	0,000
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		16,423	16,423	9,854	6,569	0,000
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		23,712	10,330	6,334	3,996	13,383
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		2,487	2,487	1,378	1,109	0,000
Mesure 12 09	Aéroports		1,310	1,310	0,741	0,568	0,000
Mesure 12 10	Port		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		16,572	16,487	9,554	6,933	0,084
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		2,661	2,576	1,313	1,263	0,084
Mesure 13 02	Collèges et lycées		4,876	4,876	2,926	1,950	0,000
Mesure 13 03	Université		2,252	2,252	1,245	1,007	0,000
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		6,783	6,783	4,070	2,713	0,000
TOTAL FEDER			232,842	198,575	111,116	87,458	34,267

Situation indicative

MONTANTS DECLARES FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL DECLARE		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES		DEPENSES UE	DEPENSES UE DECLAREES		FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
Décision C(2004) 3021					PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	Etat Membre		
AXE	MESURE															
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE S	448,114	195,091	44%	321,615	121,609	38%	206,479	72,728	35%	48,881	73,482				
Mesure 11 01	Ingénierie financière	33,408	14,891	45%	32,628	14,820	45%	20,045	8,892	44%	5,928	0,071				
Mesure 11 02	Investissement matériel	91,941	70,452	77%	29,756	23,389	79%	19,197	14,031	73%	9,357	47,064				
Mesure 11 03	Zones d'activités	67,324	36,336	54%	37,828	25,874	68%	30,296	15,524	51%	10,350	10,462				
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	77,918	31,737	41%	62,960	20,629	33%	38,264	11,883	31%	8,746	11,109				
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	81,889	12,096	15%	81,888	12,096	15%	49,134	7,245	15%	4,851	0,000				
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	20,223	8,738	43%	17,735	7,324	41%	10,235	4,212	41%	3,112	1,415				
Mesure 11 07	Assistance technique	9,710	3,878	40%	9,710	3,878	40%	7,282	2,906	40%	0,972	0,000				
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	49,251	10,988	22%	42,048	8,336	20%	25,229	4,953	20%	3,383	2,652				
Mesure 11 09	Export	15,396	5,974	39%	6,008	5,264	88%	6,007	3,082	51%	2,181	0,710				
Mesure 11 10	Coopération	1,054	0,000	0%	1,054	0,000	0%	0,790	0,000	0%	0,000	0,000				
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	872,338	416,268	48%	866,188	393,876	45%	470,253	218,920	47%	174,956	22,392				
Mesure 12 01	Transports en commun	33,621	4,034	12%	33,621	4,034	12%	18,491	2,219	12%	1,815	0,000				
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés	326,529	184,413	56%	326,529	184,413	56%	175,724	99,670	57%	84,744	0,000				
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associé	47,918	11,296	24%	47,704	11,230	24%	28,751	6,530	23%	4,699	0,066				
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	133,871	84,534	63%	133,871	84,534	63%	73,647	46,504	63%	38,031	0,000				
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservatic	7,923	2,398	30%	7,922	2,398	30%	4,754	1,431	30%	0,967	0,000				
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	126,950	61,165	48%	126,950	61,165	48%	76,170	36,697	48%	24,468	0,000				
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	72,309	55,564	77%	66,374	33,238	50%	41,254	19,993	48%	13,245	22,326				
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels	10,875	3,360	31%	10,875	3,360	31%	6,525	1,858	28%	1,502	0,000				
Mesure 12 09	Aéroports	17,348	4,172	24%	17,348	4,172	24%	6,939	1,886	27%	2,286	0,000				
Mesure 12 10	Port	94,994	5,331	6%	94,994	5,331	6%	37,998	2,132	6%	3,199	0,000				
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,349	69,462	28%	244,347	69,378	28%	146,654	41,245	28%	28,133	0,084				
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	7,432	2,954	40%	7,431	2,870	39%	4,504	1,516	34%	1,354	0,084				
Mesure 13 02	Collèges et lycées	147,003	55,842	38%	147,003	55,842	38%	88,202	33,505	38%	22,337	0,000				
Mesure 13 03	Université	51,094	3,883	8%	51,094	3,883	8%	30,656	2,154	7%	1,729	0,000				
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	22,154	0,000	0%	22,152	0,000	0%	13,292	0,000	0%	0,000	0,000				
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires	16,667	6,783	41%	16,667	6,783	41%	10,000	4,070	41%	2,713	0,000				
TOTAL FEDER		1 564,801	680,822	44%	1 432,150	584,863	41%	823,386	332,893	40%	251,970	95,958				

Situation indicative



Acheminement des crédits au 31 Décembre 2005

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005
Montant FEDER certifié		1 232 270,26	129 523 893,70	91 020 161,61	111 116 463,04
Montant FEDER payé par Bruxelles	52 013 429,91	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	105 120 382,34
Montant reçu Réunion	51 797 621,21	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	104 911 065,82

Montant total certifié	332 892 788,61
Montant total payé par Bruxelles	374 430 512,82
Total reçu Réunion au 31-12-2005	374 005 387,6
Total versé aux bénéficiaires	323 031 210,02

Le montant total payé par Bruxelles correspond donc au montant UE certifié par la Réunion + l'avance de 7% - l'écrêtement effectué par la Commission lors des paiements intermédiaires..

Pour information, le différentiel observé en 2005 entre les montants versés par la Commission et les montants reçus à la Réunion correspond aux dépenses d'assistance techniques payées par le Ministère de l'Intérieur.

Au 31 Décembre 2005, le montant FEDER versé aux bénéficiaires s'élève à 323,031 M€ ce qui représente plus de 86% des crédits délégués en région. Un solde disponible de 50,974 M€ permettra donc de satisfaire les demandes de remboursement des maîtres d'ouvrage présentées en début d'année 2006.

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesure) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2005.

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2005	
11 01-Ingénierie financière	165	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF -Aides aux PME et à l'artisanat-Ingénierie financière	20,0 M€	100,0%	8,9 M€	100,0%
11 02-Modernisation et investissement des entreprises	161	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	19,2 M€	100,0%	14,0 M€	100,0%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2005

11 03-Aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat - Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	30,3 M€	100,0%	15,5 M€	100,0%
11 04 - Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme- Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	11,6 M€	30,4%	4,3 M€	36,4%
	172	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme- Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	9,4 M€	24,6%	6,0 M€	50,9%
	354	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Valorisation du patrimoine culturel	17,2 M€	45,0%	1,5 M€	12,7%
11 05-Soutenir les aménagements liés au tourisme et à la pêche	145	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Pêche- Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	23,6 M€	48,1%	0 M€	0,0%
	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme- Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	17,5 M€	35,6%	2,1 M€	29,2%
	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	8,0 M€	16,3%	5,1 M€	70,8%
11 06-Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	7,7 M€	75,5%	3,5 M€	83,3%
	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	2,5 M€	24,5%	0,7 M€	16,7%
11 07-Assistance technique	411	DIVERS- Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)- Préparation, mise en oeuvre, suivi	7,3 M€	100,0%	3,1 M€	100,0%
11 08-Intégration des TIC dans la société réunionnaise	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information- Infrastructures de base	11,1 M€	44,0%	0 M€	0%
	322	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information- Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	8,1 M€	32,1%	2,8 M€	57,1%
	323	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information- Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation)	6,0 M€	23,9%	2,1 M€	42,9%
11 09-Export	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat- Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	6,0 M€	100,0%	3,1 M€	100,0%
11 10-Coopération	168	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat- Autres	0,8 M€	100,0%	0 M€	0,0%
12 01-Infrastructures de transport collectif en site propre	318	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Transports multimodaux	18,5 M€	100,0%	2,2 M€	100,0%
12 02-Infrastructures routières et réseaux liés	312	INFRASTRUCTURES DE BASE -Infrastructures de transports-Routes	175,7 M€	100,0%	99,7 M€	100,0%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2005

12 03-Structuration, aménagement des villes et bourgs et amélioration des services associés	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé-Autres	1,6 M€	5,6%	0 M€	0%
	352	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Réhabilitation des zones urbaines	27,1 M€	94,4%	6,5 M€	100,0%
12 04-Mobilisation et gestion des ressources en eau	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	73,6 M€	100,0%	46,5 M€	100,0%
12 05-Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	4,8 M€	100,0%	1,4 M€	100,0%
12 06-Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	76,2 M€	100,0%	36,7 M€	100,0%
12 07-Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	332	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)-Énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse)	11,8 M€	28,6%	4,1 M€	20,4%
	341	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Air	0,4 M€	0,9%	0,2 M€	1,0%
	343	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Déchets urbains et industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	29,1 M€	70,5%	15,8 M€	78,6%
12 08-Prévention et protection contre les risques naturels	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	6,5 M€	100,0%	1,9 M€	100,0%
12 09-Aéroports	314	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Aéroports	6,9 M€	100,0%	1,9 M€	100,0%
12 10-Ports	315	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Ports	38,0 M€	100,0%	2,1 M€	100,0%
13 01-Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	22	RESSOURCES HUMAINES- Intégration sociale-Autres	4,5 M€	100,0%	1,5 M€	100,0%
13 02-Collèges et lycées	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	88,2 M€	100%	33,5 M€	100,0%
13 03-Université	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	21,5 M€	70,3%	1,4 M€	66,7%
	181	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)- Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	9,1 M€	29,7%	0,7 M€	33,3%
13 04-Pôles d'excellence de la formation professionnelle	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	13,3 M€	100,0%	0 M€	0,0%
13 05 – Infrastructures sanitaires	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé - Autres	10,0 M€	100%	4,1 M€	100%
Total			823 M€		332 M€	

**Approche par axe**

En millions d'euros	Dépenses UE prévues	Dépenses UE programmées		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	206,479	165,189	80%	72,728	35%
Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire	470,253	418,757	89%	218,920	47%
Axe 13 : Infrastructures et services liés à la population	146,654	146,654	56%	41,245	28%
TOTAL AXES FEDER	823,386	666,670	81%	332,893	40%

Les axes 11 et 12 présentent des niveaux de programmation supérieurs à 80% avec une accélération importante opérée sur les projets de l'axe 11 au cours de l'année 2005 (darse de pêche par exemple). Cette accélération de la programmation ne se traduit pas encore en termes de certification dans la mesure où ces opérations importantes vont être réalisées à partir de 2006.

En matière de certification, c'est l'axe 12 qui connaît un niveau d'avancement supérieur à la moyenne avec un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées se situant à plus de 50% ce qui s'explique par la remontée régulière des dépenses liées au transfert des eaux et aux opérations routières.

L'axe 13 connaît toujours des retards de programmation en raison de décalages de plannings de réalisation d'opérations importantes. Par ailleurs, s'agissant du rythme de certification des opérations déjà programmées, la situation s'est dégradée par rapport à 2004 avec un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées de 28% seulement. La situation de cet axe fera l'objet d'un suivi très attentif en 2006 notamment au niveau des infrastructures éducatives (collèges, lycées, université et centres de formation professionnelle).



3.2 Exécution financière du FSE

Déclaration de dépenses en 2005 & acheminement des crédits

Comme en 2004 et conformément aux dispositions nationales, trois déclarations de dépenses ont été réalisées en 2005 :

- en avril 2005 pour un montant cumulé de dépenses totales de 249 785 562,93 euros
- en juin 2005 pour un montant cumulé de dépenses totales de 260 542 307,35 euros
- en novembre 2005 pour un montant cumulé de dépenses totales de 301 841 999,23 euros.

La déclaration de dépenses du dernier trimestre reste la plus importante comme les années précédentes. Cependant, le léger rééquilibrage en faveur des deux premières déclarations de dépenses se confirme, compte tenu des remontées de dépenses plus régulières liées aux marchés de formation professionnelle.

Total des fonds en région au 31/12/04	221 223 933	Versé / Fonds en Région	En Région / Remb UE
Total versé bénéficiaires au 31/12/04	221 223 933	100%	100%

Réf. Déclaration	Montant FS Cumul déclaré	Montant FS dû par UE	Montant remboursé par UE Au 31/12/05	Montant arrivé Réunion Au 31/12/05
Acompte 7% Auto			32 000 710 25/12/00	32 000 710
Année 2001 2 déclarations	46 236 594	46 236 594	46 236 594	46 236 594
Année 2002 3 déclarations	107 327 817	61 091 223	60 840 296	60 840 296
Année 2003 3 déclarations	175 439 929	68 112 112	66 766 781	66 766 781
Année 2004 3 déclarations	241 897 595	66 457 666	59 751 335	59 751 335
Année 2005 3 déclarations	301 841 999	59 944 404	18 265 437	18 265 437
TOTAL	301 841 999	301 841 999	283 861 153	283 861 153

Concernant l'acheminement des crédits, quatre principaux points peuvent être notés :

- le versement aux bénéficiaires de 283 598 644 euros, soit la quasi-totalité des crédits reçus,
- l'équilibre entre les fonds versés en région et les montants remboursés par l'UE, équilibre assuré par les fonds de concours assurant un transfert automatique et immédiat des fonds en région, dès leur paiement par la Commission Européenne,
- le remboursement par la Commission Européenne de la déclaration de novembre 2005, le 31 janvier 2006 pour un montant de 42 980 445 euros,

MONTANTS DECLARES FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	MESURE	Décision C(2004) 3021					
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMEN		83,484	82,445	59,944	22,501	1,039
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité		1,643	1,631	1,250	0,381	0,012
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours		10,851	10,851	8,013	2,839	0,000
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		3,699	3,699	2,868	0,832	0,000
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle		12,119	12,119	9,233	2,886	0,000
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,357	0,357	0,275	0,083	0,000
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives		4,448	4,379	3,197	1,182	0,069
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises		1,897	0,938	0,733	0,205	0,959
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles		8,070	8,071	5,987	2,085	-0,001
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage		11,617	11,617	8,171	3,446	0,000
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		16,599	16,599	11,621	4,977	0,000
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		6,897	6,897	4,811	2,086	0,000
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise		1,480	1,480	1,064	0,416	0,000
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs		2,159	2,159	1,551	0,608	0,000
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE		1,519	1,519	1,063	0,455	0,000
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE		0,004	0,004	0,003	0,001	0,000
Mes 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions		0,124	0,124	0,105	0,019	0,000
TOTAL FSE			83,484	82,445	59,944	22,501	1,039

Situation indicative

MONTANTS DECLARES FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCTS		FONDS	
Décision C(2004) 3021					TOTAL		PREVU	DECLARE	PREVUES	DECLAREES			PREVUES	DECLAREES			Pub. Nat.		PRIVES	
AXE	MESURE					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Etat Membre				
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMEN	627,536	403,885	64%	621,048	400,781	65%	459,736	301,842	66%	98,939	3,104								
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	14,250	11,518	81%	14,239	11,483	81%	10,545	8,463	80%	3,020	0,035								
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	85,251	51,524	60%	85,250	51,524	60%	62,866	39,531	63%	11,993	0,000								
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	26,138	14,411	55%	26,137	14,411	55%	19,328	10,660	55%	3,751	0,000								
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle	84,990	53,310	63%	84,989	53,310	63%	62,581	39,891	64%	13,419	0,000								
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances	3,510	1,137	32%	3,509	1,137	32%	2,596	0,845	33%	0,292	0,000								
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives	28,694	15,239	53%	28,547	15,170	53%	21,170	11,270	53%	3,900	0,069								
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises	17,700	10,621	60%	11,378	7,620	67%	10,096	5,294	52%	2,326	3,000								
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles	105,243	48,349	46%	105,243	48,349	46%	77,582	36,864	48%	11,485	0,000								
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	80,807	55,389	69%	80,807	55,389	69%	59,167	42,034	71%	13,355	0,000								
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	91,839	82,066	89%	91,839	82,066	89%	67,767	62,264	92%	19,802	0,000								
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	53,009	40,738	77%	53,008	40,738	77%	39,079	30,313	78%	10,424	0,000								
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise	10,441	5,836	56%	10,440	5,836	56%	7,823	4,418	56%	1,418	0,000								
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs	12,493	5,922	47%	12,492	5,922	47%	9,250	4,442	48%	1,480	0,000								
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE	12,160	7,592	62%	12,159	7,592	62%	9,087	5,365	59%	2,228	0,000								
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE	0,764	0,108	14%	0,764	0,108	14%	0,590	0,081	14%	0,027	0,000								
Dont Mes 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,247	0,124	50%	0,247	0,124	50%	0,210	0,105	50%	0,019	0,000								
TOTAL FSE		627,536	403,885	64%	621,048	400,781	65%	459,736	301,842	66%	98,939	3,104								

Situation indicative



— le décalage d'environ 7 millions d'euros entre montants déclarés et montants remboursés : ce décalage a commencé à décroître (8M€ en 2004) étant donné que la structure du DOCUP, avec un taux de cofinancement majoré pour 2002 et 2003, implique que les montants déclarés correspondant aux dépenses de ces deux années ont fait augmenter temporairement le taux moyen déclaré au-dessus du taux moyen de la mesure. Les premières déclarations enregistrées cette année pour les dépenses liées aux tranches 2004 ont commencé à faire décroître ce taux moyen. Cette tendance sera accentuée avec les déclarations de dépenses liées aux tranches 2005 et 2006. La plus grande vigilance reste de mise en cette fin de programme afin de garantir le respect du taux moyen des mesures au solde.

Approche par domaine

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2002 de la Commission du 2 Mars 2002* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2005 (rattachement de chaque action à un domaine / cf tableau de détail pour répartition par mesure).

* JOCE L63 du 3 mars 2002 - pages 21 à 43



DOMAINES	Montant FSE Maquette initiale		Montant FSE Maquette révisée		Montant FSE Maquette révisée mise à jour Juillet 2005		FSE déclaré 2000- 2005	
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	59,7	13%	59,88	11%	47,72	10,3%	50,6	16,7%
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	121,4	27%	113,63	25%	112,07	24,4%	77,4	25,64%
Domaine 3 (23) : Développement éducation et formation professionnelle	240,6	53%	264,73	58%	271,88	59,2%	151,8	50%
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, NTIC	29	6%	25,95	6%	24,71	5,40%	21	7%
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	6,6	1,40%	2,90	1%	3,12	0,7%	1,02	0,33%
TOTAL	457,3	100%	459,09	100%	459,5	100%	301,8	100%

La répartition par domaine sur le déclaré 2000-2005 se rapproche sensiblement de la répartition prévue.

Cependant, deux points peuvent être rappelés :

— Cette approche ne prend pas en compte certaines parties de mesures consacrées, de façon transversale à un domaine : ainsi, sur l'apprentissage où un effort sera fait pour féminiser certaines filières sans que l'on puisse a priori définir un montant financier ; A ce titre, le poids du domaine 5 est sous estimé, et sera réévalué au fur et à mesure du déroulement des mesures en "cataloguant" certaines actions ou certaines parties d'actions ;

— Il existe certains recoupements entre domaines. Dans les calculs ci dessus, une action ne relève que d'un seul domaine alors que les stagiaires qu'elle concerne peuvent eux relever de domaines distincts : par exemple, des actions de Formation Professionnelle des Adultes (domaine 3) pour des demandeurs d'emploi (domaine 1) parfois même de longue ou très longue durée (domaine 2) ;



Dégagement d'office

Au 31 décembre 2005, l'intégralité de la tranche 2003 du DOCUP devait être déclarée. Cette tranche s'élevait à 66 873 660 euros de FSE.

Les déclarations de dépenses successives en 2005 ont permis de déclarer 59 944 403 euros de FSE à ajouter aux 241 897 595 euros de FSE déclarés de 2000 à 2004 les 32 000 710 euros versés en début de programme au titre de l'acompte de 7%.

Avec 333 842 708 euros de FSE, le seuil de la tranche 2003 est donc largement dépassé et permet d'ores et déjà de justifier 12% de la tranche 2004.

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Montant officiel de la tranche (DOCUP)	123 472 000 €	70 470 000 €	65 935 000 €	65 984 000 €	66 873 660 €	
Date limite dégage ment d'office	Avant 31/12/02	Avant 31/12/03	Avant 31/12/04	Avant 31/12/05	Avant 31/12/06	
7% acompte	32 000 710 €	-	-	-	-	32 000 710 €
Déclarations de dépenses 2001 à 2002	91 471 290 €	15 856 527 €	-	-	-	107 327 817 €
Déclarations de dépenses 2003	X	54 613 473 €	13 498 639 €	-	-	68 112 112 €
Déclarations de dépenses 2004	X	X	52 436 361 €	14 021 305 €	-	66 457 666 €
Déclarations de dépenses 2005	X	X	X	51 962 695 €	7 981 708 €	59 944 403 €
Niveau de justification au 31/12/2004	100%	100%	100%	100%	12%	333 842 708 €

Les perspectives de déclaration de dépenses pour 2006 sont plutôt bonnes :

- l'expérience acquise sur les marchés publics a effectivement permis d'accélérer les procédures de passation et de déclaration des marchés.
- le niveau de solde des programmes faisant l'objet de marchés est sensiblement supérieur à celui constaté précédemment sous le régime de la subvention.
- le taux global de programmation et de réalisation se maintient à un niveau satisfaisant dans un contexte de stabilisation des tranches annuelles autour de 66 millions d'euros.



3.3 Exécution financière du FEOGA

Analyse des résultats de l'année 2005

Quatre déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 26 juin 2005, le 21 septembre 2005, le 8 novembre 2005 et le 13 décembre 2005. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2003 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2005 a été correct. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 2,68 M€. 54% du montant prévu 2000-2006 est certifié ce qui représente 65% du montant programmé de 2000 à 2005.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 13 décembre 2005 :

Indicateurs clé	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2005)	157,63 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	54%

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé de 0.8% fin 2001 à 10% fin 2002 puis à 21% fin 2003, à 37% fin 2004 et enfin à 54% fin 2005.

Les prévisions de dépenses prévoyant un dépassement du seuil du dégagement d'office de l'ordre de 3,9 M€ et ces prévisions ont été une nouvelle fois proches des dépenses effectivement certifiées.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005
Montant cumulé FEOGA demandé		2 531 479,89	29 781 868,58	64 073 640,79	109 648 028,43	157 626 592,35
Montant réel demandé		2 531 479,89	27 250 388,69	34 291 772,21	45 574 387,64	64 895 066,81
Montant FEOGA Payé par Bruxelles	21 014 910,00	2 313 873,00	26 152 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00
Montant reçu	21 014 910,00	2 267 873,00	26 198 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00

Total reçu (31/12/2005)	164 262 345,00					
Total reçu hors avance	143 247 435,00					
Total versé aux bénéficiaires	151 101 138,21					

Au 31/12/2005, le montant FEOGA versé aux bénéficiaires s'élève à 151,1 M€ dont 50,6 M€ au titre des conventions cadre sur les mesures préfinancées par la Région et le Département. Le solde disponible de 13,2 M€ permettra de satisfaire en ce début d'année 2006 toutes les demandes de remboursement. De plus, il convient de noter que le dernier appel de fonds réalisé en décembre 2005 a été payé début 2006. Il n'y a donc pas de problèmes de disponibilité financière.

MONTANTS DECLARES FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES	DEPENSES UE DECLAREES	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
Décision C(2004) 3021			Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
AXE	MESURE						
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		90,229	69,057	47,979	21,079	21,172
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		13,686	12,336	6,970	5,366	1,350
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		17,948	17,870	17,764	0,107	0,077
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		2,536	1,944	1,309	0,635	0,592
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		3,877	3,877	2,326	1,551	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		2,006	2,006	1,203	0,802	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		8,336	4,482	2,957	1,525	3,855
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		18,620	9,043	5,698	3,345	9,577
Mesure 15 08	Appui technique agricole		3,999	3,897	2,338	1,559	0,102
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		10,920	5,341	3,585	1,756	5,579
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		7,441	7,416	3,328	4,088	0,026
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		0,834	0,820	0,481	0,338	0,014
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,025	0,025	0,019	0,006	0,000
TOTAL FEOGA			90,229	69,057	47,979	21,079	21,172

Situation indicative

MONTANTS DECLARES FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCTS		FONDS		
Décision C(2004) 3021					PREVU	PREVU	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES	PREVUES
AXE	MESURE				Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Etat Membre	Pub. Nat.	Privés	Privés	
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	620,920	345,261	56%	463,813	260,178	56%	290,612	157,627	54%	102,551	85,084									
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural	88,420	48,079	54%	71,582	43,118	60%	46,191	25,327	55%	17,791	4,961									
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	120,134	34,295	29%	118,852	34,015	29%	71,440	27,069	38%	6,946	0,280									
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	19,026	11,523	61%	16,073	10,235	64%	9,705	5,924	61%	4,311	1,288									
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	38,591	23,674	61%	38,591	23,674	61%	23,154	14,204	61%	9,469	0,000									
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation	13,307	9,140	69%	13,306	9,140	69%	7,984	5,484	69%	3,656	0,000									
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	55,782	43,571	78%	32,515	23,816	73%	21,862	15,022	69%	8,794	19,755									
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification	106,271	77,092	73%	65,038	38,027	58%	37,338	22,774	61%	15,253	39,065									
Mesure 15 08	Appui technique agricole	22,503	18,551	82%	22,502	17,851	79%	13,502	10,685	79%	7,167	0,700									
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	91,201	34,472	38%	39,992	17,192	43%	31,008	11,551	37%	5,642	17,280									
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	50,864	36,396	72%	34,237	36,241	106%	20,760	14,943	72%	21,298	0,154									
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable	14,397	8,443	59%	10,699	6,842	64%	7,349	4,626	63%	2,217	1,601									
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA	0,425	0,025	6%	0,425	0,025	6%	0,319	0,019	6%	0,006	0,000									
TOTAL FEOGA		620,920	345,261	56%	463,813	260,178	56%	290,612	157,627	54%	102,551	85,084									

Situation indicative



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation 2000-2005	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2005
15 01	1301	Amélioration des terres	7%	4%	5%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	1%	2%	2%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	34%	24%	21%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	57%	69%	72%
15 02	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
15 03	111	Investissements dans les exploitations agricoles	14%	5%	3%
	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	9%	9%	5%
	181	Projets d'expérimentation	6%	6%	6%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	56%	63%	76%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	16%	17%	11%
15 04	126	Boisements de terrains non agricoles	58%	46%	50%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	42%	54%	50%
15 05	111	Investissements dans les exploitations agricoles	21%	24%	27%
	112	Jeunes agriculteurs	73%	72%	70%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	5%	4%	4%
15 06	111	Investissements dans les exploitations agricoles	58%	59%	56%
	181	Projets d'expérimentation	14%	14%	17%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	25%	24%	25%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	3%	3%	2%
15 07	111	Investissements dans les exploitations agricoles	54%	53%	47%
	181	Projets d'expérimentation	10%	8%	11%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	28%	31%	36%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	2%	2%	2%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	5%	5%	5%
15 08	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
15 09	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	89%	87%	76%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	11%	13%	24%
15 10	181	Projets d'expérimentation	100%	100%	100%
15 11	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	44%	63%	70%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	56%	37%	30%
15 12	411	Assistance technique	100%	100%	100%



Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions déclarées de 2000 à 2005 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2000-2005 et par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais s'estompera progressivement lorsque toutes les opérations programmées seront certifiées.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2005	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2005
Les aides directes aux exploitations agricoles	26%	28%	30%
Les investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	48%	39%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	23%	23%	31%

La répartition a complètement évolué en une année avec la forte augmentation de la part des infrastructures dans les certifications de dépenses. Le pourcentage est passé sur cette typologie de 17% en 2003 à 32% en 2004 puis à 39% en 2005. Les certifications ont en effet nettement évolué notamment sur la mesure 15 02 avec notamment la prise en compte des dépenses de l'antenne 8. La répartition sur le montant déclaré se rapproche donc de plus en plus de la répartition programmée.

La prédominance des remontées de dépenses n'est plus liée aux aides individuelles aux exploitations agricoles.

La remontée de dépenses sur les programmes d'actions a été très active en 2005 étant donné que tous les programmes 2000 à 2003 ont été soldés ainsi que la quasi-totalité des programmes 2004 et environ 61% des dépenses programmées en 2005.



3.4 Exécution financière de l'IFOP

Analyse des résultats de l'année 2005

Deux déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 20 juin 2005 et le 29 novembre 2005. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2003 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2005 a été correct. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 0,020M€ avec 44,4% du montant prévu de 2000-2006 déjà certifié.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 29 novembre 2005 :

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2005)	6,39 M€
Taux de certification IFOP 2000-2005 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	44%

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé de 0,8% fin 2001 à 10% fin 2002, à 21% fin 2003, à 37% fin 2004 et enfin à 44,4% fin 2005.

Utilisation des crédits

Chiffres en M€

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005
Montant cumulé IFOP demandé		0,76	3,01	5,17	6,39
Montant réel demandé		0,76	2,99	2,11	1,21
Montant IFOP payé par Bruxelles	1,091	0,76	2,99	2,11	0,37
Montant reçu	1,091	0,76	2,99	2,11	0,37
Total reçu (31/12/2005)	6,63				
Total versé aux bénéficiaires	5,37				

Au 31/12/2005, le montant IFOP versé aux bénéficiaires s'élève à 5,372 M€. Le solde disponible est de 1,301 M€ et permettra de satisfaire en ce début d'année 2006 les demandes de remboursement.

MONTANTS DECLARES IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2005		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant
AXE	MESURE	Décision C(2004) 3021	

DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
--	-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------

Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQU		2,200
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,000
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		0,591
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche		0,013
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		0,079
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,000
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu		1,214
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product ^o locale, notamment aql		0,303
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,000

1,587	1,214	0,373	0,613
0,000	0,000	0,000	0,000
0,288	0,232	0,056	0,303
0,000	0,000	0,000	0,000
0,010	0,006	0,003	0,003
0,056	0,034	0,022	0,022
0,000	0,000	0,000	0,000
1,006	0,790	0,216	0,208
0,228	0,152	0,076	0,076
0,000	0,000	0,000	0,000

TOTAL IFOP			2,200
-------------------	--	--	--------------

1,587	1,214	0,373	0,613
-------	-------	-------	-------

Situation indicative

MONTANTS DECLARES IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2005)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2004) 3021				Montant	%		Montant	%		Montant	%		
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQU	28,833	13,411	47%	19,404	9,020	46%	14,369	6,386	44%	2,634	4,391			
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques	0,571	0,152	27%	0,571	0,152	27%	0,400	0,100	25%	0,051	0,000			
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	13,167	3,293	25%	6,584	1,555	24%	5,268	1,261	24%	0,293	1,739			
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000			
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche	0,700	0,559	80%	0,699	0,549	79%	0,420	0,234	56%	0,315	0,010			
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation	4,068	3,199	79%	2,761	1,698	62%	1,565	0,894	57%	0,805	1,501			
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,761	0,400	53%	0,685	0,355	52%	0,343	0,180	53%	0,175	0,045			
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu	7,674	5,014	65%	6,628	4,115	62%	5,372	3,319	62%	0,796	0,899			
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aql	1,663	0,793	48%	1,247	0,595	48%	0,831	0,397	48%	0,198	0,198			
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP	0,228	0,000	0%	0,228	0,000	0%	0,171	0,000	0%	0,000	0,000			
TOTAL IFOP		28,833	13,411	47%	19,404	9,020	46%	14,369	6,386	44%	2,634	4,391			

Situation indicative



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Mesure	Domaine d'intervention	Prévision DOCUP IFOP 2000-2006		IFOP déclaré de 2000 à 2005		
16 01 - Protection et développement des ressources aquatiques	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,400 M€	100%	0,100 M€	25%
16 02 - Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	5,268 M€	100%	1,261 M€	24%
16 03 - Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	-	-	-	-
16 04 - Equipement des ports de pêche	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,420 M€	100%	0,234 M€	56%
16 05 - Transformation et commercialisation	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	1,565 M€	100%	0,894 M€	57%
16 06 - Promotion et recherche de nouveaux débouchés	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	0,343 M€	100%	0,180 M€	53%
16 07 - Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	147	Actions mises en œuvre par les professionnels, petite pêche côtière et pêche intérieure	5,372 M€	100%	3,319 M€	62%
16 08 - Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquaculture marine	144	Aquaculture	0,831 M€	100%	0,397 M€	48%
16 09 - Assistance technique IFOP	411	Divers - Assistance technique et actions innovatrices - Préparation, mise en œuvre, suivi	0,171 M€	100%	-	-



3.5 Mise en oeuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation

Au 31 décembre 2005, pour 12 des 62 mesures du programme (cf liste ci dessous), le taux moyen UE déclaré (montant UE divisé par coût total) est supérieur au taux moyen UE du Complément de Programmation.

Au préalable, il est important de rappeler que, les dépenses remboursées par la Commission Européenne sont plafonnées au taux UE de la mesure dans le Complément de Programmation. Ce décalage constaté sur 12 mesures s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Hétérogénéité résultant de la diversité des taux de cofinancement, notamment pour les aides aux entreprises.
- Une mesure résulte de l'agrégation de plusieurs sous mesures : lorsque leurs taux sont différents, les variations d'avancement des diverses sous mesures ont un effet direct sur le taux moyen de la mesure.
- Dans le cas du FSE (axe 14), les tranches 2002 et 2003 sont cofinancées à hauteur de 85%, les autres à 70%. Aussi, avec la déclaration de dépenses cofinancées à 85% en 2002 et 2003, le taux moyen a augmenté mais baissera ensuite jusqu'à la fin du programme, par la déclaration de dépenses cofinancées à 70%.

Il convient de noter que par rapport à la fin de l'année 2004, 13 mesures sur 59 étaient concernées par les dépassements. Il y a donc fin 2005 une légère amélioration de la situation qui devrait se poursuivre, sachant qu'au niveau de la programmation, deux fois moins de mesures sont en dépassement par rapport aux taux moyens (7 sur 62).

Un suivi particulier sera mis en place en 2006 et au besoin, en fin de programme, les cofinancements nationaux publics seront augmentés pour assurer le respect du taux de cofinancement sur l'ensemble de la période.

Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation :

- 11-09 Export
- 12-09 Aéroport
- 14-02 Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours
- 14-04 Mobilité éducative et professionnelle
- 14-08 Accompagnement des mutations sectorielles
- 14-09 Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage
- 14-10 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi
- 14-12 Développer l'esprit d'entreprise
- 14-13 Actions sur les systèmes et dispositifs
- 15-01 Aménager le territoire rural
- 15-02 Poursuivre la maîtrise de l'eau
- 15-11 Développer une agriculture durable



4. Mise à jour des indicateurs de performance

Pour mesurer la performance du programme en 2003, et décider de l'affectation de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi-parcours :

- indicateurs financiers,
 - indicateurs de gestion,
 - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, approuvés par le Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

La mesure de performance a été effectuée en décembre 2003 et les résultats ont été présentés dans le rapport annuel 2003.

Afin de mieux apprécier l'évolution de la mise en œuvre du programme, il paraît cependant utile d'actualiser la quantification de ces indicateurs. Les résultats constatés au 31 décembre 2005 sont présentés ci-après :

I - Critère d'efficacité (définis dans le complément de programmation)

	Valeur cible à mi-parcours	Valeur réalisée Au 31/12/2005
Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées	300	991
Aide aux entreprises : Investissements soutenus	30,5 Meuros	348,9 Meuros
Aménagement du territoire : Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	50,825 km
Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	17 km
Environnement : capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	701 440 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets
Education : capacité d'accueil créée ou renovée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	17 329 places
Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	145 901 bénéficiaires
Ressources humaines : Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	33,4 millions d'heures stagiaires
Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés	8 500 projets	17 365 projets
Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	400 MF, soit 61 Meuros	129 058 millions d'euros
Emploi : Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	5500 emplois



Efficacité 1 — Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

L'indicateur est celui du nombre d'entreprises aidées avant le 31 décembre 2005. Il ne faut pas le confondre avec celui du nombre de projets aidés, les double-comptes (plusieurs projets d'une même entreprise) ayant été éliminés, que ce soit au sein d'une même mesure ou entre mesures (ce qui explique que la somme du nombre d'entreprises par mesure soit différente du nombre total d'entreprises aidées).

L'extraction est issue de PRESAGE, sur la base des dossiers agréés au 31 décembre 2005.

Il prend en compte toutes les unités économiques identifiées, soit 991 entreprises.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des entreprises par mesure. Pour mémoire, le nombre de projets était de 1271, soit un ratio de 1,28 projets par entreprise.

Mesures	Nombre d'entreprises	Mesures	Nombre d'entreprises
11 01	5	14 07	71
11 02	399	TOTAL AXE 14	71
11 03	5	15 03	120
11 04	69	15 09	35
11 06	77	15 11	2
11 08	78	TOTAL AXE 15	157
11 09	44	16 02	180
TOTAL AXE 11	677	16 05	11
		16 08	8
		TOTAL AXE 16	199
TOTAL GENERAL	991 entreprises aidées		

* Dans le cas de la mesure ingénierie financière, le nombre d'entreprises aidé est supérieur à 5, n'apparaissant ici que le bénéficiaire de l'aide FEDER et non les destinataires ultimes de l'aide.

Efficacité 2 — Aide aux entreprises : Investissements soutenus

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

Cet indicateur se base sur le montant des investissements éligibles des projets agréés en Comité Local de Suivi avant le 31 décembre 2005. Il atteignait à cette date un montant de 348,9 millions d'euros.



Ci-dessous détail des montants d'investissement par mesures (source : PRESAGE)

Mesures	Investissements soutenus	Mesures	Investissements soutenus
11 01	30 655 844,75	14 07	6 886 065,77
11 02	105 266 849,50	TOTAL AXE 14	6 886 065,77
11 03	49 095 117,02	15 03	3 559 723,76
11 04	42 080 594,47	15 09	67 488 054,15
11 06	4 755 006,84	15 11	6 382 492,00
11 08	10 937 461,26	TOTAL AXE 15	77 430 269,31
11 09	3 784 729,49	16 02	13 053 339,10
TOTAL AXE 11	246 575 603,33	16 05	3 786 983,92
		16 08	918 007,63
		TOTAL AXE 16	18 001 428,88
TOTAL GENERAL		348 893 362,29 euros d'investissements soutenus	

Effacité 3 — Aménagement du territoire : linéaire de routes

Mesure concernée : 12 02

Cet indicateur mesure le linéaire de routes principales (nationales et départementales, cofinancé au titre de la mesure 12 02), une portion n'étant comptabilisée qu'après le début des travaux.

Sur cette base, ce sont 50,825 km de routes principales qui ont été réalisés ou sont en voie de réalisation au 31 décembre 2005.

n° PRESAGE	Route concernée	km de voiries au 31 décembre 2005
360	Axe mixte St Paul Le Port	3 km
2165	Etudes et travaux de raccordement du nouveau pont du Bras de la Plaine	0,55 km
30	Travaux de calibrage en place et de renforcement de la route de la Montagne RD 41	20,5 km
391	UMAB BUTOR Aménagement du Front de mer à St Denis	3 km
2246	Déviation de Ste Marie	4,725 km
2105	Voie structurante de La Saline les Bains	4,5 km
2106	Voie structurante de St Leu	6,85 km
3886	Boulevard Sud de Saint Denis - Sections Source/Mazagran et Raccordement Est	7,7 km
	TOTAL	50,825 km

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux.

**Efficacité 4 — Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse du transfert Est Ouest**

Mesure concernée : 12 04

Cet indicateur est mesuré par rapport à l'avancement réel des travaux de la conduite maîtresse du projet de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Avec les problèmes rencontrés dans le creusement de la galerie Salazie amont, les travaux de la conduite maîtresse ont pris du retard et n'ont démarré que début 2004.

La valeur de cet indicateur est de 17 kms au 31/12/2005.

Efficacité 5 — Environnement : capacité de tri sélectif des déchets

Mesure concernée : 12 07

L'indicateur mesure la population réunionnaise concernée par la collecte sélective porte à porte ou par un lieu d'apport volontaire des déchets. Ce type d'équipements est acquis par les Communautés de Communes au profit de la population des communes concernées. La capacité a été décomptée dès le début de la tranche d'acquisition du matériel.

Sur la base des données communales du Recensement Général de la Population de 1999, la population concernée serait, au 31 décembre 2005, de 701 440 habitants.

Opérations concernées au 31 décembre 2005	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition 2ème bac roulant (programme d'équipement sur 3 ans)	232	CIVIS	140 455
Acquisition de Bornes Apport Volontaire (verre et journaux)	794	CINOR	176 283
Implantation de Bornes Apport Volontaire (verre, emballages, journaux)	1771	CIREST	101 804
Acquisitions de conteneurs individuels et collectifs pour déchets recyclables	2167	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de Bornes Apport Volontaire pour le verre	2311	CCSUD	102 958
Acquisition de bacs roulants pour collecte sélective des déchets ménagers et assimilés	3383	TCO	179 940
Acquisition de bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective du verre	3888	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de caissons et de bornes pour les déchèteries du TCO	4280	TCO	Déjà comptabilisé



Réalisation de la déchèterie de l'Etang St Paul	4395	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de contenants de pré-collecte sélective des déchets d'emballages ménagers	4811	CIVIS	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchèterie du quartier Saint Laurent	4812	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchetterie des Grègues	4805	CCS	Déjà comptabilisé
	TOTAL		701 440

Source : PRESAGE / DIREN pour vérification du démarrage de l'acquisition du matériel.
Les données populations sont celles de la population des Communes concernées au RGP 1999, qui sont inférieures aux données renseignées dans les dossiers PRESAGE.

Efficacité 6 — Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée

Mesures concernées : 13 02, 13 04

L'indicateur identifie les places d'accueil en collèges, lycées ou centres de formation professionnelle qui sont soit créées, soit renouvelées. Ce nombre de places a été calculé sur la base de la capacité théorique d'accueil de l'infrastructure et aboutit à 17 329 places. Comme dans le cas des routes, l'indicateur a été renseigné dès lors que les travaux avaient débuté au 31 décembre 2005.

n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Collèges

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
Construction Collège Beauséjour à Ste Marie	1381	700
Réhabilitation collège Bourbon à St Denis	2137	1067
Extension du Collège Simon Lucas - Etudes et Travaux	2563	+150
Collège Jean Lafosse - St Louis - Extension - Etudes et travaux	2612	+150
Extension du Collège Texeira da Motta La Possession - Etudes et travaux	2613	+150
Extension Collège Quartier Français Ste-Suzanne - Etudes et travaux	2614	+150
Extension du collège PORT IV - Phase travaux	3424	+225
Extension du collège Beauséjour – Etudes et travaux	3496	+250
Extension du Collège Pointe des Châteaux –St Leu	4591	+200
TOTAL CAPACITE COLLEGE		3 042



n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Lycées**Construction de nouveaux lycées**

Lycée de St André 3	1765	1 045
Lycée du Tampon III	2778	718
Lycée de St Paul IV	4733	1120

Réhabilitation des lycées

LEP St Pierre	822	1 307
Réhabilitation lycée des Roches Maigres	823	835
Réhabilitation Lycée Lislet Geoffroy	824	959
Réhabilitation Lycée Jean Perrin	1484	1 063
Réhabilitation Lycée Léon Lepervenche	1485 & 2338	1 132
Réhabilitation Lycée Patu de Rosemont à St Benoît	1589	1 147
Réhabilitation Lycée Roland Garros au Tampon	1778 à 1781	1 866
Réhabilitation Lycée Sarda Garriga à St André	2058	1 248
Réhabilitation Lycée Bouvet de St Benoît	2230	1 002
Réhabilitation lycée Victor Schoelcher de St Louis	2320	845
TOTAL CAPACITE LYCEE		14 287

TOTAL COLLEGE ET LYCEE	17 329
-------------------------------	---------------

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux au 31 décembre 2005.

Efficacité 7 — Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires**Efficacité 8 — Ressources humaines : volume d'heures stagiaires**

Mesures concernées : 14 01 à 14 11, 14 13 et 14 14

Un bénéficiaire est considéré comme une personne participant à une action.

Si une même personne suit plusieurs actions de formation, elle a été comptée plusieurs fois.

Par contre, si une personne suit une action à cheval sur deux années civiles, elle n'a été comptée qu'une fois.

Le volume d'heures stagiaires est calculé classiquement en additionnant les temps de formation suivis par chacun des stagiaires.

Le décompte est basé sur les actions déclarées auprès de la Commission Européenne pour les programmes 2000 à 2005 .



Sur ces bases, le nombre de bénéficiaires d'actions déclarées et retenu dans le cadre de la performance s'élève à 146 449, celui du volume d'heures stagiaires à 28 533 903.

Mesure	Nombre de bénéficiaires	Volume Heures x stagiaires
14 01	4 315	1 177 640 h stag
14 02	15 694	2 388 067 h stag
14 03	7 038	1 035 336 h stag
14 04	28 856	-
14 05	553	194 686 h stag
14 06	2 619	872 375 h stag
14 07	4 435	-
14 09	27 889	7 360 555 h stag
14 10	15 985	7 002 948 h stag
14 11	10 528	6 922 661 h stag
14 12	9 273	-
14 13	582	-
14 14	18 646	1 579 635 h stag
14 15	36	
TOTAL	146 449	28 533 903 h stag

9 — Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés

10 — Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural

Mesures concernées : 15 01, 15 02, 15 03, 15 05, 15 06, 15 07, 15 09, 15 11

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été approuvés par le CNS de décembre 2001 et deux indicateurs avaient été retenus :

- Le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole
- Les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Sur la base des dossiers concernant les années 2000 à 2005, les indicateurs sont les suivants : 17 365 projets aidés et 129,058 millions d'euros d'investissement soutenus dans le milieu rural.

Au 31/12/05	Nombre de projets aidés	Investissement soutenu
15 01	3 325	42 227
15 02	129	3.971
15 03	393	2 906
15 05	3 139	6 110
15 06	6 087	25 905
15 07	4 292	47 938
Total	17 365	129 058

Source : PRESAGE & Rapports annuels



Comme sur le FSE, ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FEOGA, ni des investissements soutenus, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisées dans la performance.

Efficacité 11 — Emploi : nombre d'emplois créés

Approche transversale : pas de mesures spécifiquement concernées.

La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2005 a permis d'affiner la mesure des effets du DOCUP sur la création d'emploi à la Réunion. Il en ressort les éléments suivants :

Emplois créés à mi-2005 (total)	5 550
Emplois directs créés à mi-2005	1 500
Emplois de réalisation liés à la commande de travaux	2 750
Emplois de réalisation liés à la commande de formation et à l'insertion	750
Emplois dans les structures de recherche et d'accompagnement du développement	550
+ Emplois consolidés à mi-2005	3 400

La contribution du DOCUP à la création d'emplois est significative, de l'ordre de 5 550 emplois à la mi-2005,

- D'abord par les emplois de réalisation liés à la commande de travaux et de formation,
- Ensuite par l'appui à la création d'emplois directs dans les secteurs économiques (1 500 emplois créés environ à mi-2005 et 3 400 consolidés). Cette création est sélective conformément à la stratégie du programme (ex. Agriculture et IAA, industries de biens de consommation, commerce des Hauts, hôtellerie, services aux particuliers, TIC) et significative dans ces secteurs. D'autres secteurs possèdent des dynamiques propres et/ou ne sont pas éligibles,
- Enfin, par une contribution considérable aux structures de recherche et d'encadrement pour l'appui au développement (550 emplois environ) notamment par le FEOGA (les emplois soutenus à ce titre représentent 6% des effectifs du secteur agricole et agro-alimentaire environ).



II - Critères de qualité de gestion (définis dans le DOCUP)

	Objectif cible à mi-parcours	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
Système de suivi : Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	98% des dossiers financièrement cohérents représentant 99% des masses financières	Oui
Système de suivi : Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 97% des mesures et 99% du DOCUP	Oui
Evaluation : Remise d'un rapport d'évaluation à mi-parcours	Rapport remis avant le 31 décembre 2003 par évaluateur indépendant	Rapport remis le 4 décembre 2003 par ACT Consultants	Oui
Informatisation : Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique à SEOM et à la Commission.	84% des documents officiels transmis par voie télématique	Oui
Respect des délais : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40% des documents transmis dans les délais	Non

☛ (21) **Qualité du système de suivi**

En ce qui concerne la qualité du suivi financier, ont été prises en compte les données des outils informatiques de suivi financier : PRESAGE et les états informatisés détaillés transmis par le Conseil Régional.

	Objectif cible à mi-parcours	Valeur à mi-parcours
Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières

Plutôt que le seul critère « renseignement » qui paraît peu pertinent (un dossier n'existe pas tant que ses données financières ne sont pas renseignées), il a semblé plus pertinent d'axer la recherche de qualité du suivi, comme dans les rapports annuels, sur la cohérence des données financières à deux niveaux :

- En ce qui concerne les *données de programmation*, 214 opérations PRESAGE sur 4184 concernant les 4 fonds ont fait l'objet d'une correction (apprécié par le nombre d'opérations où le plan de financement a été « dévalidé » dans PRESAGE pour effectuer une correction). En terme financier, ces modifications représentent des opérations d'un montant UE de 30,1 millions d'euros pour un montant programmé de 1 405,7 millions d'euros (chiffre maximal car estimé sur le montant total du dossier, non la seule portée de la correction).



- En ce qui concerne la régularisation de *dépenses certifiées* :
192 écritures ont été modifiées sur un total de 4868 (décompte des écritures négatives sur le fichier PRESAGE) ;
Les montants concernés s'élèvent à 23 millions d'euros d'UE pour 798,7 millions d'euros déclarés

		Incohérences financières	Dossiers cohérents	Total	Taux
En nombre	Programmé	214	3 980	4 184	96%
	Déclaré	192	4 676	4 868	96%
	Total	406	8 656	9 052	96%
En volume financier	Programmé	30,1 ME	1 375,6 ME	1 405,7ME	98%
	Déclaré	23,0 ME	775,7 ME	798,7 ME	97%
	Total	53,1 ME	2 098,2 ME	2 151,3 ME	98%

En matière de qualité du suivi physique, l'indicateur est défini à des indicateurs définis dans le Complément de Programmation.

Objectif cible à mi-parcours	Valeur au 31/12/2005
------------------------------	----------------------

Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 100% des mesures et 100% du DOCUP
---------------------------	---	---

Mesure	nb indic.	Montant prévu
--------	-----------	---------------

11 01	2	20,04
11 02	3	19,20
11 03	3	30,30
11 04	3	38,26
11 05	2	49,13
11 06	4	10,24
11 07	1	7,28
11 08	2	25,23
11 09	1	6,01
11 10	1	0,79
12 01	1	18,49
12 02	1	175,72
12 03	7	28,75
12 04	4	73,65
12 05	9	4,75
12 06	4	76,17
12 07	2	41,25
12 08	4	6,52
12 09	5	6,94
12 10	4	38,00
13 01	2	4,50

Mesure	nb indic.	Montant prévu
--------	-----------	---------------

15 01	1	46,19
15 02	5	71,44
15 03	9	9,71
15 04	2	23,15
15 05	2	7,98
15 06	3	21,86
15 07	13	37,34
15 08	1	13,50
15 09	1	31,00
15 10	7	20,76
15 11	2	7,35
15 12	1	0,32
16 01	1	0,40
16 02	3	5,27
16 03	0	0
16 04	3	0,42
16 05	2	1,57
16 06	1	0,34
16 07	3	5,37
16 08	2	0,83
16 09	1	0,17



13 02	3	88,20
13 03	2	30,66
13 04	1	13,29
13 05	1	10,00
14 01	2	10,55
14 02	4	62,87
14 03	1	19,33
14 04	2	62,58
14 05	4	2,60
14 06	3	21,17
14 07	7	10,10
14 08	4	77,58
14 09	4	59,17
14 10	5	67,77
14 11	4	39,08
14 12	3	7,82
14 13	5	9,25
14 14	6	9,09
14 15	3	0,59
14 16	3	0,21

Mes. avec au moins un indicateur

61	1 588,10
----	----------

Nb total mesures

62	1 588,10

(22) Evaluation à mi-parcours

	Objectif cible	Valeur à mi-parcours
Remise d'un rapport d'évaluation à mi-parcours	Rapport remis avant le 31/12/2003 par évaluateur indépendant	Rapport définitif remis le 4 décembre 2003 à l'autorité de gestion par ACT Consultants

Les travaux d'évaluation à mi-parcours se sont finalement achevés à la fin de l'année 2003.

L'année 2002 a marqué le démarrage de l'évaluation selon le planning suivant :

- mai 2002 : Validation du cahier des charges par le Comité de Suivi (procédure écrite)
- juin 2002 : Lancement de l'appel d'offre
- août 2002 : Réception des offres
- octobre 2002 : Signature du marché / début des travaux
- juin 2003 : validation de la note n°1 par le Comité de Suivi
- octobre 2003 : validation de la note n°2 et discussions sur le rapport final lors du Comité de Suivi
- 4 décembre 2003 : transmission de la version définitive du rapport d'évaluation à l'autorité de gestion du programme.

Une mise à jour de l'évaluation à mi-parcours a été effectuée en 2005. Les principales conclusions ont été présentées lors du Comité de Suivi de novembre 2005. Le rapport final a été transmis à la Commission Européenne en décembre 2005.



(23) Informatisation

	Objectif cible	Valeur au 31/12/2005
Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique au Ministère de l'Outre Mer et à la Commission Européenne	90%

Seuls 4 documents sur les 40 diffusés n'ont pas fait l'objet de transmission par voie télématique (cf. tableau ci-dessous) : le rapport de CNS de juillet 2000, la procédure écrite de CNS d'avril 2002 portant sur les critères de sélection, le relevé de conclusions de CNS de décembre 2000, la procédure écrite de CNS de Mai 2002 (cahier des charges évaluation).

Type de documents	Total	Diffusé par télématique	Non diffusé par télématique	Remarques
DOCUP	3	3	0	Version initiale, version décembre 2001, version révisée mai 2004
Complément de programmation	5	5	0	Version initiale, modif décembre 2000, modif juillet et déc. 2001, version nov 2004, version juillet 2005
Rapports annuels d'exécution	5	5	0	Rapport 2000, Rapport 2001, Rapport 2002, Rapport 2003, Rapport 2004
Rapports de Comité de Suivi	12	11	1	Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, Jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, juil 2005, nov 2005
Procédure écrite CNS	3	0	3	Apr 2001, Mai 2002, Fév 2005
Relevé de conclusions de Comité de suivi	12	11	1	Jul 2000, dec 2000, Apr 2001, jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, juil 2005
TOTAL	40	36	4	
TAUX	100%	90%	10%	Source : AGILE

(24) Respect des délais

	Objectif cible	Valeur au 31/12/2005
Délais de transmission : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% des documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	59%

Source : AGILE



L'objectif de ce critère était d'accentuer le caractère « obligatoire » du respect des délais. Ont donc été pris en compte dans ces calculs de délai seulement :

- Les rapports annuels d'exécution, à l'exception de celui ayant trait à l'année 2000, la Commission ayant autorisé un retard cette année-là suite à une modification tardive de son interprétation juridique initiale sur l'obligation de ce rapport.
- Les rapports préparatoires au Comité de Suivi,
- La procédure liée à l'approbation des critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des mesures (article 35 §3 c du règlement n°1260/1999) pour laquelle le délai était de 6 mois à compter de l'approbation du DOCUP.

Type de documents	Total	Délai respecté	Délai non respecté	Remarques
Approbation critères de sélection des projets	1	1	0	Transmis le 30 avril 2002 (procédure écrite de CNS d'avril 2002)
Rapports annuels d'exécution	4	2	2	Rapport 2001 Rapport 2002 Rapport 2003 Rapport 2004
Rapports de Comité de Suivi	12	7	5	<u>Jul 2000</u> , <u>dec 2000</u> , <u>Jul 2001</u> , <u>dec 2001</u> , <u>Jul 2002</u> , <u>dec 2002</u> <u>Jun 2003</u> , <u>oct 2003</u> , <u>avril 2004</u> , <u>nov 2004</u> , <u>juillet 2005</u> , <u>nov 2005</u>
TOTAL	17	10	7	
TAUX	100%	59%	41%	

III - Critère d'exécution financière (définis dans le DOCUP)

Objectif cible	Fonds	Valeur au 31/12/2005	Indicateur performant
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2003	FEDER	107%	Oui
	FSE	103%	Oui
	FEOGA	102%	Oui
	IFOP	100%	Oui
Dégagement d'office au 31 décembre 2005	FEDER	Pas de DO	Oui
	FSE	Pas de DO	Oui
	FEOGA	Pas de DO	Oui
	IFOP	Pas de DO	Oui



☛ (31) Absorption des fonds

	Objectif cible	Fonds	Valeur au 31/12/2005
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2003	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches	FEDER	107%
		FSE	103%
		FEOGA	102%
		IFOP	100%

Au cours de l'année 2005, chacun des quatre fonds a franchi le seuil minimal d'absorption financière fixé à 75%.

Millions d'euros de Fonds Structurels	Cumul Tranches 2000 à 2003	7% Acompte+ report gd projet éventuel	Déclaré au 31/12/2005	Taux
FEDER	381,2	66,90	335,7	108%
FSE	325,9	32,0	301,8	103%
FEOGA	176,0	21,0	157,7	102%
IFOP	7,5	1,1	6,4	100%
TOTAL	890,6	121	801,6	104%

Source : PRESAGE

Ces montants sont déterminés sur la base des dépenses encourues avant le 31 décembre 2005, et déclarées auprès de la Commission Européenne.

☛ (32) Dégagement d'office

	Objectif cible	Fonds	Valeur au 31/12/2005
Dégagement d'office au 31 décembre 2005	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2005 (fonds pas fonds)	FEDER	Pas de DO
		FSE	Pas de DO
		FEOGA	Pas de DO
		IFOP	Pas de DO

Au 31 décembre 2005, les 4 fonds ont franchi avec succès le seuil du dégagement d'office.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2005

5.1 Actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Actions relatives au niveau national

Au niveau national, les actions menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales en matière de simplification ont connu leur plein effet au cours des années 2003, 2004 et 2005.

Les différents textes concernés sont rappelés ci-après :

1) Dispositions prises en 2002 relatives au système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :

→ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 Juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle ;

2) Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région

→ Courrier Minefi en date du 10 Janvier 2002 confirmant la possibilité de recours au dispositif de préfinancement des concours communautaires par les collectivités locales dans le cas du Feoga-O ;

→ Communication en Conseil des Ministres en date du 31 Juillet 2002 relative aux mesures de simplification et d'amélioration concernant l'ensemble du programme ou les différentes phases du projet ;

→ Courrier du Premier Ministre aux Préfets en date du 7 Août 2002 complété des deux tableaux regroupant les différentes mesures de simplification ;

→ Circulaire interministérielle en date du 19 Août 2002 relative à la mise en œuvre des mesures immédiates de simplification, mesures concernant plus particulièrement les dossiers de moins de 23 000 euros de subvention communautaire ;

→ Circulaire interministérielle en date du 27 Novembre 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens ;

→ Circulaire Premier Ministre en date du 24 Décembre 2002 relative à la mise en œuvre des fonds de concours locaux ;

L'impact de ces dispositions a été significatif en termes de fluidité dans la gestion des dossiers, notamment pour les opérations mobilisant moins de 23 000 € de subvention UE.



Une quantification de cet impact est proposée dans le tableau suivant qui recense tous les dossiers ayant bénéficié de la procédure simplifiée.

Fonds	Nombre de dossiers programmés	Montants UE programmés correspondant	% du nombre de dossiers programmés 2005	% du montant UE programmé 2005
FEDER	104	1 443 007 €	28%	0,63%
FEOGA	7	122 457 €	6,5%	0,16%
FSE	23	222 173 €	12,6%	0,37%
IFOP	9	96 197 €	17,6%	2,23%

5.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales

• Consolidation des procédures de gestion du DOCUP 2000-2006

S'agissant du livre de procédures du DOCUP 2000-2006, ses travaux d'élaboration, initiés dès 2001, se sont déroulés tout au long de l'année 2002 et ils ont dû intégrer dans le courant du second semestre 2002 les mesures de simplifications gouvernementales décidées le 31 Juillet 2002 et déclinées dans les différents textes cités au point précédent.

Après une présentation pour information lors du CNS de Décembre 2002, la version finale du document a été approuvée par le CLS du 07 Mai 2003 et a fait l'objet d'une large diffusion notamment à travers sa mise en ligne sur le site www.reunion europe.org

Construit dans un souci d'efficacité et de transparence, le livre de procédures est destiné à faciliter la gestion des projets en favorisant la compréhension par les bénéficiaires des mécanismes qui régissent l'obtention et l'usage des crédits communautaires.

Dans son organisation, ce livre de procédures se décompose en quatre grands blocs :

- un préambule qui regroupe des informations à caractère général ;
- une première partie, consacrée aux procédures de gestion du programme, qui regroupe des informations sur la structure du DOCUP, les instances de suivi, les différents acteurs et enfin les circuits et outils de gestion du programme ;
- une seconde partie consacrée aux procédures de gestion des projets qui se compose de plusieurs manuels de gestion, chaque manuel de gestion correspondant à une famille de projets ;
- des annexes qui précisent notamment les textes de référence, ces textes s'appliquant de fait, même s'ils ne sont pas explicitement cités dans le présent livre de procédures.

Cette structuration permet d'organiser l'information par grand type de projets afin de la rendre plus accessible aux différents acteurs.

Aucune évolution notable n'est intervenue en matière de procédures de gestion dans le courant de l'année 2005.



• **Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion**

Compte tenu de la stabilité du système de gestion et des actions organisées antérieurement, les efforts conduits au cours des années précédentes ont été prolongés par des interventions plus ciblées organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

• **Organisation des services et identification des fonctions**

Les missions exercées par les différents acteurs de la programmation au cours de l'année 2005 sont rappelées synthétiquement dans le tableau suivant issu du livre des procédures approuvé par le CLS du 07 Mai 2003 :

Acteurs	Rôle
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none">- Confirmation ou adaptation du Complément de programmation- Examen des critères de sélection des opérations- Evaluation de la mise en œuvre- Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution- Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le Docup
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none">- Agrément des actions et des modalités d'intervention- Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme- Suivi de la programmation- Mise en œuvre des évaluations
Services instructeurs	<ul style="list-style-type: none">- Accueil des porteurs de projets- Instruction des demandes de concours- Gestion par objectif des mesures- Suivi des phases d'engagement- Certification technique et liquidation- Suivi financier et contrôle
Cellules de gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation des engagements et mandatements- Appels de fonds auprès de la Commission
Agile - Cellule Europe Réunion	<ul style="list-style-type: none">- Secrétariat des comités de suivi- Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord- Animation de la gestion des programmes- Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation



• Description du système de gestion et de contrôle des fonds

L'organisation générale du système de gestion repose enfin sur deux principes transversaux énoncés dans les textes communautaires et nationaux :

- la gestion dynamique de la programmation,
- la séparation des fonctions.

Ces deux principes d'organisation sont complétés par un troisième principe d'organisation défini au plan local : l'unicité de l'instance de programmation avec un secrétariat assuré par une cellule de gestion tripartite résultant d'une mise en commun de moyens entre l'Etat, la Région et le Département (AGILE).

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'Etat, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,
- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système de collecte de donnée : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) conduisent à la mise en place d'un système de collecte régulière de données dans le cadre de PRESAGE notamment connus dans le déploiement de PRESAGE, il y aura néanmoins un rattrapage des données de début de programme à effectuer).

S'agissant de l'organisation générale du dispositif de suivi et d'alerte, sa structuration a été poursuivie en 2005 autour de l'objectif principal de gestion préventive du dégagement d'office.

Au niveau du suivi des projets, trois niveaux de suivi ont été confortés :

- un suivi du conventionnement,
- un suivi des certifications de dépenses,
- un suivi des projets mobilisant les concours financiers les plus importants dans le cas du FEDER et du FEOGA.



S'agissant du suivi du conventionnement, la situation constatée fin 2005 est satisfaisante en termes de fluidité des circuits d'engagement puisque les dossiers programmés restant à conventionner représentaient 1% de l'ensemble des dossiers programmés et 1% également des montants programmés.

S'agissant du suivi des certifications de dépenses, l'effort a été porté, d'une part, sur les dossiers les plus anciens n'ayant connu aucune certification de dépenses (environ 50 dossiers programmés au cours des années 2000, 2001 et 2002) et, d'autre part, sur les dossiers représentant les enjeux financiers les plus importants.

Sur ce dernier point, la méthodologie de suivi actif mise en œuvre pour le FEDER et le FEOGA s'est révélée positive avec un pilotage régulier et précis des rythmes de certification des opérations les plus importantes ce qui a permis de franchir les seuils de dégageant d'office fin 2005.

Pour l'année 2005, le bilan des déprogrammations s'établit globalement à 1,6 M€ de crédits UE (moins de 0,1% des sommes programmées) correspondant à 75 opérations avec une majorité de dossiers déprogrammés relevant de maîtres d'ouvrage privés. L'existence de déprogrammations traduit la mise en œuvre effective des procédures de suivi de dossiers dormants mais le faible niveau des montants déprogrammés (en baisse par rapport à 2004) traduit aussi la maturité des projets programmés.

5.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE

La base de données Presage est pleinement opérationnelle depuis 2003.

Le paramétrage de la nomenclature du DOCUP après révision à mi-parcours a été effectué en début d'année 2005, ainsi que le basculement de tous les dossiers précédemment programmés de l'ancienne vers la nouvelle nomenclature.

Ce changement de nomenclature a cependant retardé la mise en place des transferts de données à fréquence régulière avec d'autres logiciels de gestion de dossiers cofinancés (Région, Département,...).

Par ailleurs, la réflexion concernant l'évolution de l'outil Presage a démarré dès février 2005, en liaison avec la DATAR et le CNASEA au niveau central, afin de préparer la gestion des futurs programmes opérationnels 2007-2013.

5.1.4 Informations relatives à la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP

L'année 2005 a été marquée par les travaux de mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP qui ont été initiés en Mai 2005 pour se conclure en Novembre 2005 avec une présentation des conclusions lors du Comité National de Suivi du 10 Novembre 2005. Le rapport final a été transmis à la Commission avant le 31 Décembre 2005 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Les principaux éléments issus du processus d'évaluation sont rappelés ci-après :



A- Prise en compte de l'évaluation à mi-parcours, révision à mi-parcours et état d'avancement

Evaluation et révision à mi-parcours

La prise en compte de l'évaluation à mi-parcours peut être qualifiée d'**effective** et de **sélective**.

- **Effective**

L'interaction entre l'évaluation à mi-parcours et la révision à mi-parcours avait été particulièrement forte : de ce fait, il y a une grande convergence entre les propositions de l'évaluateur et la révision à mi-parcours.

- L'évaluateur à mi-parcours avait proposé de **valider la stratégie globale** du DOCUP sans changements notables.
- **Une nouvelle structure du DOCUP en 6 axes** : avant la révision à mi-parcours, le DOCUP avait 11 axes. 3 axes correspondent au FEDER, un au FSE, un au FEOGA et un à l'IFOP.
- **Une simplification du document** : des sous-mesures ont été exclues du DOCUP, d'autres ont été fusionnées pour un meilleur diagnostic.
- **Les réajustements financiers fonds par fonds et mesures par mesures** ont été effectués conformément à la grande majorité des recommandations.
- Des procédures ont été mises en place pour **accélérer les certifications** de dépenses.

- **Sélective**

Toutes les préconisations et les recommandations formulées par l'évaluateur n'ont pas été prises en compte.

La révision à mi-parcours souligne plusieurs objectifs :

- **La conformité à la stratégie initiale** proposant une attention partagée et équilibrée entre les différents axes se référant au développement de l'économie, à l'aménagement, au développement des services à la population et des ressources humaines, au développement et à la valorisation des ressources propres agricoles et de la pêche, au développement harmonieux et préservant l'environnement des espaces ruraux et urbains,
- **L'attention à porter à l'efficacité de la dépense**, secteur par secteur, fonds par fonds, et mesure par mesure (voire sous-mesure par sous-mesure), pour éviter les sous-réalisations et assurer des réalisations et résultats spécifiques,
- **La nécessité d'une programmation fine (notamment en ce qui concerne les ajustements de fin de période de programmation) d'opérations aboutissant à des réalisations suffisamment rapides** conduisant, sous réserve de la pertinence et de l'efficacité de la dépense, à viser l'objectif d'une absorption quasi-intégrale des crédits afin d'utiliser au mieux les fonds mis à disposition par l'Union Européenne. Cet objectif est bien présent, notamment en fin de parcours où il prend une importance particulière, pour le choix de l'allocation des moyens disponibles restants.



Evolution depuis la révision à mi-parcours

L'ensemble de ces recommandations s'est traduit, soit formellement dans la révision à mi-parcours soit dans la pratique de la programmation après cette révision.

L'analyse des projets programmés après le 1er janvier 2004 confirme **l'accélération de la programmation après la révision à mi-parcours** et **la vigilance observée** sur les dossiers considérés comme sensibles par l'évaluateur intermédiaire, notamment la route des Tamarins, le projet de port de commerce, la mobilisation de l'eau et l'irrigation, l'équipement et le câblage des lycées et collèges.

Le tableau ci-dessous illustre l'accélération des dépenses axe par axe, en particulier pour l'axe 12 (aménagement équilibré du territoire).

Montant des aides programmées dans le cadre du DOCUP selon la date de programmation

axe	2000-2003	2004 - mai 2005	total
11	215 148 098	109 470 977	324 619 075
12	326 935 742	291 785 432	618 721 175
13	71 493 928	42 244 347	113 738 275
14	405 108 069	140 009 505	545 117 574
15	283 623 688	171 196 702	454 820 390
16	13 314 836	4 250 924	17 565 759
total	1 315 624 361	758 957 887	2 074 582 248

En novembre 2005, il apparaissait que le dégagement d'office sur 2005 (et vraisemblablement sur 2006) devait être évité. Les perspectives de programmation du DOCUP sont satisfaisantes. L'objectif de réalisation à 95% à la fin de la période éligible pourrait être tenu voire amélioré.

Cependant, la vigilance doit être maintenue :

- o sur la mise en route rapide des travaux programmés sur quelques grands dossiers (route des Tamarins, installations d'irrigation de l'Ouest, Maison des Civilisations, port de pêche)
- o sur l'enregistrement et la certification des dépenses des dossiers programmés. A ce sujet, une procédure a été mise en place pour assurer une veille permanente afin d'identifier les projets prenant du retard.



B - Eléments quantitatifs de réalisations et de résultats

Le tableau ci-dessous résume les principales réalisations et résultats du DOCUP. La version complète du rapport final de l'évaluation présente une adaptation de la batterie d'indicateurs initialement définie dans le DOCUP.

Les effets du DOCUP sur l'emploi seront développés dans la partie C.

	Données clés de réalisation	Données de résultats	Commentaires
FEDER	<p>267 millions d'euros d'investissements soutenus</p> <p>884 entreprises aidées</p> <p>180 projets de création d'entreprises soutenus</p> <p>51 kilomètres de linéaires routiers construits</p> <p>104 millions d'euros investis dans les ports et aéroports</p> <p>5 nouveaux bâtiments d'enseignement supérieur</p> <p>travaux sur les bâtiments d'enseignements secondaires : 3 constructions, 6 extensions, 11 réhabilitations</p>	<p>Taux de croissance (en valeur ajoutée) des secteurs parmi les plus soutenus (par an, sur la période 2000-2004) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ IAA : 2,4% / an ▪ Tourisme : 9% / an ▪ Services : 9% / an <p>100% de la population couverte par la collecte sélective</p> <p>Evolution des trafics (1999-2003) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aérien : + 8,1% en 4 ans pour les passagers et + 9,4% en 4 ans pour le fret. ▪ Maritime : + 5,1% en 4 ans pour les marchandises. <p>Augmentation des capacités d'accueil : + 1775 dans les collèges, + 1776 dans les lycées, + 2700 dans l'enseignement supérieur</p>	<p>Le DOCUP a mis à disposition des acteurs économiques des moyens conséquents pour appuyer leur développement.</p> <p>Le montant des investissements soutenus est déjà supérieur de 50% à ceux de la programmation précédente. Par ailleurs, l'objectif en terme de nombre d'entreprises bénéficiaires est largement dépassé. De plus, l'objectif quantitatif d'appui à la création d'entreprises devrait être atteint en fin de programmation.</p> <p>En terme de résultats, le développement économique reste soutenu depuis 2000, notamment dans le secteur des IAA, du tourisme et des services.</p> <p>Les réalisations en infrastructures suivent globalement le rythme prévu notamment pour les routes et les investissements sur "les portes d'entrée" de La Réunion (port et aéroports). Par ailleurs toute la population de l'île est désormais couverte par la collecte sélective.</p> <p>L'évolution des trafics portuaire et aéroportuaire est positive, mais reste en deçà des niveaux prévus en début de programmation. Les travaux en cours au Port pourraient donner un nouvel élan au trafic maritime de marchandises.</p> <p>Pour accompagner la croissance des effectifs, des élèves dans le secondaire et des étudiants, des efforts considérables ont été réalisés : la surface supplémentaire devrait se situer au niveau des prévisions en fin de parcours. Cette augmentation accompagne l'augmentation continue du nombre d'étudiants dans l'île.</p>
FSE	<p>48 000 bénéficiaires</p> <p>25 millions d'heures stagiaire</p>	<p>11% des demandeurs d'emploi ont suivi une formation en 2004</p> <p>6 250 personnes ont bénéficié de la politique de mobilité</p> <p>49% des personnes terminant une formation à l'AFPA trouvent un emploi.</p>	<p>Les réalisations des mesures liées au FSE sont au-dessus des objectifs fixés à mi-parcours. Les résultats sont encourageants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès des demandeurs d'emplois aux formations dépasse les 10%, qui était la valeur "cible" pour cette période de programmation. - Le nombre de bénéficiaires de la politique de mobilité a augmenté de 35% depuis 2001. - Le taux de placement, suite aux formations de l'AFPA, atteint 49%, contre 45% 3 ans auparavant.



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2005

	Données clés de réalisation	Données de résultats	Commentaires
FEOGA	<p>335 installations aidées 9 000 ha de canne à sucre replantés 92 millions d'euros investis dans les filières de diversification 63 millions d'euros investis dans les industries agroalimentaires</p>	<p>La SAU est de 43 000 ha La production de canne s'élève à 1 878 000 tonnes par an Le rendement moyen par hectare est de 75,6 tonnes La valeur ajoutée des IAA est de 209 millions d'euros Surface moyenne d'une exploitation: 5,8 ha Nombre d'emplois de production agricole : 10 809 UTA</p>	<p>Le nombre d'installations aidées est largement supérieur aux objectifs fixés. En revanche, le nombre d'hectares de canne à sucre replanté soutenu par le DOCUP est en retrait par rapport aux objectifs. Par ailleurs, les montants des investissements aidés dans les filières de diversification et dans l'industrie agroalimentaire dépassent d'ores et déjà les valeurs cibles de fin de parcours. En terme de résultats, le recul limité de la SAU en 4 ans semble préserver le potentiel agricole réunionnais. Le rendement à l'hectare pour la culture de la canne à sucre progresse sensiblement. Cette progression est due à l'effort conjoint de la recherche variétale et de l'amélioration des conditions de production (irrigation, mécanisation, amélioration des terres). La valeur ajoutée produite par les IAA est légèrement en dessous des projections faites en début de programmation. Les restructurations des exploitations agricoles ont été plus rapides que prévu. Ainsi, la surface moyenne d'une exploitation est de 5,8 ha alors qu'on prévoyait 4,8 ha en fin de période. Parallèlement, le nombre d'UTA diminue d'avantage que prévu, notamment en raison de la diminution du nombre d'exploitations.</p>
IFOP	<p>157 navires aidés 11 projets d'aquaculture aidés</p>	<p>Les quantités pêchées sont de 6980 tonnes en 2003. En valeur, la production est de 32,5M€ en 2002. La production aquacole est de 128,7 tonnes (2004)</p>	<p>Après une phase de développement, la filière atteint une phase de consolidation. Le nombre de navires aidés est très largement au-dessus des objectifs. L'aide concerne la construction, la rénovation ou la remotorisation. Les quantités pêchées ont augmenté de plus de 15% en 4 ans. La valeur de ces quantités progresse dans des proportions plus élevées (+33% sur la même période). En revanche, il semble que les objectifs pour l'aquaculture aient été trop ambitieux en début de programmation. La filière continue à se structurer, mais peu de projets ont pour l'instant émergé, en tout cas moins que ce qui était prévu. Il est donc logique que les niveaux de production et d'emploi soient également en retard.</p>



C- Contribution du DOCUP à l'emploi durable

L'examen de la contribution du DOCUP à l'emploi fait apparaître **une contribution essentielle à la création d'emplois par des effets directs et indirects** :

▪ Effets directs :

Les investissements réalisés dans le cadre du DOCUP ont directement induit **la création de 5 550 emplois et la consolidation de 3 400**.

Type d'emploi	Type de dépenses soutenues	Nombre d'emplois
Emplois de réalisation	Commande de travaux et de formation	3 500 emplois l'insertion (en équivalents temps plein): 2750 pour les travaux et 750 pour la formation et l'insertion.
Emplois liés aux investissements productifs	Aides directes aux entreprises	1 500 emplois créés: en particulier dans le tourisme et les IAA. 3 400 emplois consolidés
Emplois dans les structures d'appui	Programmes d'action annuels d'accompagnement du développement, de recherche et d'assistance technique	550 emplois

▪ Effets indirects

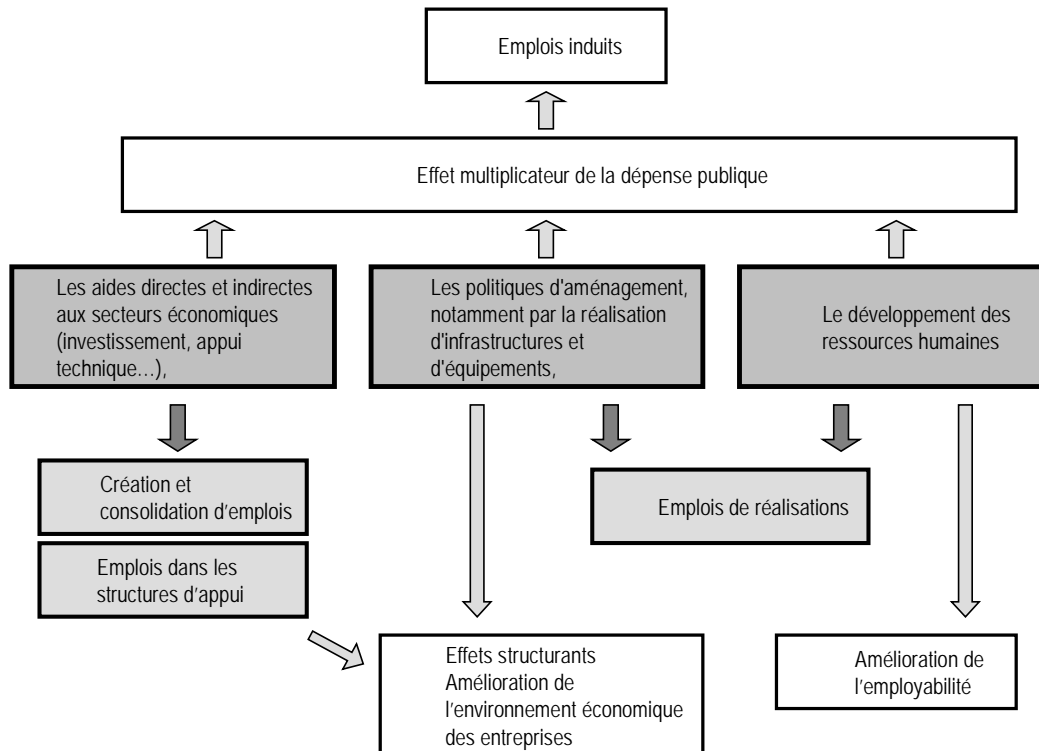
Ils sont difficilement mesurables en termes d'emplois, mais néanmoins cruciaux.

Ils correspondent à :

- l'effet multiplicateur de la dépense publique : les revenus distribués par les entreprises et organismes économiques se traduisent en dépenses des entreprises (commandes de biens intermédiaires) et des ménages (dépenses courantes diminuées de l'épargne). Cet effet multiplicateur de la dépense se traduit, dans la durée, par un effet cumulé de commandes au secteur productif susceptibles de créer un revenu et donc des emplois.
- l'amélioration de l'environnement économique des entreprises : infrastructures, équipements, encadrement technique.
- l'amélioration de l'employabilité, que ce soit par la formation initiale (aide aux investissements éducatifs et aux formations qualifiantes notamment en alternance), ou par les dispositifs de préparation à l'emploi et de formation continue (notamment en favorisant la mobilité éducative et professionnelle)

Ainsi, la stratégie de développement de l'emploi du DOCUP apparaît comme tirée **par trois dynamiques équilibrées** qui contribuent directement à la pérennisation d'emplois durables :

- Les politiques d'aménagement, notamment par la réalisation d'infrastructures et d'équipements,
- Les aides directes et indirectes aux secteurs économiques (investissement, appui technique...), indispensables notamment pour l'agriculture, les IAA, le tourisme,
- Le développement des ressources humaines et l'accompagnement du développement.



Cette stratégie est :

- **nécessaire pour soutenir l'emploi :**
Sans les aides au secteur économique et la commande de formation et de travaux en réponse à des besoins, l'emploi se dégraderait nettement plus rapidement,. Par ailleurs, les effets directs sont renforcés par un effet structurant et multiplicateur sur le moyen terme de l'investissement du DOCUP.
- **mais pas suffisante pour inverser la courbe du chômage** (au sens du BIT) et offrir des débouchés à tous les Réunionnais.
Le contexte de l'emploi est structurellement difficile à La Réunion. La dynamique de création d'emplois durables est certes réelle, mais actuellement insuffisante pour fournir du travail à tous les demandeurs d'emploi. Le taux de chômage reste très élevé, de l'ordre de 30% (au sens du BIT) dont 1/3 de chômeurs de longue durée (soit 10% de la population active).

A ce titre, c'est d'abord de l'ampleur des fonds qui seront consentis en 2007-2013 que dépendront, à la fois, la dynamique de court terme de soutien et de création d'emplois induits et la capacité de soutenir un développement durable sur le moyen/long terme.



D- Contribution du DOCUP au développement des TIC

La stratégie de développement des TIC porte sur les trois dimensions : les réseaux, les services et les usages.

	Objectifs	Effets des actions soutenues dans le cadre du DOCUP
Réseaux (téléphonie mobile, téléphonie fixe et haut débit),	Assurer la couverture du territoire par des réseaux de qualité avec une tarification raisonnable permettant de développer les usages.	Contribution essentielle au niveau du réseau régional par fibre optique enroulée sur le réseau électrique, susceptible de contribuer à la baisse des tarifs souhaités du haut débit. Cependant, cela reste sans impact sur la tarification intercontinentale, qui dépend d'une situation de monopole de l'opérateur historique.
Services (fourniture d'accès d'abord, services publics et privés),	Appuyer l'émergence des productions multimédia et des services adossés aux TIC selon trois modalités : <ul style="list-style-type: none">- aide au développement des entreprises du secteur et notamment des PME,- introduction des TIC comme vecteur de développement de certaines entreprises (exemple de l'e-commerce),- mise en place des TIC dans les organisations publiques (lycées et collèges, CARIF-OREF, réseau de santé PIREs).	Contribution essentielle au développement du secteur des TIC, aujourd'hui dynamique et créateur d'emploi grâce à une action diversifiée d'aide à l'équipement des opérateurs, d'appui à la définition de nouveaux produits adossés aux TIC et d'aide à la création et à la mise en vente de produits et service multimédia. Mais, un essor de services publics numériques reste largement à consolider à partir, en particulier, des expérimentations aidées en cours (notamment réseaux de recherche, réseaux de santé, réseaux coopératifs de formation).
Usages	Faciliter l'appropriation au niveau local (services de proximité, Espaces Publics Numériques).	Une action progressive, et encore largement en devenir, pour favoriser l'appropriation dans une catégorie d'espaces publics numériques (cybercases), et des expérimentations porteuses concernant la carte multiservices de proximité sont aussi à confirmer et à étendre en matière de couverture de services et de territoires. Mais l'appropriation reste globalement positive, si on prend en compte l'existence d'un taux de connexion, du même ordre qu'en métropole ; mais trois fois moindre pour le haut débit, tributaire de la baisse des tarifs notamment intercontinentaux.

Au total, la contribution du DOCUP au développement de la stratégie des TIC à La Réunion apparaît comme exemplaire, en ce sens qu'elle agit de façon spécifique sur les **actions découlant de la stratégie régionale** qui relèvent de l'éligibilité des dépenses au DOCUP, à travers plusieurs leviers :

- la fidélité à une stratégie concertée entre les principaux partenaires selon le « modèle réunionnais »,
- une approche intégrée entre des infrastructures d'amont en réseaux, le développement de services, notamment publics, et une problématique de développement des usages,
- la mise en oeuvre sélective et réussie du DOCUP sur certains leviers de la stratégie, enclenchant une problématique de développement sectoriel qui diffuse ses effets d'innovation dans l'ensemble de l'économie, avec de nombreux potentiels de développement au niveau des services publics et de l'appropriation dans les services de proximité,

Cependant, les actions soutenues dans le cadre du DOCUP ne peuvent pas résoudre tous les problèmes, notamment celui de la tarification intercontinentale (en l'état actuel du règlement du FEDER).



E- Prise en compte des spécificités du DOM La Réunion

Le tableau suivant présente en quoi les différents axes du DOCUP prennent en compte les trois spécificités de La Réunion identifiées dans le cahier des charges : une croissance démographique extrêmement rapide, des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques), un éloignement du continent européen couplé à l'insularité.

Axe	Les spécificités prises en compte dans l'évaluation		
	Une croissance démographique extrêmement rapide	Des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques)	Un isolement et une insularité
Développement créateur d'emplois durables		Optimisation des espaces utiles : aménagement de zones d'activités. Soutien particulier aux zones enclavées, notamment dans les Hauts.	Appui à l'investissement dans l'industrie Structuration du tissu du conseil aux entreprises Développement de pôles d'excellence régionaux. Soutien particulier au tourisme, principale source de devises pour l'île
Aménagement équilibré du territoire :	Développer les infrastructures (routes..) et les équipements (approvisionnement et assainissement) pour accompagner le développement de la population et du trafic routier.	Compensation des surcoûts des travaux dus aux contraintes du relief. Optimisation des espaces utiles : équipements, dessertes routières	Coûts plus élevés qu'en métropole sur les grands travaux : approvisionnement, marché peu concurrentiel Développement des infrastructures pour faciliter les échanges : port, aéroports
Services à la population	Accompagnement de la croissance des effectifs : construction et rénovation de collèges, de lycées et de bâtiments d'enseignement supérieur.		
Développement du marché du travail et des ressources humaines	Augmentation des besoins quantitatifs et qualitatifs dans les formations, dans les dispositifs d'insertion. Appui à la politique de mobilité éducative et professionnelle.		Nécessité de développer une offre de formation relativement large à La Réunion. Appui à la politique de mobilité éducative et professionnelle.
Soutien au développement rural durable	Appui au secteur rural pour maintenir des activités économiques dans les zones peu densément peuplées	Optimisation de la surface agricole utile : aménagement, amélioration des terres, irrigation...	Développement d'expertises et de technologies propres à La Réunion : renforcer la compétitivité des filières (en particulier celle du sucre)
Développement de la filière pêche et aquaculture	Développement des emplois dans les filières pêches et aquaculture		Accompagnement et structuration de la filière pêche : modernisation de la flotte, structuration des ports de pêche, investissement dans les unités de transformation.

- L'étude de la prise en compte des spécificités de La Réunion s'est prolongée par trois analyses spécifiques : **Les contraintes économiques des entreprises, notamment liées à l'éloignement et l'insularité, la mobilité éducative et professionnelle et le projet de la route des Tamarins.**



1. Les contraintes économiques des entreprises, notamment liées à l'éloignement et l'insularité :

	Principaux impacts des spécificités de La Réunion sur le développement économique	Actions soutenues par le DOCUP
L'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance extérieure en terme de disponibilité des marchandises. - Une sensibilité forte aux variations du coût du transport - Des délais élevés entre commande et livraison, nécessitant une gestion de stocks importants. - Une position de force pour certains importateurs par rapport aux PME. 	<p>Investissements pour développer le port et l'aéroport. Développement des réseaux routiers : amélioration des conditions de trafic.</p>
Les marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'avantages comparatifs sur les marchés extérieurs. Structurellement, le marché « de base » est donc intérieur. - Sur le marché des produits standardisés, normalisés, les entreprises réunionnaises ne présentent pas d'avantages comparatifs de production, même sur le marché intérieur. - Les outils de production sur le marché sont souvent surdimensionnés et nécessitent une aide pour compenser le sur investissement. 	<p>Appui à l'investissement productif. Investissement pour développer les infrastructures d'export.</p>
Les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des technologies nécessite des formations qualifiantes. - Un bond qualitatif de formation a été fait pour les postes de production. - Le recrutement pour un poste d'encadrement intermédiaire ou supérieur se fait souvent auprès de métropolitains. - Un tissu local de conseil aux entreprises peu dense 	<p>Programmes de formation à La Réunion : formation des jeunes et demandeurs d'emploi et formation des salariés. Aide au recrutement de cadres. Développement des services aux entreprises.</p>
Les déchets	<ul style="list-style-type: none"> - La Réunion est loin des filières intéressées par le traitement et la valorisation des déchets industriels. - L'interdiction de réexportation des déchets entre en contradiction avec la taille nécessaire du marché local, aujourd'hui insuffisant, pour un investissement de filière. - Le coût du transport rend les déchets produits à La Réunion très peu concurrentiels pour ces filières. 	<p>Appui aux investissements de « pré-traitement » réalisés par certaines entreprises pour diminuer le volume des déchets. Financement de deux plans régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREDIS plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux - PREDAMA plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés
Le foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Une raréfaction en terme de disponibilité immédiate (pour les implantations), - Peu d'opportunités de croissance de surface pour une entreprise en développement. 	<p>Financements de zones d'activités. Développement des réseaux routiers : désenclavements de certaines zones.</p>



La prise en compte de ces différentes dimensions n'est, en général, pas explicitement faite dans les dossiers du DOCUP, mais elle l'est de façon implicite. Elle relève plutôt d'une approche stratégique des dossiers et est prise en compte au coup par coup en fonction du projet.

2. La mobilité éducative et professionnelle

Les raisons du développement de la politique de mobilité éducative et professionnelle, outre l'intérêt intrinsèque d'approfondissement de l'autonomie et d'enrichissement des projets de vie personnelle et professionnelle, sont multiples :

- l'inexistence sur l'île de certaines formations qualifiantes nécessitant la poursuite d'études en métropole souligne l'importance, à travers la mobilité d'élargir son bagage de connaissances et de renforcer son employabilité,
- la capacité de mobilité est un enjeu aujourd'hui reconnu comme constitutif de la compétence, dans un monde soumis à la globalisation et à l'internationalisation des flux d'échanges économiques, humains et culturels,
- l'opportunité d'élargir la recherche d'emplois à un territoire élargi au-delà de l'île.

Le DOCUP contribue à l'envoi, l'accueil et l'accompagnement de **plus de 6 000 jeunes étudiants et demandeurs d'emploi**, principalement en métropole, chaque année, en cofinançant les dispositifs globaux du CNARM et de l'ANT.

On constate :

- Une réelle opportunité et pertinence, voire nécessité, de ce type de dispositif pour contribuer à la mobilité des jeunes stagiaires en formation et des jeunes demandeurs d'emploi.
- Une efficacité réelle des deux dispositifs ANT et CNARM quant aux départs programmés, mais une difficulté concernant l'observation des résultats obtenus grâce à ces départs faute d'enquêtes approfondies.
- Une tendance, dans les années récentes, à une augmentation assez importante des coûts moyens des prestations.

3. L'analyse du dossier du grand projet « Route des Tamarins »

Elle a permis de mettre en évidence principalement :

- L'impact des contraintes du relief qui ont entraîné :
 - De façon directe. Le relief accidenté a engendré des coûts élevés en fonction de la topographie et de la localisation à flanc de montagne : ouvrages d'art exceptionnels, travaux de terrassement.
 - De façon indirecte. Le tracé choisi a contraint à des mesures compensatoires entraînant des dépenses conséquentes : indemnités d'expropriation, mesures de protection de l'environnement...
- L'éloignement de la métropole qui a fortement pesé sur le déroulement du projet :
 - Un programme de formation ciblée a été mis en place pour que les Réunionnais bénéficient des offres d'emploi liées aux chantiers.
 - L'approvisionnement des entreprises du chantier est coûteux et sensible aux fluctuations des prix des matières premières.
 - Le marché des grands travaux est peu concurrentiel dans l'île, ce qui limite les possibilités de dégager des prix intéressants dans un contexte peu compétitif.



En terme de prise en compte des spécificités de La Réunion, le DOCUP 2000-2006 permet une action efficace pour :

- **Compenser en partie les handicaps : surcoûts des importations, éloignements des marchés...**
- **Valoriser les atouts de La Réunion : développer des pôles d'excellence et des expertises propres**

Cependant, certaines contraintes ne sont qu'en partie compensées; les actions soutenues par le DOCUP ne peuvent pas résoudre tous les problèmes : rareté et du coût du foncier, du coût des transmissions et des transports vers la métropole, etc...

F - Préconisations

Sur l'emploi

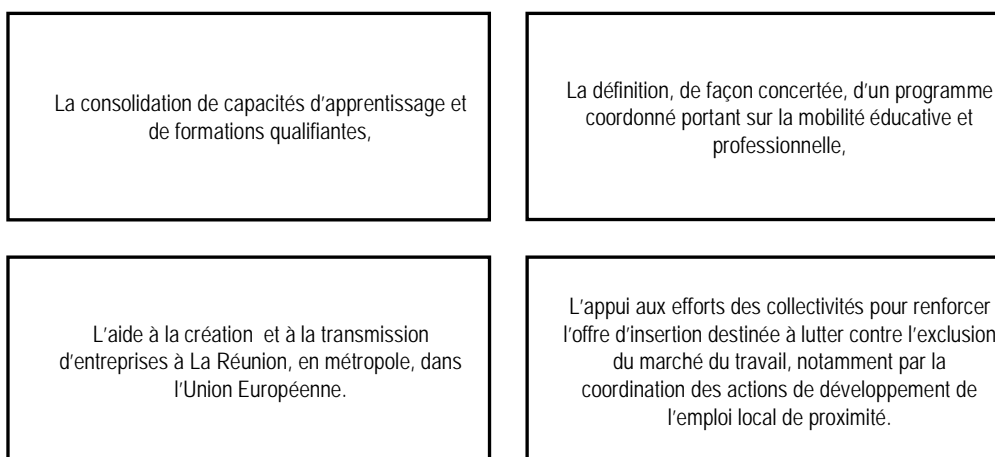
La stratégie de création d'emplois durables pourrait être renforcée par deux types de mesures :

- **La poursuite de la stratégie de développement intégrée multifonds d'appui au développement créateur d'emplois durables, en jouant sur des leviers diversifiés mais en les coordonnant :**

- Mener à bien et à terme les grandes opérations d'infrastructure lancées en en optimisant les retombées, ce qui doit être anticipé en amont (notamment réserves foncières pour des activités induites par les aménagements)
- Poursuivre les aides directes à l'industrie (qui peuvent être notamment complétées par des instruments financiers adaptés)
- Soutenir les productions agricoles et agro-alimentaires locales dans la concurrence mondiale et le nouveau contexte de l'OMC,
- Appuyer le développement durable de la filière pêche et aquaculture,
- Poursuivre le développement des TIC en mettant l'accent sur les services et les usages.

On doit noter que **la coordination de ces actions, sectoriellement et globalement, est un facteur de succès de la stratégie.** Par exemple, les efforts en faveur de la pêche doivent être coordonnée entre les travaux d'équipement portuaire, le renouvellement et l'amélioration de la flottille, l'appui aux industries de transformation, la formation des équipages et autres personnels de la filière.

- **La poursuite de la dynamique FSE en enrichissant quatre piliers interactifs :**





Sur les TIC

L'effort spécifique dans le domaine des TIC pourra être maintenu voire renforcé dans les futurs programmes est opportun pour favoriser l'emploi et l'innovation, notamment à partir d'efforts de développement portant :

- sur les services publics (développement/extension des réseaux),
- sur l'appropriation des TIC (cartes multiservices, animation des réseaux d'Espaces Publics Numériques).

Sur les spécificités

1. De façon générale, dans la perspective 2007-2013, il est nécessaire de faire valoir que la prise en compte des spécificités de La Réunion devra rester effective en termes :

- **d'ampleur des moyens consentis,**
- **de diversité de moyens adaptés au développement**
 - des entreprises (aide à l'investissement, ingénierie financière, immobilier d'entreprise, accompagnement, facilités portuaires et aéroportuaires...)
 - des services publics (transports...),
- **d'aménagement équilibré du territoire**, notamment pour compenser les contraintes du relief
- **de développement et de valorisation des ressources humaines.**

2. Plus particulièrement, concernant la politique de la mobilité, plusieurs pistes de travail peuvent permettre d'améliorer la situation :

- Organiser des Assises de la mobilité éducative et professionnelle, pour prolonger la Charte de la Mobilité en un programme d'action concerté.
- Créer un réseau de coopération entre les acteurs de la mobilité.
- Articuler le PRDF et le DOCUP sur l'élargissement en métropole, ou dans l'UE, de la gamme des formations proposées, non seulement pour les formations qualifiantes de demandeurs d'emploi, mais aussi en apprentissage, Bac Pro, ou BTS.
- Agir en amont (information à lier avec l'information carrières, formation des CIO, utilisation des TIC, etc.), notamment pour améliorer la formulation de projets de mobilité par les candidats au départ, et renforcer l'assistance technique et l'ingénierie d'accueil, de suivi, d'accompagnement des parcours (Objectif 0 échec), de valorisation de la période,
- Renforcer les outils d'évaluation, notamment avec des enquêtes sur la situation des jeunes partis en mobilité six mois ou un an plus tard.

Sur le partenariat

La stratégie du DOCUP reflète une **vision concertée, acceptée et cohérente du développement durable**. Il s'agit d'une **adaptation originale de la stratégie de Lisbonne/Göteborg adaptée au contexte spécifique du DOM**, fondée sur l'investissement structurant, la recherche et le développement technologique, l'innovation (notamment par les TIC), la modernisation économique, stratégie qui doit déboucher à long terme sur la création d'emplois durables.



Elle ne peut cependant être effective qu'à travers la **démarche partenariale de programmation et de gestion aujourd'hui à l'œuvre au niveau régional**. Ce partenariat structurant est susceptible d'être soumis à des tensions multiples résultant de contraintes externes :

- Économiques et politiques (OMC, coûts de l'énergie et de matières premières et difficulté d'utiliser l'euro comme arme économique, niveau du budget communautaire et contraintes sur le budget de l'État)
- Directement liées aux nouvelles perspectives des fonds structurels et notamment à l'existence de programmes séparés par fonds.

En outre, 2007-2013 se situe dans une perspective ou de par les contraintes spécifiques de développement du DOM et des résultats des efforts antérieurs, qui pourrait être **plus marquée par des conflits dans l'usage du sol**, justifiant :

- Une attention particulière au **développement urbain** et à la **disponibilité d'un foncier équipé** (notamment densification des centres ville et restructuration de centres bourgs, assainissement, prévention des risques naturels)
- Une **mise en œuvre concertée de processus de régulation et d'arbitrage entre des dynamiques d'usage de l'espace**.

En définitive, dans ce nouveau contexte, il nous apparaît comme vital et indispensable de **maintenir et développer le partenariat État/Région/Département malgré des programmes distincts** :

- En matière de **concertation** préalable.
- En matière de **définition d'une stratégie intégrée**.
- En matière **d'élaboration et de mise en œuvre** des futurs programmes (y compris en continuant d'intégrer des contraintes de gestion des fonds structurels).



5.2 Actions de contrôle financier

5.2.1 Description du système de contrôle des fonds

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et traduites dans la circulaire Premier Ministre du 12 mai 1998. Il a également pris en compte le cadre rénové de mise en œuvre du contrôle décrit dans le règlement 438/2001 du 2 mars 2001, retraduit par la circulaire Premier Ministre du 15 Juillet 2002.

5.2.2 Les contrôles de service fait

Au cours de l'année 2005, l'effort d'harmonisation des certificats de service fait initié en 2004 a été consolidé. Cet effort a permis de sécuriser encore plus ce rouage essentiel de la piste d'audit en homogénéisant les données. Sur ce plan, le renforcement des contrôles qualité a également permis d'avoir une veille permanente sur la qualité des certificats de service fait.

a. Sur le FEDER

S'agissant des irrégularités les plus fréquemment constatées au stade du contrôle de service fait, elles concernent les points suivants :

- présentation par le maître d'ouvrage de dépenses non retenues dans l'assiette des dépenses cofinancées ;
- imprécision des pièces justificatives ;
- insuffisances sur la communication des interventions communautaires.

L'impact financier de ces irrégularités en termes de réductions de subvention avait été valorisé pour la première fois a posteriori en 2003, cet exercice ayant concerné à titre expérimental le FEDER. Cette première approche expérimentale a été poursuivie sur la base d'un échantillon de certificats de service fait FEDER ayant fait l'objet d'un contrôle de cohérence au cours du second semestre 2004. Pour l'année 2005, l'approche a été élargie à l'ensemble des certificats de dépenses établis en 2005 et pris en compte dans les déclarations de dépenses avec les résultats suivants :

Dépenses totales présentées par les maîtres d'ouvrage	Dépenses non retenues au niveau du CSF	Taux de réduction au stade du CSF
338 591 365,93 €	7 494 523,23 €	2,21%

Le taux de réfaction des dépenses est cohérent avec celui constaté en 2003 et 2004 (1,9% sur la base d'une approche par échantillon) ce qui confirme bien le rôle pivot du contrôle de service fait dans l'architecture du système de gestion et de contrôle.

Aucune déclaration OLAF n'a été établie en 2005 en lien avec le contrôle de service fait.



b. Sur le FSE

Pour l'année 2005, une analyse a été réalisée pour la première fois sur un échantillon de vérifications de service fait de 2005 avec les résultats suivants :

Dépenses totales présentées par les maîtres d'ouvrage	Dépenses non retenues au niveau du CSF	Taux de réduction au stade du CSF
170 733 268,92 €	3 347 148,10 €	1,96%

Ce taux est en cohérence avec celui constaté pour le FEDER en 2003 et 2004.

Les principaux axes de progression concernent :

- le respect des obligations en matière de publicité communautaire, qui malgré tout s'est amélioré ;
- l'amélioration des systèmes de suivi financier (comptabilité analytique, enlissement des justificatifs ...) utilisés par les organismes dans le souci de traduire l'obligation réglementaire de comptabilité séparée ;
- les visites sur site et leur formalisation sous forme de fiche spécifique.

Pour tous les dossiers, le contrôle de service fait consiste en une vérification de la cohérence entre les informations physiques et financières présentées à l'appui d'une demande de paiement et les données prévisionnelles du projet. Cette vérification permet au service gestionnaire de s'assurer de l'éligibilité des dépenses présentées pour la demande de paiement au moment du solde de la convention et du versement effectif des contreparties nationales.

L'ensemble des dossiers instruits en DTEFP fait l'objet d'une vérification de service fait. Ces vérifications, intermédiaires ou finales, sont effectuées au sein des services instructeurs, la cellule FSE apportant une assistance technique si nécessaire et contrôlant l'ensemble de ces vérifications avant tout paiement.

Le service doit notamment contrôler l'éligibilité de la dépense, la correspondance entre les factures et la demande de paiement, leur cohérence au regard de la participation effective des stagiaires, la conformité des réalisations par rapport aux objectifs. La formalisation est préconisée depuis la note du 11/06/2001 de la DGEFP.

Au titre de l'année 2005, les services gestionnaires n'ont pas constaté d'irrégularités devant faire l'objet d'un signalement à l'OLAF.

c. Sur le FEOGA

En matière d'établissement du CSF, ceux ci sont établis par la DAF et le CAH, Services Instructeurs, et spécifiquement par les services techniques de chargés de l'instruction, après qu'ils aient contrôlé les pièces justificatives, les factures acquittées et l'éligibilité de chacune des dépenses. La réduction éventuelle de la subvention FEOGA intervient donc a priori de l'établissement du CSF.



En matière de contrôle, le Service Instructeur opère de la façon suivante :

- Programme d'actions : vérification essentiellement sur pièces justificatives (état des dépenses, salaires, bilans intermédiaires, rapports d'activités...)
- Régime d'aides individuelles aux agriculteurs : depuis fin 2004, un effort particulier a été fait pour sécuriser la piste d'audit, par la refonte des fiches de procédures relatives aux aides individuelles. Dans cet esprit, l'année 2005 a vu la mise en place d'un contrôle terrain par échantillon (5% minimum) sur la plupart des régimes d'aides en réponse à la recommandation de la CICC.
- Infrastructures publiques : le service technique de la DAF chargé de l'instruction assiste à la réception des travaux dès lors qu'il en a été prévenu par le maître d'ouvrage.
- IAA : tout dossier d'investissement privé fait l'objet d'un contrôle systématique sur place avant solde.
- Pour chaque contrôle réalisé, un compte rendu écrit est joint au dossier. Ce compte rendu fait état des remarques et anomalies éventuelles constatées sur place.
- Globalement, les Services SATE (Aménagement du Territoire et Eau) et SEAA (Service de l'Economie Agricole et AgroAlimentaire) se sont chacun dotés d'une cellule-contrôle interne, notamment pour effectuer ces contrôles, tant en ce qui concerne les aides versées aux agriculteurs que les dossiers d'investissement.

Afin de mener à bien leur mission de contrôle sur le terrain, les contrôleurs disposent de moyens matériels appropriés (GPS, outils informatiques ...).

Les services instructeurs sélectionnent et transmettent au fil de l'eau les dossiers à contrôler au responsable de l'unité-contrôle interne qui répartit les dossiers en fonction du planning de chaque agent.

d. Pour l'IFOP

Dans le prolongement de la mission CICC de novembre 2003, le service instructeur du fonds IFOP a procédé au renforcement des procédures de contrôles de premier niveau, au travers, pour ce qui concerne la DRDAM, de contrôles sur place, auxquels sont venus se rajouter des examens "dits sur pièces" des dossiers IFOP.

Ainsi, depuis fin 2003, la DRDAM a élaboré un plan de contrôle sur place des opérations IFOP relevant du DOCUP 2000-2006 : ce plan s'est poursuivi en 2005.

5.2.3 Les contrôles « qualité-gestion »

La mise en œuvre des contrôles qualité s'est consolidée en 2005 comme suit :

Tâches liées au contrôle qualité	SGAR	
	AGILE	Unité Certification plurifonds
Contrôle par sondage de l'utilisation des documents type, de la qualité de l'instruction des dossiers, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers et de leur correct archivage		X
Contrôle par sondage de la complétude et de la régularité des saisies dans PRESAGE		X



Mise en place d'un dispositif d'alerte (opérations dormantes, à risque ou susceptibles de poser un problème à la clôture)	X	
Suivi du niveau des dépenses encourues enregistrées dans PRESAGE	X	
Information périodique du Comité Local de Suivi sur les dossiers présentant des retards	X	
Contrôle par sondage de la qualité des certificats de service fait et de la cohérence entre ces certificats et les données saisies dans Presage et dans l'application FSE		X
Réconciliation comptable entre le certificat de service fait et les pièces justificatives contenues dans les dossiers		X

Au-delà des contrôle par sondage conduits par l'unité certification (cf point sur les contrôles « qualité-certification »), tous les dossiers sont concernés par plusieurs étapes de vérification:

- au stade de la programmation : il s'agit de vérifications de cohérence réalisées sur la base du rapport d'instruction et matérialisées sous la forme de notes d'alerte du Comité sur des questions d'éligibilité, de risques de mise en œuvre, de difficultés de clôture. Les principaux constats au stade de la programmation portent sur la diminution progressive des financements croisés, sur la motivation parfois insuffisante des avis portés dans les rapports d'instruction et sur la présentation de plus en plus systématique d'éléments de bilans dans le cas de programmes d'actions et de dispositifs de formation. Une attention soutenue a également été portée au dispositif d'alerte des opérations dormantes avec un maintien des efforts en matière de déprogrammations (75 dossiers en 2005, 86 dossiers en 2004 contre 29 en 2003) ;
- au stade de l'engagement comptable : il s'agit de vérifications de cohérence sur l'utilisation des documents type, des conventions, des annexes techniques et financières ainsi que sur la composition du dossier d'engagement. L'impact de ces contrôles qualité s'est traduit, d'une part, par l'absence de refus de visa en 2005 et d'autre part, par une diminution progressive des observations du CFR à l'engagement ;
- au stade du mandatement : il s'agit de vérifications de cohérence sur le contenu du certificat de service fait ainsi que sur sa réconciliation avec les pièces justificatives : l'impact de ces contrôles qualité se traduit par un nombre très limité de rejets de mandats en 2005.

De manière transversale, les outils de pilotage du CLS permettent de mettre en place un dispositif d'alerte qui prend en compte les trois étapes précitées de la piste d'audit.



5.2.4 Les contrôles « qualité-certification »

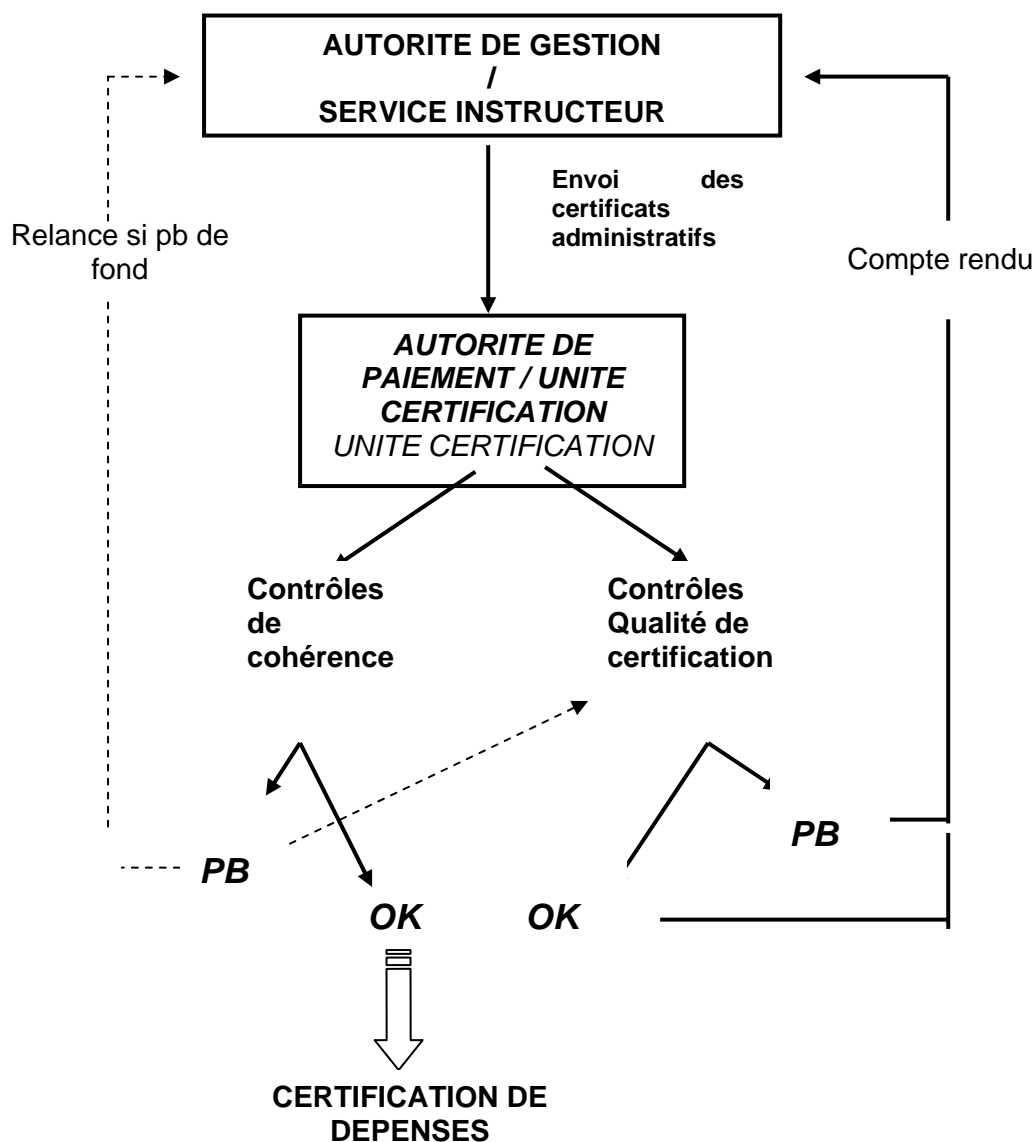
En matière de contrôle qualité, l'année 2005 aura été marquée, conformément aux préconisations de la CICC, par la consolidation d'une unité certification plurifonds constituée de ressources humaines issues de la DAF et de la DTEFP. Pour ce dernier service, un agent de la DTEFP affecté en temps normal au service FSE a été mis à disposition de la cellule certification auprès du SGAR à temps partiel en 2005 avec un champ d'intervention hors FSE afin de satisfaire aux recommandations de la CICC en matière de séparation des fonctions.

5.2.4.1 Eléments méthodologiques

Au regard de la circulaire du Premier Ministre n°4875/SG du 15 juillet 2002, l'unité certification met en œuvre 2 types de contrôles :

- Les contrôles de cohérence
- Les contrôles de qualité

Ces contrôles s'inscrivent dans la chaîne administrative de la manière suivante :





a. Les contrôles de cohérence

- Ils constituent un premier verrou dans le système de contrôles.
- Les contrôles de cohérence s'articulent autour de 3 principaux points de vérification :

➤ **adéquation de la saisie PRESAGE**

Le certificat administratif et (si possible) l'acte d'engagement UE sont confrontés aux données saisies dans l'application PRESAGE. Il s'agit, d'une part, de s'assurer de la saisie effective par le service instructeur du montant de dépenses certifiées et, d'autre part, que cette saisie s'est faite conformément aux actes administratifs (certificat + acte d'engagement).

Sur un plan pratique, le contrôle se décline ainsi :

- **Si possible** croisement des données du « plan de financement après comité de PRESAGE » avec celles du dossier d'engagement (une correspondance devant apparaître au niveau des montants de dépenses éligibles et de la participation UE). Tout écart remarquable est relevé et un échange est établi avec l'autorité de gestion et le service instructeur concerné.

- vérification au niveau de PRESAGE de la saisie conforme des données du certificat de service fait. (modules « FACTURE »)

En cas d'absence de saisie ou de saisie non conforme, un contact est établi avec le service instructeur le plus souvent sous forme de relance par courriel.

Au moment de la préparation de la déclaration de dépense et en l'absence de régularisation de la part des services, l'unité certification procède directement aux correctifs sous PRESAGE.

➤ **qualité du certificat administratif**

Les différentes mentions du certificat de service fait sont examinées au regard de critères qui apparaissent essentiels du point de vue de la cohérence. Il s'agit de :

- la référence du n° PRESAGE
- la référence de la date du certificat administratif
- la signature du certificat administratif
- la référence de la participation d'un fonds structurel (bannière ou logo UE)
- la référence de la sous mesure DOCUP
- la référence du niveau de paiement (avance, acompte ou solde)
- la référence du montant UE engagé

➤ **certification et acheminement des fonds UE**

- Cette partie de l'analyse se consacre aux données financières allant de la certification de service fait à la liquidation.

La cohérence entre le montant de dépenses certifiées et le montant UE demandé est vérifiée. Ainsi, l'équilibre du plan de financement après comité de PRESAGE est évalué ainsi que la conformité entre le montant UE demandé, d'une part et, d'autre part, les taux de réalisation de l'opération et taux d'intervention UE.



En dernier lieu et suivant le cas, la mention des références du mandat UE correspondant à cette certification est faite (ceci pour permettre un meilleur suivi de l'acheminement des fonds UE). Au cours de l'année 2005, le suivi de cet acheminement a été renforcé avec la communication par courriel aux services concernés des références de mandats émis et la transmission par courrier des fiches navettes adressées par l'autorité de gestion.

b. L'organisation des contrôles qualité

▪ La dernière mission de contrôle de la CICC avait été l'occasion de souligner la nécessité de scinder ce contrôle en 2 parties :

➤ **Contrôle qualité gestion (respect de la piste d'audit)**

Est examiné d'un point de vue formel l'ensemble des pièces archivées physiquement au regard de la piste d'audit définie par le livre de procédures du DOCUP et par la circulaire simplification du 27/11/2002.

➤ **Contrôle qualité certification (qualité de la certification de service fait)**

Sont analysées l'éligibilité des postes de dépenses au regard du cadre d'intervention et l'éligibilité temporelle des factures par rapport à la période d'éligibilité retenue.

Outre l'éligibilité, l'examen porte également sur les modalités de certification et la complétude de la saisie dans PRESAGE surtout lorsqu'il s'agit de dossiers soldés.

Dans tous les cas, les pièces comptables probantes présentes dans le dossier archivé au moment du contrôle constituent la base de travail pour vérifier la procédure de certification.

▪ Ce contrôle est réalisé par sondage sur des dossiers soldés ou en cours de solde. Le choix des dossiers peut également se faire de manière pragmatique au regard des incohérences ou des éléments marquants révélés par les contrôles de cohérence en ciblant par exemple une mesure particulière ou un service spécifique.

▪ Les contrôles qualité sont mis en œuvre suivant une procédure contradictoire et les suites données aux contrôles qualité sont principalement de deux ordres :

- S'agissant d'un dossier soldé et clôturé physiquement => le contrôle qualité aura pour but de régulariser les pièces non conformes (ex : bilan non visé, absence de délibérations de commune, ..etc) ou de régulariser les montants indûment versés (titres de perception émis).
- S'agissant d'un dossier non encore soldé et en cours de vie => suite à la défaillance mise en évidence par le contrôle qualité, le service instructeur effectue une rectification au niveau du solde du dossier.



5.2.4.2 Constats

Les constats au titre de l'année 2005 sont les suivants :

- Sur le FEDER :

- Etat des contrôles 2004 non clôturés (rapport annuel 2004)

Deux contrôles appellent des observations particulières : l'un avait été comptabilisé à tort au titre de 2003 et l'autre n'aura pas de suite s'agissant d'une opération ayant fait par ailleurs l'objet d'un contrôle de la CICC.

- Production 2005

Sur les 9 contrôles opérés, 8 sont arrivés à leur terme (rapport définitif) sans irrégularité constatée, le seul restant étant un contrôle au stade provisoire (envoi uniquement d'un compte rendu provisoire au service unique concerné).

- Sur le FEOGA :

- Etat des contrôles 2004 non clôturés (rapport annuel 2004)

Un seul contrôle était référencé au stade provisoire dans le rapport annuel 2004 et une réunion avec le service instructeur sera tenue pour conclure ce dossier.

- Production 2005

4 contrôles qualité ont été produits sur l'exercice 2005 dont un qui est arrivé à terme avec un trop perçu minime à régulariser (émission d'un titre de perception de 993,17 € attendu au titre du FEOGA). Les 3 autres contrôles sont au stade provisoire.

- Sur l'IFOP :

- Etat des contrôles 2004 non clôturés

Un contrôle qualité concerné par le rapport annuel 2004 était au stade provisoire ce qui a conduit la DRDAM et l'Unité certification à engager un échange de vues contradictoire. Cette procédure s'est conclue sur l'absence de dépenses irrégulières et sur un accord concernant l'interprétation du service instructeur relative aux possibilités de compensations financières entres postes de dépenses du programme d'investissement retenu

- Production 2005

Un seul contrôle sur 2005 a abouti sur un rapport final validé sans réserve.



S'agissant des défauts systémiques sur le FEDER, le FEOGA et l'IFOP, il s'agit principalement d'erreurs sur la conformité des certificats de service fait constatés à l'occasion des contrôles de cohérence. Les erreurs les plus fréquemment rencontrées sont :

- problème de complétude des certificats de service fait ;
- non-respect du taux d'intervention UE prévu au plan de financement ;
- discordances entre les montants figurant sur les pièces justificatives et les montants portés sur les certificats de service fait.

- Sur le FSE :

- Etat des contrôles 2004 non clôturés (rapport annuel 2004)

Le rapport annuel 2004 faisait état de 2 contrôles produits en 2004 au stade provisoire : pour la première opération, des pièces complémentaires ont été remises par le service instructeur en Décembre 2005 et l'unité certification est en mesure d'établir un compte rendu final. Pour la seconde opération, l'unité certification est dans l'attente de pièces complémentaires.

- Production 2005

8 contrôles qualité FSE ont été réalisés sur l'année 2005.

Sur ces 8 contrôles, le choix s'est porté sur 7 opérations conventionnées ETAT et une opération de marché de formation professionnelle avec maîtrise d'ouvrage REGION.

Seuls 3 contrôles ont abouti avec production et envoi de rapports définitifs : pour le marché de formation professionnelle, une rectification a été faite par le Conseil Régional lors de la déclaration de dépenses de Mai 2005. Pour les deux autres opérations, les contrôles ont été conclus sans réserve de la part de l'unité certification.

Pour sa part, la cellule FSE tient compte des observations de l'unité de certification pour rétablir la qualité de la piste d'audit et si nécessaire émettre des titres de perception. Ces contrôles ont été effectués selon les recommandations de la CICC.

Un travail commun AGILE/DTEFP est également assuré pour une vérification de concordance et de cohérence à posteriori. En cas de constatation d'une incohérence, une correction est apportée lors de l'appel de fonds suivant pour régularisation. A titre d'illustration, deux types d'erreurs ont été constatés fréquemment :

- taux d'intervention UE déclaré supérieur au taux prévu au plan de financement ;
- pour les actions se réalisant à cheval sur deux années civiles, incohérences entre les montants cumulés déclarés et les montants programmés.



5.2.5 Les contrôles par sondage dits de 5%

Dans la mise en œuvre des contrôles par sondage (5%), les principes suivants ont été mis en œuvre :

- respect de la procédure contradictoire ;
- information systématique des cofinanceurs sur le contrôle réalisé (information préalable, transmission des rapports provisoires et définitifs) ;
- transmission au service instructeur des rapports provisoires et définitifs.

L'exécution du plan de contrôle 2005 s'est déroulé dans le respect des principes mis en place précédemment avec comme objectif principal d'atteindre le taux de contrôle de 5% par fonds.

5.2.5.1 Services responsables des contrôles

L'année 2005 a permis la poursuite des contrôles dans les mêmes conditions qu'en 2004. L'organisation des services n'a pas été modifiée et la définition des attributions reste identique à savoir le contrôle du FEDER, du FEOGA et de l'IFOP à la charge du Bureau des Contrôles de Programmes Communautaires du SGAR et le FSE relevant de la compétence du Service Régional de Contrôle.

En 2005, ce Service Régional de Contrôle était composé de 5,10 agents équivalents temps plein.

Il convient de préciser qu'un appui technique est sollicité auprès des services instructeurs lorsque les dossiers présentent une complexité particulière.

Enfin, dans le cas du FEDER, la collaboration des services du Trésor a été accentuée notamment par la participation régulière d'un inspecteur vérificateur du Trésor aux contrôles conjoints.

▪ 5.2.5.2 Etat d'avancement du programme de contrôle

Les taux de contrôle pour chaque fonds ont évolué de manière satisfaisante pour chacun des fonds. Un effort particulier pour le FEOGA a permis de rattraper le retard constaté en fin d'année dernière.

Il apparaît néanmoins nécessaire de rendre en compte de l'avancement du programme de contrôle en prenant également en compte les contrôles en cours au 31 Décembre 2005.



a. Avancement sur la base des contrôles clos au 31 Décembre 2005

S'agissant du FEDER, 6 contrôles ont été réalisés en 2005, dont 5 terminés, portant le taux de contrôle à 7,39% des dépenses totales éligibles certifiées au 31 Décembre 2005.

S'agissant du FEOGA, 7 missions de contrôle ont été réalisées au cours de l'année 2005, dont 6 terminées portant le taux de contrôle à 4,46% des dépenses totales éligibles certifiées au 31 Décembre 2005.

S'agissant de l'IFOP, 2 contrôles ont été réalisés, dont un terminé, au 31/12/05 portant le taux de contrôle à 13,9% des dépenses totales éligibles certifiées.

S'agissant du FSE, il convient de noter que le plan de contrôle de l'année 2005 des actions cofinancées par le FSE a été validé par le SGAR à la fin du mois de Février 2005. Ce plan prévoyait 6 contrôles pour un montant de dépenses de 16 720 211 €

Au cours de l'année 2005, le S.R.C a démarré 3 contrôles prévus au plan 2005 pour un montant de dépenses contrôlées de 962 369 € et a poursuivi 4 contrôles ouverts en 2004 correspondant à un montant de dépenses contrôlées de 4 461 248 €

Il convient de noter qu'un contrôle prévu au titre du plan 2005 pour un montant de dépenses déclarées de 15 462 371 € a démarré en février 2006.

Au 31 Décembre 2005, 3 contrôles étaient clos dont un a donné lieu à un constat d'irrégularité pour un montant de 114 158 € sur un total de dépenses contrôlées de 1 634 366 €. Le montant indûment perçu du Fonds Social Européen a représenté 79 911 €

En résumé, sur la base des seules missions de contrôle clôturées, l'avancement du programme de contrôle s'établit comme suit au 31 Décembre 2005 (en dépenses totales éligibles) :

Fonds	Dépenses certifiées	Dépenses contrôlées	Taux de contrôle
FEDER	684 569 289 €	50 572 697 €	7,39%
FSE	403 885 386 €	4 643 165 €	1,15%
FEOGA	345 611 946 €	15 430 212 €	4,46%
IFOP	13 410 865 €	1 864 340 €	13,9%

b. Avancement sur la base des contrôles clos **et en cours** au 31 Décembre 2005

La prise en compte des contrôles en cours de réalisation au 31 Décembre 2005 met en évidence des niveaux de réalisation qui sont plus en ligne avec l'objectif réglementaire de 5% attendu à la clôture du programme.

Fonds	Taux de contrôle (base : y compris contrôles en cours au 31-12-05)	Rappel taux de contrôle (base : uniquement contrôles conclus au 31-12-05)
FEDER	8,5%	7,39%
FSE	4,65%	1,15%
FEOGA	8,2%	4,46%
IFOP	14,7%	13,9%



▪ 5.2.5.3 Suivi des contrôles

La procédure mise en place n'a pas été modifiée fondamentalement mais il convient de noter toutefois qu'un examen plus détaillé de la piste d'audit est réalisé entraînant la production d'un rapport en deux étapes.

Pour mémoire, la 1^{ère} étape consiste en la rédaction d'un rapport provisoire pouvant conclure en la demande de pièces complémentaires, précisions et vérifications.

Ce rapport est notifié au bénéficiaire qui dispose d'un délai de réponse d'un mois pour le FSE et de 2 mois pour les autres fonds.

Par ailleurs, une note d'observation adressée au service instructeur complète le rapport provisoire par les remarques d'ordre systémique relevées. Le service instructeur fournit également un mémoire en réponse.

A l'issue de la procédure contradictoire, le rapport définitif et ses conclusions sont notifiés au bénéficiaire et transmis au service instructeur. Le bénéficiaire dispose de voies de recours de droit commun mais les suites éventuelles sont exécutoires dès leur notification.

▪ 5.2.5.4 Méthode d'échantillonnage

Les lignes directrices de la méthode d'échantillonnage sont inchangées et permettent d'établir le plan de contrôle nominatif en début d'année. Toutefois, au vu de l'exécution des plans annuels de contrôle, des ajustements sont pris en compte pour améliorer la représentativité de l'échantillon contrôlé.

a. NOTE METHODOLOGIQUE FEDER - FEOGA - IFOP

1 – La première étape consiste en la constitution d'un échantillon non nominatif selon des critères de représentativité et de risques (voir circulaire du Premier Ministre du 15 juillet 2002). Pour la détermination de l'échantillon non nominatif, les critères de risque définis selon leur nature, ont permis de choisir les sous-mesures à retenir en complément des autres critères déjà exposés qui ont défini au préalable une représentativité minimale : une sous-mesure au moins pour chaque mesure, répartition sur tous les services instructeurs, proportionnalité des montants à contrôler.

La méthode suivie a été la suivante :

- Détermination du montant minimum à contrôler : 5% du montant total des dépenses programmées.
- Application du taux de 5% par mesure.
- Consultation des services instructeurs sur le choix des sous-mesures représentatives à retenir par mesure et détermination des critères retenus.



- Détermination du montant à contrôler par sous-mesure et par service instructeur en appliquant soit un critère de proportionnalité entre les sous-mesures retenues soit en privilégiant certaines sous-mesures en fonction de risques particuliers. Les critères retenus pour le choix des sous-mesures seront les suivants :
 - 1- Chaque mesure sera contrôlée par le choix d'une sous-mesure au moins.
 - 2- Les sous-mesures d'un montant très faible ne seront pas retenues.
 - 3- Les opérations contrôlées concerneront l'ensemble des services instructeurs.
 - 4- Les critères de risques seront pris en compte.
- Après établissement de l'échantillon de contrôle, détermination des opérations nominatives.

2 – La deuxième étape permet d'arrêter un plan de contrôle annuel nominatif.

- **Pour 2005**, le plan de contrôle retient les opérations soldées entrant dans l'échantillon arrêté et qui pourront être contrôlées
- Les contrôles devront s'étaler sur toute la durée du programme. Il est nécessaire d'établir un calendrier prévisionnel d'échéance des opérations.
- Le choix des opérations devant faire l'objet d'un contrôle « conjoint » ne pourra être arrêté qu'en fonction de ce calendrier.

3 – Le plan de contrôle établi chaque année a pris en compte les ajustements rendus nécessaires au cours de l'exécution du programme tant dans le choix des opérations que dans les montants et dates à prévoir.

Il a été réajusté après la révision à mi-parcours du DOCUP.

b. ANALYSE DES RISQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ECHANTILLONNAGE FEDER - FEOGA - IFOP

Les critères de risques peuvent se répartir par nature, chacun des critères pouvant se décliner en plusieurs zones de risques.

1 – Risques liés aux bénéficiaires : la nécessité de contrôler tous types de bénéficiaires est primordiale

- Bénéficiaires privés : informations sur le bénéficiaire, demandeur récurrent, montages financiers, règles de comptabilité
- Bénéficiaires publics : contrôle de légalité, code des marchés publics, cofinancement, conventions de mandat, échéancier.
- Chaîne de bénéficiaires : liaison bénéficiaires finals/bénéficiaires ultimes, mode de gestion, traçabilité, contrôle des bénéficiaires ultimes, contrôle physique des opérations, remboursement des subventions.



2 – Risques liés à la nature des opérations.

- Nature des dépenses retenues : critères d'éligibilité, clé de répartition en cas de dépenses partagées, existence de recettes, preuves d'acquittement, main d'œuvre subventionnée.
- Complexité des investissements : détermination de tranches, durée de réalisation, croisement de plusieurs opérations, contrôle physique.
- Complexité des financements : taux de subvention, cofinancement croisé, défiscalisation.

3 – Risques signalés :

- Compte-rendu des comités de locaux de suivi.
- Difficulté particulière signalée par les services instructeurs, le contrôle financier, le comité de programmation, ou tout autre acteur du programme.
- Informations obtenues par des sources externes (presse, tribunal de commerce, autres administrations...).
- Prise en compte des constats des contrôles antérieurs.

Dans un deuxième temps, les critères de risque par nature ont été précisés par les différentes zones de risques à étudier.

Ces éléments plus détaillés ont permis d'arrêter le plan de contrôle nominatif en orientant le choix des opérations en fonction de leurs caractéristiques particulières pouvant nécessiter des contrôles et vérifications sur les zones de risques déterminées.

Par ailleurs, la représentativité par type d'opération et par maître d'ouvrage est assurée par le choix annuel des opérations. Considérant qu'un type d'opération est déterminé par une mesure, voire une sous mesure, les contrôleurs s'attachent dans un premier temps à retenir pour chaque type d'opération 5% des dépenses programmées et sélectionnent les maîtres d'ouvrage pour qu'ils ne fassent l'objet que d'un seul contrôle pour une année donnée. Exceptionnellement, le même maître d'ouvrage pourra faire l'objet de plusieurs contrôles la même année dès lors que ces contrôles concernent des types d'opération différents.

Enfin, les contrôleurs s'attachent à respecter la représentativité des opérations inscrites au plan de contrôle annuel, toutefois certains ajustements peuvent s'avérer nécessaires en fonction du constat de réalisation des opérations. Les conséquences de ces constats pourront être pris en compte dans l'évolution des plans de contrôle successifs.



c. NOTE METHODOLOGIQUE FSE

Il est rappelé qu'une note relative à la détermination de l'échantillon représentatif du DOCUP 2000-2006 au titre du FSE a été établie en janvier 2002. A partir des recommandations de la CICC en matière de contrôle approfondi pour la période 2000-2006, un échantillon représentatif du DOCUP 2000-2006 a été bâti.

L'échantillon définit les critères sur la base desquels a été ensuite établi le plan de contrôle identifiant les opérations à contrôler.

L'échantillon combine deux exigences :

- le critère de représentativité ;
- le critère de risque.

I – Critère de représentativité :

Il fonde l'échantillonnage à partir notamment de :

- la représentativité par rapport au contenu du DOCUP ;
- la représentativité géographique ;
- la représentativité temporelle.

A) Représentativité par rapport au contenu du DOCUP

Pour parvenir à une représentativité du DOCUP, l'échantillon prend en compte le volume financier des opérations selon :

- les axes (5% par axe) ;
- les mesures (5% par mesure) ;
- les sous-mesures (échantillon constitué en priorité des sous-mesures selon leur poids financier au sein de la mesure. Le montant de la sous-mesure retenue correspond à plus de 10% du montant de la mesure).

B) Représentativité géographique

La répartition géographique des opérations sera prise en compte au moment de l'élaboration du plan de contrôle annuel.

C) Représentativité temporelle

Le contrôle doit porter sur toute la durée de la période concernée et doit être proportionnel aux montants annuels programmés. Ce point sera pris en compte au titre du plan de contrôle annuel.

II - Analyse des risques à prendre en compte pour l'échantillonnage FSE

Il s'agit de tenir compte dans l'échantillon d'une analyse de risque et des facteurs de risque et de retoucher en conséquence la photographie qui résulte de l'analyse précédente.



Il conviendra de prendre en considération notamment :

- les opérations qui bénéficient d'un multi-financement.
- les opérations mises en œuvre par des organismes intermédiaires et relais.
- les opérations relevant de l'axe insertion et lutte contre l'exclusion.

Concernant le choix des opérations cofinancées par le FSE à contrôler en 2005, le SRC a consulté l'AGILE, le Conseil Régional, la Cellule FSE et les services gestionnaires de la DTEFP de La Réunion, et a tenu compte :

- du risque d'omission des recettes, du fait du multi-financement des opérations d'insertion et de lutte contre l'exclusion par les acteurs locaux (Etat, collectivités locales...);
- du statut de l'opérateur et de l'importance de la participation du Fonds Social Européen.

■ 5.2.5.5 Synthèse des défauts rencontrés et des améliorations retenues

Les erreurs relevées sont globalement similaires mais ont tendance à être moins nombreuses, les dossiers contrôlés étant plus récents (FEDER, FEOGA et IFOP et FSE).

TYPOLOGIE DES ERREURS	MESURES ADOPTEES
1 – <u>Inéligibilité</u> : Nature des dépenses ou modalités de rattachement de la dépense à l'action.	Adoption et/ou révision de Clé de répartition pour les frais de structure.
2 – <u>Insuffisance de publicité</u>	
3 – <u>Problèmes de réconciliation comptable</u> Factures absentes ou non probantes. Absence de comptabilité spécifique concernant l'opération. Manque de précision sur le choix des dépenses retenues. Comptabilisation de dépenses non acquittées dans les bilans financiers adressés par les opérateurs au service gestionnaire (constat SRC)	Note aux services instructeurs. Observations aux services instructeurs. Réunions de travail entre SRC et services instructeurs
4 – <u>Insuffisances du système de gestion</u> Manque de précisions dans la rédaction des conventions et les annexes techniques et financières. Manque d'information des services instructeurs. Contrôles de service fait incomplets : contrôle satisfaisant des dépenses mais insuffisants pour la réalité physique des opérations et le respect de tous les articles des conventions. Renseignement du logiciel Presage	Formations locales ou nationales. Observations aux services instructeurs.



5.2.6 Autres contrôles des instances nationales et européennes

L'année 2005 a également mobilisé les acteurs locaux dans le cadre de la préparation, du déroulement et du suivi de la mission de contrôle suivante :

INSTANCES DE CONTRÔLE	DATES	FONDS CONCERNÉS	OBJET	NOMS DES CONTRÔLEURS
COMMISSION EUROPEENNE	12 au 16 Décembre 2005	FSE	Audit du DOCUP 2000-2006 et du PIC EQUAL	M. PRADO M. SEBERG M. MAUDOUX

Par ailleurs, la réponse au rapport de la mission de la Cour des Comptes Européenne (16 au 25 Août 2004) a été préparée et transmise à la Cour dans le courant du premier semestre 2005.



5.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont évolué en 2005 et ont concerné principalement les points suivants :

- les difficultés techniques liés à l'exercice d'ajustement financier du Complément de programmation ,
- les tensions liées à un manque de ressources sur certains dispositifs,
- le ralentissement des procédures d'agrément en matière de défiscalisation,
- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle.

Avant d'exposer les difficultés rencontrées, il convient de souligner la stabilité des règles de gestion au niveau local tout au long de l'année 2005.

Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du DOCUP Réunion ont donc eu essentiellement quatre origines :

- les difficultés techniques liées à l'exercice d'ajustement financier du Complément de programmation

Afin de prendre en compte, d'une part, le respect du principe de non-rétroactivité et, d'autre part, les perspectives de clôture du programme, les propositions d'ajustement financier du Complément de programmation ont dû faire l'objet d'ultimes correctifs techniques au cours du CNS de Juillet 2005.

Par ailleurs, malgré les dispositions de simplification retenues par la Commission en 2002, il a été confirmé que cette modification devrait se traduire par une modification du plan financier du DOCUP ce qui sera fait à l'occasion de l'exercice d'ajustement final du programme en 2006.

- les tensions financières liées à un manque de ressources sur certains dispositifs

Cette situation avait été identifiée dès le second semestre 2004 dans le domaine des zones d'activité économique ou en matière de soutien aux programmes d'actions touristiques, domaines qui ont bénéficié de redéploiements dans le cadre de l'ajustement financier du complément de programmation conduit au 1^{er} semestre 2005. Néanmoins, d'autres dispositifs importants (FRAFU primaire, infrastructures de gestion des déchets, appui aux unités industrielles...) ont été confrontés à des tensions financières dans le courant du second semestre 2005.



- le ralentissement des procédures d'agrément en matière de défiscalisation

Ce ralentissement constaté en 2005 est lié aux procédures d'instruction dans le cadre des agréments délivrés au niveau national. Ces délais d'instruction plus longs ont concerné à la fois le FEDER (investissements industriels et touristiques) et le FEOGA (investissements dans le domaine sucrier et dans les autres projets agro-alimentaires). Deux types de conséquences ont été constatés : ralentissement du rythme de réalisation du projet ou ralentissement des procédures administratives (conventionnement, remontée de dépenses). Dans les deux cas, l'incidence négative au regard des échéances du dégageant d'office a pu être maîtrisée, d'une part, par une non-prise de ces opérations dans les simulations en matière de dégageant d'office et, d'autre part, par une accélération du rythme de certification sur d'autres projets.

- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle

Au cours de l'année 2005, une mission d'audit conduite par la Commission européenne (DG Emploi) s'est déroulée en Décembre 2005 et a fortement mobilisé les services impliqués dans la gestion du FSE.

Par ailleurs, les réponses au rapport de contrôle de la Cour des Comptes européenne ont également mobilisé les services concernés en 2005.



5.4 Utilisation de l'assistance technique

La programmation de l'assistance technique au cours de l'année 2005 a été mobilisée de la manière suivante:

Les dossiers programmés au titre de l'année 2005 :

8 nouveaux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2005, concernant les interventions suivantes :

- le programme ressources humaines 2005, financé par l'ensemble des fonds européens ;
- les missions État 2005 ;
- l'acquisition de matériels informatiques pour le chargé de mission Europe du SGAR ;
- la réalisation de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme ;

Ces dossiers représentent un engagement total de 1,120 M€ de fonds UE, dont 0,97 M€ de FEDER.

Par ailleurs, la répartition entre activités liées aux dépenses plafonnées et celles liées aux dépenses non plafonnées (règle n° 11 du règlement CE n°1685/2000) s'établit comme suit :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées : programmation 2005 en matière de ressources humaines, missions Etat 2005 et acquisition de matériels informatiques pour le SGAR ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 1 034 539 euros.
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées : la réalisation de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP 2000 - 2006 ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 85 830 euros

En 2005, l'assistance technique plafonnée représente 92,34% des dépenses d'assistance technique programmées cette année, soit 17,84% de l'assistance technique 2000 – 2005.

Par ailleurs, l'assistance technique plafonnée représente 95,5% des dépenses d'assistance technique programmées sur la période 2000 – 2005.



5.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Pour augmenter la transparence et la notoriété de l'action de l'Union Européenne à l'île de la Réunion, trois objectifs principaux sont poursuivis conformément au plan d'action et de communication du DOCUP :

- Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des cofinanceurs nationaux.
- Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion.
- Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.

Deux types d'actions ont été mis en œuvre en 2005

1) Les actions relevant directement du plan d'action et de communication :

➤ *ACTION 1 : Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion 2000-2006*

Un travail important de sensibilisation auprès des acteurs (hors services gestionnaires) a débuté en 2000. Plusieurs interventions se sont déroulées en 2005 :

Dates	Intitulé	Public
Février 2005	Présentation des fonds structurels à la Réunion	Personnels médicaux
Février 2005	Présentation de l'Union Européenne et des Fonds structurels à la Réunion	Stagiaires de l'IRTS
Mars 2005	Présentation du DOCUP et des circuits de gestion des dossiers FEOGA au Lycée agricole dans le cadre d'un cycle de formation organisé par l'ENITA de Clermont Ferrand	Ingénieurs agricoles intervenants dans les organismes de développement rural de l'île
Septembre 2005	Présentation du bilan du programme FEOGA - O	Partenaires CNS et Organismes professionnels agricoles
Novembre 2005	La prise en compte de la défiscalisation sur les dossiers d'investissements dans les exploitations agricoles subventionnés par le FEOGA - Orientation	Organismes professionnels agricoles
Novembre 2005	Présentation sur « La mise en œuvre des Fonds Structurels à la Réunion, Région d'objectif 1 de l'Union Européenne » dans le cadre d'un cycle de formation du CNFPT	Cadres de la fonction publique territoriale et formation initiale.

Ces séminaires de formation ont été complétés par des interventions plus ciblées organisées sur l'initiative des services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre des dispositifs spécifiques.



➤ ACTION 2 : Informations et travaux préparatoires sur la future génération de programmes

Les premiers échanges avec les acteurs locaux sur les programmes 2007-2013 ont été mis en place et ont notamment porté sur la présentation des enjeux.

Dates	Intitulé	Public
Avril 2005	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Organismes professionnels agricoles
Juin 2005	Préparation des contributions de la Réunion aux documents stratégiques nationaux	Comité de l'Administration Régionale (CAR), instances délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général et membres du CNS
Juin 2005	Séminaire interDOM organisé par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de la préparation du PSN de développement rural et de la Pêche	Partenaires CNS et organismes professionnels agricoles
Août 2005	Bilan du séminaire FEADER organisé par le Ministère de L'Agriculture et de la Pêche	Partenaires CNS et organismes professionnels agricoles
Septembre 2005	Echanges sur l'avenir de la Politique de Cohésion en présence de Mme Hübner, Commissaire à la Politique Régionale	Partenaires CNS
Octobre 2005	Concertation interrégionale organisée par le Ministère de l'Outre Mer dans le cadre de la préparation du CRSN	Partenaires CNS
Décembre 2005	Concertation régionale sur les projets de Cadre de référence Stratégique National et Plan stratégique National de Développement rural	Comité de l'Administration Régionale (CAR), instances délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général et membres du CNS

Ces actions d'information seront poursuivies début 2006. L'objectif sera de communiquer, d'une part, en direction des services gestionnaires et, d'autre part, en direction des Communes et EPCI et les acteurs du monde économique sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 et de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...).

➤ ACTION 3 : Publicité sur l'intervention de l'Europe à la Réunion en dehors de la région Réunion

Les échanges avec la Slovaquie ont été poursuivis. Pour mémoire, la mise en place d'échanges d'expérience entre la Réunion et la Slovaquie faisait notamment suite à l'appel de M. BARNIER à initier des échanges entre les RUP et les Nouveaux Etats Membres. En juin 2005, une délégation réunionnaise a participé aux travaux des ateliers de la coopération décentralisée franco-slovaque en Slovaquie.



➤ *ACTION 4 : La gestion du site Internet de l'AGILE*

Ce site est opérationnel depuis octobre 2000 et sert prioritairement aux services instructeurs mais aussi aux différents partenaires.

La connexion sur le site Internet www.agile-reunion.org permet d'accéder à plusieurs types d'informations :

- Présentation de la structure AGILE.
- Possibilité de se connecter à des sites locaux, nationaux et européens.
- Téléchargement de documents comme le DOCUP, le Complément de Programmation, les règlements, circulaires et les relevés de conclusions des comités de Programmation...
- Mise à disposition du livre des procédures et notamment de tous les éléments utiles aux services en terme de documents « type »
- Présentation des dates clé et des événements à retenir à court terme.

Par rapport à l'année 2004, le nombre de connexions est en légère augmentation (4 615 connexions en 2005 contre 4 132 en 2004) avec 19 907 pages consultées.

Comme en 2003 et 2004, les documents les plus téléchargés restent les textes juridiques (57% des téléchargements) et le livre des procédures présentant les procédures de gestion (21% des téléchargements) ce qui démontre bien que ce site reste un outil à l'usage des services.

Par contre il convient de noter que les rapports présentés aux Comités de Programmation ne sont plus téléchargés par les services. En effet, ces rapports sont reprographiés et transmis sous format papier ce qui pourrait expliquer que les services n'éprouvent pas le besoin de télécharger le document dès sa mise en ligne soit 3 à 4 jours avant la mise à disposition du document papier.

➤ *ACTION 5 : Gestion du site Internet « grand –public »*

Ce site grand public a été inauguré officiellement au CNS de juillet 2003 en présence des membres du CNS, de la presse locale et de M. Graham Meadows, Directeur Général de la DG Regio en visioconférence de Bruxelles.

11 509 connexions ont été enregistrées sur l'année 2005 soit plus de 2 fois plus qu'en 2004.

Ce résultat positif pourrait s'expliquer par deux points :

- la mise en place du référencement du site Internet sur les principaux moteurs de recherche ;
- les aménagements sur le site rendant plus facile l'accès aux informations.

6 148 fichiers ont été téléchargés dont :

- 43% correspondent à des informations générales sur les programmes,
- 21% correspondent à des cadres d'intervention,
- 17% correspondent à des informations sur les résultats des programmes (évaluations, rapport annuels...),
- 11% correspondent aux informations sur les procédures de gestion,
- 8% correspondent aux exemples de réalisation.

A la lumière de ces résultats, les objectifs principaux sont aujourd'hui atteints, à savoir :

- guider et informer tout bénéficiaire potentiel et plus largement tous les acteurs de la programmation sur la participation des fonds structurels au développement de la Réunion ;
- apporter des éléments pratiques et utilisables pour le grand public, notamment le public scolaire (enseignants, étudiants, lycéens, collégiens...);
- rendre visible l'intervention de l'Union Européenne à la Réunion en mettant en valeur des projets cofinancés par les fonds structurels.



➤ ACTION 6 : Voyage à Bruxelles des lauréats du concours meilleurs projets

En 2004, un concours meilleur projet Europe a été organisé. Les huit lauréats ont bénéficié en février 2005 d'un séjour de trois jours à Bruxelles.

Le programme de visite était le suivant :

- Rencontre avec les différents rapporteurs géographiques (DG Régio, DG Agriculture, DG Emploi et DG Pêche)
- Visite guidée de Bruxelles
- Visite du CESE
- Visite à EURODOM

➤ ACTION 7 : La réédition de plaquettes présentant le DOCUP et les actions cofinancées par les différents Fonds Structurels

Suite à la révision à mi-parcours, au vu des modifications sur le DOCUP et le Complément de programmation, il était primordial de mettre à jour les plaquettes d'information. La nouvelle version a été présentée au CNS de Juillet 2005 et diffusée largement depuis.

➤ ACTION 8 : Mise à jour du CD ROM sur les Fonds structurels à la Réunion

A l'occasion du CNS de novembre 2005, un CDROM a été diffusé aux membres du Comité ainsi qu'aux différents partenaires de la programmation.

Cet outil de communication avait été initié en décembre 2002 et la première version n'était plus disponible. Le CD ROM a donc été remis à jour. Il permet d'avoir de façon conviviale une vue d'ensemble sur les programmes européens à la Réunion et regroupe l'ensemble des règlements et outils de gestion essentiels pour la programmation.

De plus, le CD ROM a été agrémenté par des exemples de réalisations avec une représentation cartographique de l'ensemble des projets sélectionnés lors de la mise en place du concours meilleurs projets organisé en 2004. Huit films de 2 à 3 minutes présentent les huit projets lauréats du concours.

500 CD ROM ont été réalisés et seront mis à la disposition de tous les services, organismes d'appui et les demandeurs potentiels.

➤ ACTION 9 : Relations presse

Médiatisation des CNS

Le magazine « Caro canne », magazine des professionnels de la canne, a publié un article sur l'avenir de la politique de développement rural. Ce fut l'occasion de faire le bilan de la visite « Canne à Sucre » réalisée lors du CNS de Juillet 2005.

Visites de délégations européennes

L'année 2005 a été marquée par la visite de deux délégations :

- La Commission de l'Agriculture et du Développement Rural du Parlement Européen s'est déplacée en mai 2005 afin de mieux appréhender les réalités locales dans le domaine sucrier ;
- En septembre 2005, Mme Danuta Hübner, Commissaire à la Politique Régionale a participé aux travaux de la XI^{ème} conférence des présidents de RUP et à un Comité de Suivi.

De nombreuses visites de terrain de projets cofinancés par l'Union Européenne ont été organisées avec une couverture médiatique conséquente.



➤ **ACTION 10 : L'information du grand public**

En complément des éléments ci dessus, de nombreuses demandes émanant surtout du monde éducatif et des bénéficiaires potentiels ont été prises en compte. Ces demandes sont satisfaites par l'AGILE qui met à disposition un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender les fonds structurels et leur gestion à la Réunion (plaquettes, CD ROM, documents de vulgarisation, autocollants...).

2) Les actions de communication soutenues par les fonds structurels

Les actions suivantes sont importantes en terme de communication car elles complètent le plan d'action et de communication ; elles sont visibles par le grand public qui prend conscience de l'intervention de l'Europe à la Réunion.

- Dans le domaine de l'environnement, domaine prioritaire au niveau communautaire, des actions de communication importantes sont menées et permettent de mettre en avant l'intervention de l'union européenne.

Dans le cadre du PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le Département de la Réunion s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'un programme de communication générique portant sur toute la durée du Plan. Les actions correspondantes concernent le grand public et les jeunes enfants, qui sont les vecteurs de l'éco-citoyenneté de demain. Puisqu'il s'agit, en la matière, de faire évoluer les mentalités et les comportements, la stratégie de communication mise en œuvre repose nécessairement sur la pérennisation et la répétition des messages initiés depuis 2000, mettant en avant le soutien de l'Europe.

- Dans le domaine touristique plusieurs guides, plaquettes et autres supports de communication sont réalisés et mentionnent l'intervention de l'Europe :

La SREPEN a mis en place une action sur la Réserve Naturelle de la Roche-Ecrite qui est un espace majeur de diversité biologique qui constitue un outil de sensibilisation et de démonstration.

La Commune de St Denis a réalisé un projet portant sur le patrimoine architectural de Saint-Denis permettant à un très large public de découvrir et de s'approprier les notions d'inventaire, de protection et de valorisation du patrimoine dyonisien à travers une exposition et une publication

Le Conservatoire Botanique de Mascarin a développé son projet de valorisation pédagogique des collections du jardin du conservatoire botanique de Mascarin qui vise à optimiser l'accueil d'un public varié (touristes extérieurs et résidents, scolaires, public handicapé..).



Le pays d'art et d'histoire "Les portes du sud" regroupant l'ensemble des territoires des communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis, communes qui se sont engagées à mettre en valeur et faire comprendre leur patrimoine en sensibilisant et impliquant tous les publics.

L'enjeu de ce projet est donc de permettre à tous de s'approprier les notions d'inventaire, de protection et de valorisation du patrimoine de ces deux collectivités par le biais d'une exposition et d'une publication. Le territoire des "Portes du sud" possède en effet un riche patrimoine qui permet de dresser un panorama de l'histoire de l'architecture du 18^{ème} siècle à nos jours. Trente six édifices représentatifs de la période y sont protégés au titre des monuments historiques.

Dans le domaine technique, quatre actions peuvent être citées :

Une action pour les agriculteurs et techniciens dans le domaine de la canne à sucre a été mise en place par l'ARTAS en 2005 pour :

- poursuivre la mobilisation de l'encadrement technique par un séminaire d'échanges et de mise à niveau technique des agents,
- confronter les techniques agricoles avec d'autres modèles
- enrichir le magazine " techniciens de la canne ",
- alimenter le site Internet des techniciens de la canne
- monter des émissions radio et TV en partenariat avec la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles.

Une action a été conduite par l'ADIR sur la réalisation de la saison 2005 de l'émission « Les nouveaux défis » qui présente l'activité économique de l'île tout en s'adressant à un large public. qui présente l'activité économique de l'île en s'adressant à un large public.

Ses objectifs sont les suivants:

- montrer le dynamisme de l'industrie et son rôle moteur dans l'économie locale, via les entreprises
- valoriser le savoir-faire industriel local
- faire découvrir au public les valeurs de l'activité d'entrepreneur, via la présentation des métiers et des hommes de l'industrie

Une action a été menée par l'ARTIC (Association Réunionnaise des professionnels des Technologies d'Information et de Communication). Le projet consiste à créer 43 émissions télévisées dont l'objectif sera la mise en valeur des NTIC par le biais des entreprises évoluant dans ce secteur et adhérentes à l'ARTIC.

Enfin, la semaine de la création d'entreprise a été organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

En conclusion, les actions de communication décrites ci dessus sont réparties de la façon suivante en fonction du public cible et des objectifs au regard du plan d'action et de communication :

Actions	Publics cibles	Objectifs
Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion	Services chargés de la gestion Partenaires Bénéficiaires potentiels et finals	a, b
Informations et travaux préparatoires sur la future génération de programmes	Services chargés de la gestion Partenaires	a
Publicité sur l'intervention de l'Europe à la Réunion en dehors de la Région Réunion	Partenaires	a



Actions	Publics cibles	Objectifs
La gestion du site Internet de l'AGILE	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
La mise en place du site Internet « grand – public » www.reunioneurope.org	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Voyage à Bruxelles des lauréats du concours meilleurs projets	Bénéficiaires potentiels et finals	c
Rédition de plaquettes présentant le DOCUP et les actions cofinancées par les différents Fonds Structurels	Bénéficiaires potentiels et finals Partenaires Grand public	a, c
Mise à jour du CD ROM sur les Fonds structurels à la Réunion	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Couverture presse	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a, c
Information du grand public	Grand public	C
Les actions de communication soutenues par les fonds structurels	Grand public	C

Pour rappel, les objectifs du plan d'action et de communication sont les suivants :

- Objectif a : Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres
- Objectif b : Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux modalités de mise en œuvre et de gestion
- Objectif c : Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres dans les interventions concernées et des résultats de celle ci.



6. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2005

6.1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence au plan national, l'année 2004 a vu la notification de deux nouveaux régimes d'aide :

- le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits de l'annexe 1 le 28 Juillet 2004.
- le régime des aides aux PME du secteur de la pêche le 8 septembre 2004.

Ces régimes d'aides font partie de la liste ci après arrêtée par les administrations centrales au 31 décembre 2004.

Aucun élément nouveau ou modification n'est intervenu en 2005.

Voir tableau national (tableaux 1 et 2 pages suivantes).

6.2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion

S'agissant du respect de la politique communautaire en matière de concurrence au plan local, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

En juin 2002, le régime d'aides N 310/2000 « Prise de participation » a été approuvé par la Commission et figure au tableau régional des régimes d'aides joint ci-après.

En 2003, les autorités locales ont initié la demande de modification du régime d'aide N324/2000 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » (sous le n° 549/2003) afin de mettre en œuvre des taux et plafonds d'intervention publique plus incitatifs.

En 2004, faisant suite à la demande de modification initiée en 2003, a été autorisé le régime d'aide d'Etat N° 549/2003 modifiant le régime N 324/00 « intervention en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables – Ile de la Réunion.

Aucun élément nouveau ou modification n'est intervenu en 2005.

Voir tableau régional (tableaux 3 et 4 page suivantes).

REGIMES D'AIDE NOTIFIES A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grisé

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	01-mars-00	31/12/2006	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond régional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC AGRICULTURE	N458/00	04-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-août-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable Circulaire du 7 janv 2002
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 607-2001	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Prime régionale à l'emploi	PRE Décret 607-2001	N443/2000	28-juin-00	non définie	18-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	01-avr-99	non définie	25-janv-00	Circulaire du 17/8/2000 Circulaire du 7 janv 2002
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-janv-00	conventions d'application à adopter
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-janv-00	convention d'application à adopter
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/2000 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/2006	18/09/2000	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	02-mars-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mars-96	02-mai-96	02/05/1996	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/1991	régime existant applicable
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES d'entreprises	Régime inutilisable - Faire référence désormais aux 2 régimes immobilier, dans la partie location				
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	17-juil-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressources humaines	ACE	N70/95	26/01/1995	illimitée	12/04/1995	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N117/A/2001	6 fev 01	27/12/2010	03-juil-02	régime adopté
Utilisation rationnelle de de l'énergie (ADEME)	ADEME URE	N115/2000	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Opération programmé d'améliorat° thermique des bâtiments OPATB	ADEME OPATB	N493/2001	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Gestion des déchets municipaux et des déchet des entreprises	ADEME	N117/B/2001	6 fev 01	28/12/2010	02 aou 02	adopté
Air sources fixes (ADEME)	ADEME	N37/2002	19 dec 01	28/12/2010	21-juin-02	régime adopté
FIDEME (ADEME)	FIDEME	N354/2001	17-mai-01	28/12/2010	20 dec 2001	régime adopté
Aides aux transports (ADEME)	ADEME	N 353/2001	7-mar-01	31 dec 07	05-mars-03	régime adopté
Assistance conseil au secteur agricole (ADEME)	ADEME	N 689/2002	29-oct-02	31-déc-06	6-déc-02	adopté
Aides ADEME à la R & D	ADEME	-	14-févr-03	31-déc-05	attendu	notification en cours
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96 dec 01	illimitée	23/12/1996	circulaire MATE 3 mai 02
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/1994	régime existant
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/1996 31/08/1990	illimitée illimitée	07/04/1997 05/11/1990	régime existant applicable

AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

Dernieres modifications en italique sur fond jaune ou grise

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/1996	régime existant applicable
Grands projets innovants (FIL)	GPI	N70/89	28/02/1989	illimitée	10/11/1989	régime applicable
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/1985	illimitée	01/12/1986	régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur	N 447/2000	13/07/2000	31/12/2006	23/05/2001	circulaire PM du 10 septembre 02
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/2000	31/12/2006	25/07/01	
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/2000	31/12/2006	08/05/2001	
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	Régime de-minimis			27/09/1990	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	78-81		obtenu	régime applicable
Dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie	DISPOSITIF DE SORTIE DE PAT	pas de N°	26-sept-00	fin 2006	confirmé le 04-dec-00	Circulaire DATAR du 18-juin-01
aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles et industrielles	1° régime	NN/62/2000	22-mai-00	31/12/2001	17/10/00	Lettre DATAR 28/11/00
	Régime Bretagne et Picardie	N393/A/2001	9 - aout -01	31/12/2002	12-oct-01	Régime en vigueur
	REGIME CADRE	N393/B/2001	9 - aout 01	01/09/2012	14-oct-02	Circulaire DATAR 15 jan 03
	Régime Tarn	NN 86/2002			17 -dec - 02	courrier DATAR 3 jan 03
	Régime "AZF"	N241/2002	21 dec 01	2 ans	02-mai-02	en vigueur
	Régime Gard	N 31/2004	14-janv-04	01/09/2012	6-fev-04	en vigueur
Régime d'aide directe des collectivités locales en faveur de l'investissement des productifs des grandes entreprises	régime collectivités investissement grandes entreprises	N 440/2003	24-sept-03	31-dec-2006	13-janv-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime d'aide directe des collectivités à la R&D	Régime collectivités R&D	N 446/2003	24-sept-03	31-dec-2006	22-mars-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime garanties des financements de restructuration - region Alsace	regime garanties Alsace	N 414/2003	11-sept-03	-	En cours de négociation	En cours de négociation
Régime d'aide aux entreprises de commercialisation et transformation des produits annexe 1	Régime investissement agro-alimentaire	N 553/2003	8-dec-2003	7-dec-2008	28-juil-04	régime approuvé applicable
Règlement des aides aux PME	RGT PME	Rgt n° 70/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 364/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 70/2001
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
règlement des aides à la formation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 363/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 68/2001
Règlement des aides à l'emploi	RGT EMPLOI	Rgt n° 2204/2002	-	31/12/2006	adopté 12 - dec - 02	règlement applicable
Règlement des aides aux PME agricoles et agroalimentaires	RGT PME AGRICOLES	Rgt n°1/2004	-	31/12/2006	adopté 23-dec-03	règlement applicable
Règlement des aides aux PME du secteur de la pêche	RGT PME PECHE	Rgt n° 1595/2004	-	31/12/2006	adopté 08-sept-04	règlement applicable à compter du 1° nov 2004

TABEAU 3

DOM	Régimes d'aides	Réf.	Date transmission RP => DGC	Autorisation O/N
REUNION				
	1- Bonifications d'intérêts	N309/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
	2- Prises de participation	N310/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/06/2002
	3- Projets d'investissements industriels	N311/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 03/01/01
	4- Prime régionale à la création de TPE	N312/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	5- Prime régionale à la modernisation de TPE	N313/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	6- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales des Hauts	N315/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	7- Zones d'activités et zones stratégiques (volet industriel)	N316A/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 25/04/01
	7bis- Zones d'activités et zones stratégiques (volet agricole)	N316B/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 14/08/01
	8- Produits liés aux loisirs touristiques	N317/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	9- Hôtels et restaurants classés	N318/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	10- Amélioration et création de l'hébergement et de la restauration en milieu rural et en zones enclavées	N319/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	11- Enrichissement des compétences des entreprises	N320/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/2001
	12- Laboratoires et centres de transfert de technologie	N321/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 19/07/2001
	13- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N322/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 17/07/2001
	14- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N323/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 31/07/2001
	15- Maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables	N549/2003	18/05/2000	Aide autorisée le 30/12/04 modifiant le régime d'aide d'Etat N 324/00 autorisé le 03/01/01
	16- Gestion des déchets respectueuses de l'environnement	N325/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 12/01/01
	17- Désenclavement économique	N326/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/01
	18- Fonds d'aide à la localisation d'entreprises	N327/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
19- Prime régionale à l'emploi	N328/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/01	
20 - FISAC/FLACR	N66/2001	09/01/2001	Aide autorisée le 01/06/01	

TABLEAU 4

REGIMES D'AIDE NOTIFIES DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A INSERER DANS LES DOCUP						
REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
Intitulé du régime d'aide	du	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Aides de l'Etat au secteur de la pêche et de l'aquaculture pour les opérations cofinancées par l'IFOP (y compris Ofimer, aides à la flotte et installations des jeunes)	Etat	839A/2001	27/11/1997	2000-2006	24/06/2002 Décision C/2002/1716	Circulaire ministérielle du 09/12/02
Aides publiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture des collectivités territoriales intervenant en contrepartie de l'IFOP	Collectivités territoriales	N 80/2002	13/02/1998	2000-2002	19/03/2002 Décision C/2002/714	Circulaire ministérielle*
Plans de sortie de flotte 2000 et 2001	Etat	120/2000	9/11/2000 et 12/02/2002	2000 et 2001	02/04/1998	Circulaires ministérielles du 10/10/2000 et 15/03/2001
Plan de sortie de flotte 2002 (cadre général)	Etat	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Aide à la constitution de sociétés mixtes	Etat	120/2000	11/02/1998	2001	02/04/1998	Circulaire ministérielle du 28/12/2001
Aide aux actions d'orientation et de promotion (investissements à terre, actions structurelles, amélioration de la qualité, modernisation des entreprises, innovation, observatoire économique).	Etat	86/2001	23/01/1997	2000-2006	10/06/1997	Circulaires ministérielles du 21/12/2001 (prime d'orientation agricole) et du 24/01/2002
Aide à l'installation des jeunes pêcheurs	Etat	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Actions de promotion mises en œuvre par l'Ofimer	Ofimer	530/2000	03/08/1996	2001-2003	05/11/1996	Décret n° 91-1412 du 31/12/1991 modifié
Actions mises en œuvre par le CNPMEM au titre des actions mises en œuvre par les professionnels	CNPMEM	464/2001	04/07/1997	2000-2003	30/01/1998	Décret modifiant le décret n° 96-1231 du 27/12/1978 instituant des taxes parafiscales
Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer (FNCA)	Ofimer	183/99	16/03/1995	2000-2006	20/05/1995	Décret n° 99-928 du 8/11/1999 portant création auprès de l'Ofimer d'un FNCA et arrêté d'application du 8/11/1999
Fonds de garantie marchés	Ofimer	97/317	Notifié	2000-2006	22/04/1993	Décret n° 78-1044 du 25/10/1978 modifié le 29/12/98 (n° 98-1260) Circulaire du 16/02/1999.

* et délibérations spécifiques des collectivités de l'île de la Réunion portant sur la mise en œuvre du soutien aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'île en conformité avec la réglementation communautaire, les lignes directrices édictées par la Commission Européenne et le régime national (N80/2002) approuvé par la Commission intervenant en contrepartie de l'IFOP



6.3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi

Etablir un lien entre le DOCUP Ile de La Réunion et la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

- le premier est lié au décalage temporel entre le cadre de la SEE et celui du DOCUP :
 - 1998 à 2002 pour la SEE avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE, puis une nouvelle phase à partir de 2003 ;
 - 2000 à 2006 pour le DOCUP, avec des possibilités d'ajustement annuel très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des DOCUP régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

- le second est dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2005, le constat suivant peut être fait :

- dans la majorité des cas, l'Outre-Mer n'est pas statistiquement pris en compte (par exemple dans les statistiques du chômage) alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Quelques exemples :

- . le taux de chômage figurant à l'annexe statistique ne prend en compte que celui de la France métropolitaine.
- . le tableau de correspondance entre les lignes directrices de la SEE et les contributions du FSE ne portent que sur l'objectif 3.
- . le tableau de dispersion des taux d'emplois régionaux ainsi que le tableau des régions à faible taux d'emploi ne prennent en compte que les régions métropolitaines.

Ce problème systémique pèse lourdement sur l'évaluation du lien entre le DOCUP Réunion et les lignes directrices de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM (alors que celle-ci avait été traitée dans le cadre de référence de l'objectif 3). Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en termes d'emploi et de démographie, suppose un traitement préalable différencié.



L'île de la Réunion est marquée par un contexte difficile en matière d'emploi et d'inclusion sociale. Certains facteurs sont particulièrement marquants (retraçant une évolution divergente comme la démographie ou une intensité plus forte comme le chômage), que ce soit par rapport à la situation française ou européenne.

➤ une spécificité démographique pesant de façon durable sur la situation de l'emploi sur un marché du travail de taille réduite : marquée, à l'horizon d'une à deux générations, par l'irruption chaque année sur le marché du travail de très nombreux jeunes (36% de jeunes de moins de 20 ans à la Réunion par exemple contre 25,9% en métropole). En dépit du dynamisme des économies locales, elles ne peuvent absorber un tel afflux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête emploi INSEE 2000, à la Réunion, le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 4 000 au nombre d'emplois offerts.

A ce paramètre important s'ajoute la pression migratoire qui pèse sur le marché du travail, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture,

➤ des niveaux de qualification en progrès mais encore inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes : à La Réunion, 18% des élèves quittent le système scolaire sans qualification. A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur supplémentaire d'exclusion économique et sociale.

➤ une précarité sociale : le pourcentage de la population qui bénéficie du RMI est proportionnellement près de 6 fois supérieur à celui constaté en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié par rapport à l'effort métropolitain ;

➤ une attention accrue à porter au dialogue social compte tenu, d'une part, d'une plus grande sensibilité de l'économie aux conflits sociaux en raison de la dépendance vis à vis d'un nombre limité d'établissements/secteurs stratégiques (port, aéroport, unité de production électrique, transport ...) et, d'autre part, de l'importance des questions de gouvernance dans les rapports sociaux ;

➤ de réelles avancées dans l'égalité des genres qui se traduisent dans l'ensemble des régions par une progression constante du taux d'emploi féminin au cours de la dernière décennie.

Compte tenu des particularités ci dessus décrites qui sont particulières notamment au regard du PNAE, les objectifs de la SEE font l'objet d'une prise en compte différenciée et circonscrite dans le DOCUP Réunion

L'adéquation de la stratégie du DOCUP aux objectifs de la SEE telles que définies dans ses trois objectifs ne fait cependant pas de doute :

— à travers les priorités transversales du Plan de Développement Régional que constituent la cohésion sociale (y compris l'égalité des hommes et des femmes) et le développement durable ;

— à travers les orientations fortes en matière de développement d'emplois (tant du secteur marchand que de l'économie alternative), de la formation initiale et continue des hommes et des femmes et de l'ouverture sur l'extérieur. A noter que le développement des ressources humaines constitue la première priorité du programme à travers, d'une part, une dotation FSE élevée et abondée lors de la révision à mi-parcours et, d'autre part, la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ce qui distingue nettement le DOCUP de la REUNION des autres DOCUP d'objectif 1.



Le tableau ci-dessous vise à schématiser, par axe du DOCUP, le lien avec les objectifs des lignes directrices pour l'emploi.

Axes	Objectif a : Plein emploi	Objectif b : Qualité et productivité du travail	Objectif c : Cohésion sociale et inclusion	Etat d'avancement financier
Axe 11 Développement économique créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	XX	XX	X	Proche moyenne
Axe 12 Aménagement équilibré du territoire	XX	X	X	Dans la moyenne
Axe 13 Services à la population	X	X	XX	En retard
Axe 14 Développement du marché du travail et des ressources humaines	XX	XX	XX	En avance
Axe 15 Soutien au développement rural durable	X	X	X	Dans la moyenne
Axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	X	X	X	Dans la moyenne

En prenant en compte l'état d'avancement financier à fin 2005, il ressort que l'axe ayant un impact important sur la mise en œuvre de la SEE (axe 14) est en avance, les autres étant généralement proches de la moyenne.

Par rapport à la situation de fin 2004, l'évolution a également concerné les infrastructures éducatives notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur avec une mise en route de plusieurs opérations importantes en matière d'infrastructures universitaires.

Il est donc raisonnable d'indiquer que le DOCUP a fortement contribué par ses réalisations à la réalisation des objectifs liés à la SEE. L'amélioration constatée des indicateurs macroéconomiques liés à l'emploi à La Réunion depuis le début du programme ne peut que renforcer cette appréciation, tout comme le montrent les résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.



6.4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires

S'agissant du respect des règles des marchés publics, les actions ou mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été mises en œuvre dans le respect de la politique et des directives communautaires en la matière. Ainsi, les avis adressés pour publication au Journal Officiel des Communautés Européennes dans l'application de ces directives ont précisé les références des projets pour lesquels un concours communautaire avait été demandé ou décidé.

De même, les maîtres d'ouvrage publics ont été soumis au nouveau Code des Marchés Publics de 2001 dont une des évolutions a consisté en une mise en adéquation du Code avec les dispositions de la directive services. Dans le domaine de la formation professionnelle, les marchés de formation professionnelle mis en place à la Réunion dès 2002 ont été expertisés par la mission de contrôle de la DG Emploi en Décembre 2005.

S'agissant de la protection et de l'amélioration de l'environnement, l'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par les fonds structurels respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en matière :

- d'appui technique, d'ingénierie et de recherche : programme de recherche sur les mouvements de terrain de grande ampleur ;
- d'investissements matériels pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique (déchetteries, réhabilitation d'anciennes décharges, travaux d'assainissement, extension d'un centre de stockage de déchets ultimes...) ou privée (stockage, traitement et valorisation de déchets industriels, déconstruction sélective de véhicules hors d'usage...) ;
- d'intégration des préoccupations environnementales au sein des projets d'infrastructures et d'équipements publics (développement de la démarche « Haute Qualité Environnementale », traitement paysagers des projets routiers, enfouissement des réseaux dans des projets d'aménagement urbain, réutilisation des matériaux issus du creusement de l'extension du Port Est) ;
- d'études et d'actions de diffusion : études relatives à l'écosystème terrestre, à la flore, à la faune, au récif corallien et actions en faveur de la gestion de réserves naturelles ;
- de communication thématique en déclinaison du plan général de communication : campagne sur la collecte sélective, exposition sur les déchets, campagne de sensibilisation à l'attention des touristes.

S'agissant de l'égalité des chances entre hommes et femmes, les actions et mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été compatibles avec la politique et la législation communautaire en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et, le cas échéant, y ont contribué. Il est à souligner à cet égard la conduite d'actions de formation spécifiques contribuant à cet objectif notamment dans le cadre de formations complémentaires d'initiatives locales. Les programmes d'actions de l'association Chancegal, structure visant à la promotion de l'égalité des chances, ont également été soutenus au titre de l'année. Enfin dans le domaine de la valorisation des produits agricoles, plusieurs micro-projets de création d'activité ont été portés par des femmes.



S'agissant des efforts en faveur de la société de l'information, la mise en œuvre des différents volets de la mesure 11-08 liée à l'intégration des TIC a permis de soutenir de nombreux projets en faveur d'une diffusion des nouvelles technologies en direction des entreprises (aides matérielles et immatérielles), des pôles de recherche (projets pilote conduits par l'Université de la Réunion) et des citoyens (à travers les cybercases).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen a également contribué au développement de la société de l'information que ce soit par :

- la création directe d'emploi dans ce secteur en développement : 75% des bénéficiaires d'actions de formation professionnelle dans le domaine des NTIC trouvent un emploi dans les 6 mois suivant leur formation.
- le développement des compétences transversales liées au NTIC : par exemple modules spécifiques au sein des plans de formation dans les entreprises notamment, intégration du Certificat de Navigation sur Internet dans de nombreuses formations cofinancées et au sein des Ateliers de Pédagogie Personnalisée.

En matière de cohérence avec les actions financées au titre du FEOGA Garantie, toutes les dispositions sont prises au niveau local afin de garantir la bonne gestion et l'harmonisation du DOCUP, d'une part, avec le POSEIDOM et, d'autre part, avec les mesures inscrites dans le cadre du PDRN. Ces mesures sont complètement distinctes de celles prises en compte sur le DOCUP et complètent le volet développement rural. Le bilan sommaire des actions mises en place est décrit dans les tableaux ci dessous :

A Sur les mesures du PDRN financés par le FEOGA garantie les mesures suivantes sont financées :

- les ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel)
- les mesures agro-environnementales,
- la Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif (PMSEE) puis Prime Herbagère AgroEnvironnementale (PHAE),
- les aides à la préretraite
- les aides au reboisement des terres agricoles non mises en œuvre à la Réunion.

Les collectivités territoriales n'interviennent pas en contrepartie des financements européens au titre du PDRN sauf le Département qui finance un complément au titre des préretraites. Les tableaux ci-dessous précisent les dépenses réalisées depuis début 2000 par type de mesures :



1 – mesure préretraite (mesure d du RDR) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant total dépenses publiques	1 345 259	1 689 267	1 381 412	2 241 904	1 449 104	1 973 675	10 080 621
Montant total dépenses FEOGA	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	3 115 550
Montant total dépenses Etat	815 247	886 302	690 701	1 049 996	620 758	811 489	4 874 493
Montant total dépenses Conseil Général	245 854	361 716	313 994	473 501	297 648	397 862	2 090 575
Nombre de dossiers payés	224	302	343	409	450	480	2 208

Les données financières annuelles doivent être analysées avec prudence. Par exemple, en 2003, les versements du 4^{ème} trimestre ont eu lieu fin 2003 alors qu'habituellement ces paiements ont lieu au début de l'année suivante.

2 – Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif (PMSEE) et Prime Herbagère AgroEnvironnementale à compter de 2003 (mesure f du RDR) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	387 403
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25	25	139

3 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) hors CTE :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	0	92 377
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	70 723
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	0	172

Ces mesures concernaient essentiellement la lutte antiérosive et les traitements raisonnés sur les vergers.



4 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) dans le cadre du CTE et du CAD :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant total dépenses publiques	0	57 616	243 222	450 806	631 717	2 198 529	3 581 890
Montant total dépenses FEOGA	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	1 832 771
Nombre de dossiers	0	14	63	142	144	248	611

Les premiers paiements CAD ont eu lieu en 2005.

5 – ICHN (mesure e du RDR) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant total dépenses publiques	2 552 758	3 976 133	5 431 262	5 432 550	5 956 573	6 307 799	29 657 076
Montant total dépenses FEOGA	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	22 242 794
Nombre de dossiers	1800	2 935	3 984	3 886	3 559	3 464	19 628

Conclusion : Récapitulatif des paiements FEOGA au titre du PDRN

MESURES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
ICHN	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	22 242 794
préretraite	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	3 115 550
MAE	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	1 832 711
MAE hors CTE et CAD	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	70 723
PHAE/PMSEE	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	387 403
Total	362 028	3 511 497	4 536 582	4 977 294	5 175 451	7 173 760	25 736 612



B Sur le POSEIDOM le bilan financier provisoire 2001-2005 est le suivant :

Type de mesure	Productions concernées	Présentation succincte de la mesure	Dépenses en 2001	Dépenses en 2002	Dépenses en 2003	Dépenses en 2004 provisoires	Dépenses en 2005 prévisions	Remarques
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail ou pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	<u>article 2 et 3</u> : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, malt, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	4 667 173	6 596 839	7 954 841	6 920 321	9 718 022	Utilisation forte des quotas attribués
	Approvisionnement en animaux	<u>article 6</u> : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure	541 990	429 385	362 154	226 900	617 600	Sous utilisation des quotas pour gros bovins et caprins en 2004
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filières élevage	<u>article 9</u> : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal)	425 435	499 650	506 415	550 000	594 000	Au titre des aides animales PAC , les éleveurs ont perçu 3,8 millions d'euros environ auxquels viennent s'ajouter le complément POSEIDOM. Progression du nbre d'animaux primés
		<u>article 10</u> : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes	1 896 718	1 922 649	1 912 563	2 000 000	2 030 000	Baisse en 2003 suite à baisse de production courant 2003 liée aux conséquences du froid (août 2003) et de la pluie d'août à novembre 2003
		<u>article 11</u> : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers à la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition	5 393 394	5 789 558	6 177 700	6 820 000	7 134 000	Progression des dépenses prévues dans le cadre de la réalisation d'un programme de développement (objectifs globalement atteints)



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2005

Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	article 12.1 : Soutien à la commercialisation locale de fruits, légumes, épices et fleurs différencié selon le bénéficiaire de l'aide afin de favoriser l'organisation des producteurs	949 685	842 101	859 684	695 430	695 430	La faible organisation de la filière fruits et légumes explique le faible niveau des dépenses
	article 12.2 : Soutien à la production de vanille à La Réunion (6,04 euros par kg de vanille verte dans la limite de 75 tonnes)	203 617	162 135	107 153	151 000	109 000	Baisse des dépenses liée à la baisse de production
	article 12.3 : Soutien à la production huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion (44,68 euros dans la limite de 35 tonnes)	338 054	160 196	145 004	112 047	116 200	Baisse des dépenses liée à la baisse de production
	article 13 : Aide à la production de fruits et légumes transformés localement pour des produits obtenus à partir des récoltes des DOM	61 081	42 931	62 404	nd	135 000	La faible organisation de la filière fruits et légumes explique le niveau des dépenses, peu d'entreprises intéressées
	article 15 : Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	481 063	416 000	668 107	839 510	886 700	Progression des exportations de fruits en 2003
Secteur canne sucre rhum agricole	article 16 : aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance	5 799 256	5 796 500	5 866 109	5 900 000	5 900 000	
	article 17 : Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	25 174	7 449	--	0	0	Quota d'aide insuffisant
Total		20 776 640	22 665 393	23 954 027	24 215 208	27 945 952	



7. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales

7.1 Subventions globales

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique prévue dans le cadre du dispositif EDEN a connu une première mise en œuvre opérationnelle en fin d'année 2002, permise par la modification du DOCUP et du Complément de Programmation. Aucune dépense n'avait été déclarée au titre de ce dispositif au 31 Décembre 2004 comme mentionné dans le précédent rapport annuel.

Au 31 Décembre 2005, la situation a évolué sous l'angle de la certification des dépenses avec un taux de certification d'environ 50% correspondant à des interventions en faveur de 36 bénéficiaires ultimes soutenus dans leurs projets de création d'activité. Ces porteurs de micro-projets relèvent exclusivement de publics bénéficiaires de minimas sociaux et leur nouvelle activité s'inscrit majoritairement dans les secteurs de l'artisanat (50%) et du commerce (30%).



7.2 Grands projets

L'état d'avancement des grands projets est détaillé dans les tableaux ci dessous:

— Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet :

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Transport en Commun en Site Propre interurbain	
<p>Seules les études seront réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006.</p> <p>Les études préliminaires ont été réalisées et validées par le maître d'ouvrage le 17 mai 2005.</p> <p>Le marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'APS de l'ensemble du tracé a été résilié afin de concentrer les moyens et énergies sur la 1ère phase opérationnelle (Saint-Paul - Gillot).</p> <p>Ainsi un nouveau concours de maîtrise d'œuvre portant sur les études d'APS, de Projet et le suivi des travaux de cette 1ère phase a été lancé, La date limite de remise des offres était le 18/10/2005 et la CAO devrait se réunir le 15/11/2005 pour le choix du candidat, Le bureau d'études devrait être opérationnel début 2006 et remettre l'APS mi 2006.</p> <p>Ce marché est complété par les prestations suivantes qui sont en cours de lancement ou déjà notifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- marché de faisabilité concernant l'étude de la traversée de Saint-Denis (notifié le 07/10/2005) ;- marché d'études concernant le tracé entre la Possession et Saint-Denis (la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04/10/2005), Le délai d'exécution du marché est de 16 mois ;- concours de maîtrise d'œuvre concernant le centre de maintenance et de dépôt (DCE en cours de préparation, le marché devrait être notifié courant 2006) ;- concours de maîtrise d'œuvre concernant la conception générale des stations et l'unité générale du projet (DCE en cours de préparation). <p>Les enquêtes publiques devraient démarrer fin 2006. Les études indiquées devraient faire l'objet d'une seconde programmation des études de conception vers mi-2006 et devraient préciser le coût prévisionnel de la première section opérationnelle.</p>	<p>La procédure grand projet ne sera pas engagée au titre du présent programme car l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence des délais de réalisation des études s'échelonnant au-delà de 2006.</p>



<p style="text-align: center;">Route des Tamarins</p> <p>Etudes opérationnelles réalisées en grande partie. Les travaux préparatoires achevés.</p> <p>Les marchés de travaux qui sont rendus éligibles à ce stade sur ce DOCUP ont tous été notifiés et sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment des prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• TOARC 1 – St Gilles / Trois Bassins (45,5 M€HT) ;• TOARC 2 - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu (37,7 M€HT) ;• OANC 1 –Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine (12,5 M€HT) ;• Viaducs de la Savane – Entre échangeur de l'Hermitage et de la Grande Ravine (40,5 M€HT) ; <p>Un premier dossier « Route des Tamarins » correspondant aux études de conception et des travaux listés ci-dessus (hormis TOARC 2) a été programmé en CLS du 12/10/2005, pour un montant FEDER de 73,683 M€ de FEDER, dont 33,65 M€ déjà certifiés.</p>	<p>Décision de la Commission du 30 septembre 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 108 millions d'euros correspondant à 54,82% du coût éligible de 197 millions d'euros.</p>
<p style="text-align: center;">Déviation de Sainte Marie</p> <p>Opération achevée déjà livrée à la circulation. Sur le plan financier, opération intégralement certifiée à ce jour.</p>	<p>Décision de la Commission du 10 février 2003 confirmant le niveau de participation communautaire.</p>
<p style="text-align: center;">Boulevard Sud</p> <p><u>Section Source-Mazagran</u>: travaux achevés (marchés soldés) <u>Section entrée Est</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travaux du giratoire et de la RN 102 réceptionnés,- Travaux du Boulevard Sud hors ouvrage d'art sur Rivière des Pluies achevés en fin d'année 2005,- Marché ouvrage.d'art sur Rivière des Pluies attribué au groupement GTOI / Demathieu Bard / Solétanche Bachy, notifié le 25/08/2005 et ordre de service de démarrage signé le 17/10/2005. (durée des travaux de 32 mois). <p><u>Section Mazagran-Doret</u> : (cette section n'est pas couverte par le financement communautaire)</p> <ul style="list-style-type: none">- Marché travaux préliminaires de la tranchée couverte notifié à PICO – démarrage du chantier le 12 février 2006.- Marché génie civil de la tranchée couverte attribué à la SBTPC – démarrage du chantier prévu en mai 2006.	<p>Décision de la Commission du 30 novembre 2004 confirmant le niveau de participation communautaire à 35,75 millions d'euros correspondant à 55% du coût éligible de 65 millions d'euros.</p>



Unités d'incinération du Nord-Est et du Sud-Ouest	
<p>Rappel pour le projet du Nord Est : appel d'offres lancé en Novembre 2002 mais suspendu pour des raisons de financement. Relance du projet début Juin 2003 avec une hypothèse de scission en deux tranches fonctionnelles (DOCUP actuel et programme suivant). Pas d'approbation de cette nouvelle approche par le conseil communautaire de la CIREST (délibération initialement prévue le 3 Juillet 2003). Réalisation des seules études sur la période 2004-2006 pour les deux unités d'incinération.</p>	<p>Réalisation du dossier grand projet reportée suite au décalage dans le calendrier de réalisation de l'incinérateur du Nord-Est.</p>
Extension du Port Est	
<p>Les travaux de l'extension du Port Est ont été scindés en 2 lots notifiés le 26/10/2005 (la notification vaut démarrage des travaux), dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Lot 1 Titulaire : Groupement VINCI / GTM terrassements / SOGEA Constructions / SBTPC / SOGEA Réunion / Société de dragage international / DREDGING international, Montant : 67 263 740,00 € HT Durée des travaux : 25 mois, dont 3 mois de préparation (soit fin estimée en novembre 2007),</p> <p>Lot 2 Titulaire : COTRARUN Montant : 684 401,45 € HT Durée des travaux : 9 mois, dont 3 mois de préparation (soit fin estimée en juillet 2006),</p> <p>L'autorisation de programme globale de 74 M€ pour l'opération a été ouverte le 24/10/2005, Les premiers acomptes 2005 se montent à 9,982 M€ (3,793 M€ de FEDER).</p>	<p>Décision de la Commission du 22 mars 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 30 millions d'euros correspondant à 40% du coût éligible de 75 millions d'euros.</p>



— Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<p style="text-align: center;">Axe Mixte Cambaie – Le Port</p> <p>En cours d'achèvement. Mise en service réalisée en février 2003. Travaux des aménagements paysagers sur la section Saint-Paul seront réceptionnés dans le courant de l'année 2006.</p>	<p>Procédure déjà réalisée au titre du PIC REGIS II.</p>
<p style="text-align: center;">Transfert Est-ouest</p> <p>La construction de l'ouvrage principal « <u>galerie aval de Salazie</u> », entre Rivière des Pluies et Mafate, se termine en mars 2006. L'équipement en vue de capter 200 l/s d'eau arrivant en galerie est mis en place pour être fonctionnel en octobre 2006.</p> <p>Les compléments de génie civil et d'équipements apportés à <u>la prise d'eau de la Rivière des Fleurs Jaunes</u>, dans le Cirque de Salazie, permettent le déroulement de la phase de marche industrielle au cours du deuxième trimestre 2006.</p> <p>La conduite maîtresse – 2^{ème} tranche (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) sera livrée au cours du premier semestre 2006.</p> <p>Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Salazie, en est au point métrique 2000, en ce début d'année 2006. La conduite des travaux met en application les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Anticipation par sondages au fur et à mesure de l'avancement• Utilisation du tunnelier dès que possible et au maximum, l'explosif étant substitué en terrain difficile• Captage des eaux venant en galerie (environ 200 l/s) pour fin 2006. <p>La prévision de fin de creusement de la galerie se situe vers 2010-2011.</p> <p>La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnementaliste. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries est attendu, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé les prestations d'observation de l'hydrosystème corréolé.</p>	<p>Dossier grand projet réactualisé.</p>